

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pages cxxiii comporte une numérotation fautive: p. cxxii.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

JOURNAL

DU

CONSEIL LÉGISLATIF,

DE LA

PROVINCE DU CANADA;

ÉTANT LA SECONDE SESSION

DU

TROISIÈME PARLEMENT PROVINCIAL.

1849.

VOL. VIII.—Seconde Partie.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

Jeudi, 26 avril, 1849.

JUDI.

La Chambre s'assemble au marché Bonsecour.

Le Membres assemblés au marché *Bonsecour* dans la cité de *Montréal*, étant le lieu approprié temporairement pour l'usage de la Législature, ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

M^cGill,
Crooks,
Bruneau,
Ferrie,
Matheson,
De Beaujeu,
Bourret,
Crane,

Les honorables MM.

Quesnel,
Viger,
Taché, E.
Leslie,
Ross,
Jones,
Pinkey.

PRIERES.

Comité chargé de s'enquérir de l'état des bills au moment de l'incendie.

Ordonné, qu'il soit nommé un comité spécial de cinq Membres pour s'assurer quels étaient les bills introduits dans cette Chambre, ou reçus de l'Assemblée Législative, qui étaient en voie de progrès dans cette Chambre, lorsqu'elle s'est ajournée hier; et de prendre en considération et faire rapport sur les moyens à adopter, en conséquence de l'incendie de l'édifice du parlement survenu depuis, pour que cette Chambre puisse procéder sur ces bills, en les prenant dans l'état de progrès où ils se trouvaient alors respectivement.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M^cGill, Crooks, Quesnel, Ross et Leslie.*

Ordonné, que tous les ordres qui se trouvent sur les ordres du jour de ce jour, soient remis à demain. Ordres du jour remis à demain.

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne à demain, à une heure de l'après midi.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

Vendredi, 27 avril, 1849.

VENDREDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Viger,
De Beaujeu,
Quesnel,

Les honorables MM.

Bourret,
Ross.

A deux heures moins vingt minutes, faute d'un quorum, l'Orateur a ajourné la Chambre à demain, à trois heures de l'après midi, en conformité à la soixante et onzième règle de cette Chambre. Ajournement faute d'un quorum.

Samedi,

SAMEDI.

Samedi, 28 avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *René E. Caron*, Orateur :

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Crooks,
Quesnel,
Viger,
Ross,
Matheson,

Pinhey,
Ferrier,
Wylie,
De Beaujeu.

PRIÈRES.

Comité chargé
de s'enquérir
de l'état des
bills au mo-
ment de l'in-
cendie, fera
rapport de
temps à autre.

Il a été proposé qu'il soit permis au comité nommé jeudi dernier pour s'assurer quels étaient les bills introduits dans cette Chambre ou reçus de l'Assemblée Législative, qui étaient en voie de progrès dans cette Chambre, lorsqu'elle s'est ajournée le vingt cinq du courant; et de prendre en considération et faire rapport sur les moyens à adopter, en conséquence de l'incendie de l'édifice du parlement survenu depuis, pour que cette Chambre puisse procéder sur ces bills, en les prenant dans l'état de progrès où ils se trouvaient alors respectivement, de présenter un premier rapport, et qu'il ait le pouvoir de faire rapport de temps à autre.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

La Chambre *y a acquiescé.*

Premier rap-
port.

L'honorable M. *Quesnel* du dit comité, a présenté son premier rapport en conséquence.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

Conseil Législatif, chambre de comité.

27e avril, 1849.

Le comité spécial chargé de s'assurer quels étaient les bills introduits dans cette Chambre ou reçus de l'Assemblée Législative, qui étaient en voie de progrès dans cette Chambre, lorsqu'elle s'est ajournée le vingt-cinq du courant; et de prendre en considération et faire rapport sur les moyens à adopter, en conséquence de l'incendie de l'édifice du parlement survenu

depuis, pour que cette Chambre puisse procéder sur ces bills, en les prenant dans l'état de progrès où ils se trouvaient alors respectivement, demande à présenter son premier rapport comme suit, savoir :

Votre comité s'est assuré qu'au moins les copies grossoyées des bills de l'Assemblée Législative dont la liste est ci-jointe, ont été sauvées de la destruction; mais malgré les perquisitions qu'il a faites jusqu'à présent, il ne possède pas encore des données suffisantes pour pouvoir constater l'état de progrès où ils étaient respectivement au moment de l'incendie. Votre comité est néanmoins d'opinion qu'il pourra se procurer les informations nécessaires pour le mettre en état de donner un détail assez correct des procédés de cette Chambre sur les bills en question jusqu'à l'époque du feu.

Le tout respectueusement soumis.

F. A. QUESNEL,
Président.

Liste des bills dont il est fait mention dans le rapport du comité spécial ci-annexé.

- 1.—Acte pour incorporer la compagnie d'union du chemin de fer de *Toronto*, de *Simcoe* et du lac *Huron*.
- 2.—Acte pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur, les billets promissoires et les protêts qui s'y rapportent, et les lettres de change à l'étranger, en certains cas.
- 3.—Acte pour changer les temps et les lieux où devront se tenir les cours de division dans la division numéro six, dans le district de *Bathurst*.
- 4.—Acte pour incorporer la société d'horticulture de *Montréal*.
- 5.—Acte pour amender les lois et ordonnances relatives aux chemins à barrières de *Montréal*.
- 6.—Acte pour diviser le comté de *Saguenay* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.
- 7.—Acte

- 7.—Acte pour incorporer la société de *Saint-Patrice de Québec*.
- 8.—Acte pour limiter le nombre des petits jurés qui seront assignés pour comparaître dans les diverses cours du *Haut-Canada*, et pour pourvoir à leur paiement.
- 9.—Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé "Acte pour amender, refondre et réunir en un seul acte les diverses lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique des cours de district dans les divers districts de cette partie de cette province, ci-devant le *Haut-Canada*."
- 10.—Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*.
- 11.—Acte pour autoriser la communauté des religieuses sœurs hospitalières de *Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elle possède déjà, tant pour elle-même que pour les pauvres du dit *Hotel-Dieu*, dont elle administre les biens, et pour d'autres fins y mentionnées.
- 12.—Acte pour abroger certains actes y mentionnés et pour amender, refondre et réunir en un seul acte, les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'Assemblée Législative.
- 13.—Acte pour diviser le comté de *Rimouski* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.
- 14.—Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens immeubles et des hypothèques dont ils sont grevés.
- 15.—Acte pour incorporer l'association des instituteurs du district de *Québec*.
- 16.—Acte pour régulariser le taux des dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada*.
- 17.—Acte pour amender un acte passé dans le parlement du *Haut-Canada*, dans la neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George* quatre, intitulé, "Acte pour pourvoir à la construction des glacis pour les chaussées de moulins sur certains cours d'eau en cette province, et pour établir d'autres dispositions à cet égard."
- 18.—Acte pour incorporer la compagnie du chemin planchéié de *Markham* et des moulins d'*Elgin*.
- 19.—Acte pour refondre et amender les lois relatives aux patentes ou brevets d'inventions en cette province.
- 20.—Acte pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*.
- 21.—Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Montréal* et *Troy*.
- 22.—Acte pour incorporer le cimetière de *Mount-Hermon*.

N.B.—Les vingt premiers dans les deux langues, et les deux derniers en anglais seulement.

F. A. QUESNEL,
Président.

Ordonné, que le dit rapport reste sur la table.

Ordonné, que tous les ordres qui se trouvent sur les ordres du jour de ce jour, soient remis à lundi prochain. Ordres du jour remis à lundi.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

Lundi.

Lundi, 30 avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

M^cGill,
Fraser,
Crooks,
Bruneau,
Ferrie,
Ferrier,

Les honorables MM.

Pinhey,
Matheson,
Viger,
Ross,
Wylie,
Jones.

PRIERES.

La Chambre s'est ajournée à loisir pour s'assembler de nouveau dans la sacristie de *Trinity Church*, dans la cité de *Montréal*.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise dans la dite sacristie.

Présents—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

M^cGill,
Fraser,
Crooks,
Bruneau,
Ferrie,
Ferrier,
Pinhey,
Matheson,

Les honorables MM.

Viger,
Ross,
Wylie,
Jones,
De Beaujeu,
Taché, E.
Bourret,
Quesnel.

Ordres du jour remis à demain. *Ordonné*, que tous les ordres qui se trouvent sur les ordres du jour de ce jour, soient remis à demain.

Ajournement. L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 1 mai, 1849.

MARDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

M^cGill,
Viger,
Pinhey,
Ross,
Jones,
Quesnel,
De Beaujeu,
Wylie,
Bourret,
De Boucherville,

Les honorables MM.

Matheson,
Bruneau,
Moore,
Crooks,
Ferrie,
Taché, E.
Ferrier,
Fraser,
M^cKay.

PRIERES.

Ordonné, que tous les ordres qui se trouvent sur les ordres du jour de ce jour, soient remis à demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 2 mai, 1849.

MERCREDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

M^cGill,
Crooks,
Fraser,
Bruneau,
Ferrie,
M^cKay,
Moore,
De Boucherville,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,

Les honorables MM.

Viger,
Taché, E.
Leslie,
Quesnel,
Bourret,
De Beaujeu,
Ross,
Crane,
Jones,
Wylie.

PRIERES.

L'honorable M. *Quesnel*, du comité spécial chargé de s'assurer quels étaient les bills introduits dans cette Chambre ou reçus de l'Assemblée Législative, qui étaient en voie de progrès dans cette Chambre, lorsqu'elle s'est ajournée

Second rapport du comité chargé de s'assurer de l'état des bills au moment de l'incendie.

ajournée le vingt-cinq du mois dernier; et de prendre en considération et faire rapport sur les moyens à adopter en conséquence de l'incendie de l'édifice du parlement survenu depuis, pour que cette Chambre puisse procéder sur ces bills, en les prenant dans l'état de progrès où ils se trouvaient alors respectivement, à présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

Conseil Législatif, chambre de comité.

2e mai, 1849.

Le comité spécial chargé de s'assurer quels étaient les bills introduits dans cette Chambre ou reçus de l'Assemblée Législative, qui étaient en voie de progrès dans cette Chambre, lorsqu'elle s'est ajournée le vingt-cinq du mois dernier; et de prendre en considération et faire rapport sur les moyens à adopter en conséquence de l'incendie de l'édifice du parlement survenu depuis, pour que cette chambre puisse procéder sur ces bills, en les prenant dans

l'état de progrès où ils se trouvaient alors respectivement, demande à présenter son second rapport, comme suit, savoir :

Depuis son dernier rapport, votre comité a pu s'assurer par lui-même et par la partie des journaux de la session qui se trouve intacte, et assisté aussi des différents officiers de cette chambre, que les vingt-deux bills dont la liste est annexé à ce rapport, étaient respectivement dans l'état de progrès mentionné dans la cédule du présent rapport; et il recommande en conséquence, que l'on procède sur ces bills en les prenant respectivement dans l'état où ils se trouvaient, à l'exception des bills qui forment les treizième, seizième, vingt-unième et vingt-deuxième items dans la dite liste et cédule, qu'il serait, dans l'opinion de votre comité, nécessaire de référer de nouveau à des comités spéciaux.

Le tout respectueusement soumis

F. A. QUESNEL,
Président.

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.—Acte pour incorporer la compagnie d'union du chemin de fer de <i>Toronto</i> , de <i>Simcoe</i> et du <i>Lac Huron</i> . | } Référé, le 25 avril, à un comité spécial, composé des honorables MM. <i>M^cGill</i> , <i>Crooks</i> , <i>Ross</i> , <i>Crane</i> , <i>Jones</i> , <i>Wylie</i> et de <i>Beaujeu</i> . |
| 2.—Acte pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur, les billets promissoires et les protêts qui s'y rapportent, et les lettres de change à l'étranger, en certains cas. | } Référé, le 25 avril, à un comité spécial, composé des honorables MM. <i>M^cGill</i> , <i>Crooks</i> , <i>Quesnel</i> , <i>Bourret</i> et <i>Ross</i> . |
| 3.—Acte pour changer les temps et les lieux où devront se tenir les cours de division, dans la division numéro six, dans le district de <i>Bathurst</i> . | } Référé, le 25 avril, à un comité spécial, composé des honorables MM. <i>Matheson</i> , <i>Pinhey</i> et <i>Crane</i> . |
| 4.—Acte pour incorporer la société d'horticulture de <i>Montréal</i> . | } Référé, le 25 avril, à un comité spécial, composé des honorables MM. <i>Leslie</i> , <i>Quesnel</i> et <i>Ross</i> . |
| 5.—Acte pour amender les lois et ordonnances relatives aux chemins à barrières de <i>Montréal</i> . | } 2e lecture le 9 juillet, 1849. |
| 6.—Acte pour diviser le comté de <i>Saguenay</i> en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres. | } Reçu de l'Assemblée et lu la première fois : seconde lecture remise depuis le 25 avril. |

7.—Acte

- 7.—Acte pour incorporer le société de *Saint-Patrice de Québec.* } 2e lecture remise depuis le 25 avril.
- 8.—Acte pour limiter le nombre des petits jurés, qui seront assignés pour comparaître dans les diverses cours du *Haut-Canada*, et pour pourvoir à leur paiement. } Motion pour seconde lecture, négativee.
- 9.—Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé, " Acte pour amender, refondre et réunir en un seul acte les diverses lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique des cours de district, dans les divers districts de cette partie de cette province, ci-devant le *Haut-Canada.*" } 2e lecture le 26 ou 27 avril.
- 10.—Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston.* } Reçu et lu la 1e fois le 25 avril.
2e lecture le 26 ou 27 avril.
- 11.—Acte pour autoriser la communauté des religieuses sœurs hospitalières de *Saint-Joseph de l'Hôtel Dieu de Montréal*, à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elle possède déjà, tant pour elle-même que pour les pauvres du dit *Hôtel Dieu*, dont elle administre les biens, et pour d'autres fins y mentionnées. } L'ordre du jour pour la considération des amendements rapportés par le comité spécial, continué du 25 avril. Les deux versions du rapport du comité spécial ont été sauvées. et l'ordre n'a pas été déchargé.
- 12.—Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre, et réunir, en un seul acte, les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'Assemblée Législative. } Lu la 1e fois le 25 avril.
- 13.—Acte pour diviser le comté de *Rimouski* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres. } Rapporté du comité spécial avec divers amendements, par l'honorable M. A. Dionne, 25 avril. Le rapport est perdu.
- 14.—Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens immeubles et des hypothèques dont ils sont grevés. } Lu la 1e fois le 25 avril.

- 15.—Acte pour incorporer l'association des instituteurs du district de *Québec.* } Amendements rapportés par le comité spécial, remis pour être pris en considération, depuis le 25 avril. Le rapport a été sauvé.
- 16.—Acte pour régulariser le taux des dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada.* } Référé aux honorables MM. *J. Morris, Matheson, Ross et Crane.* Rapport avec amendements. Le rapport est perdu.
- 17.—Acte pour amender un acte passé dans le parlement du *Haut-Canada*, dans la neuvième année du règne de feu Sa Majesté le roi *George* quatre, intitulé, "Acte pour pourvoir à la construction des glacis pour les chaussées de moulins sur certains cours d'eau en cette province, et pour établir d'autres dispositions à cet égard." } 2e lecture le 26 avril.
- 18.—Acte pour incorporer la compagnie du chemin planchéié de *Markham* et des moulins d'*Elgin.* } 2e lecture le 26 avril.
- 19.—Acte pour refondre et amender les lois relatives aux patentes ou brevets d'inventions en cette province. } 2e lecture le 26 avril.
- 20.—Acte pour amender l'ordonnance relative aux chemins à barrières de *Longueuil* et *Chambly.* } L'ordre de jour pour la considération des amendements rapportés par le comité spécial, remis depuis le 25 avril. Version française du rapport sauvée.
- 21.—Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Montréal* et *Troy.* } Rapporté par le comité spécial avec amendements, adoptés et ordre de les grossoyer. Le rapport est perdu.
- 22.—Acte pour incorporer le cimetière de *Mount-Hermon.* } Rapporté par le comité spécial avec amendements, adoptés et ordre de les grossoyer. Le rapport est perdu.

Cette cédule est celle à laquelle il est fait allusion dans le rapport précédent du comité spécial.

F. A. QUESNEL,
Président.

CONSEIL LEGISLATIF,
Chambre de comité,
2e mai, 1849.

Motion pour
appel de la
Chambre

Il a été proposé, qu'il y ait un appel de cette Chambre de lundi prochain en huit, le quatorze du courant, pour qu'il soit adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, au sujet des événements qui se sont récemment passés en cette cité.

Objection étant faite à la dite motion,

Après un long débat,

Il a été proposé en amendement,

Motion d'a-
mendement.

Après "qu'il" de retrancher "de lundi prochain en huit, le quatorze du courant," et d'insérer "vendredi prochain" au lieu d'iceux.

Objection étant faite à la dite motion,

Après un nouveau débat,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Négat. rés.

Il a été résolu dans la négative.

La question étant mise sur la motion principale,

Motion princi-
pale adoptée.

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Ordres du jour
remis à de-
main.

Ordonné, que tous les ordres qui se trouvent sur les ordres du jour de ce jour, soient remis à demain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi.

Jeudi, 3e mai, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*M^c Gill,
Fraser,
Crooks,
Ferrie,
Moore,
Massue,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,*

Les honorables MM.

*Viger,
Taché, E.
Leslie,
Quesnel,
Bourret,
Ross,
Crane,
Jones,
Wylie.*

PRIERES.

L'honorable M. *Quesnel* du comité spécial chargé de s'assurer quels étaient les bills introduits dans cette Chambre ou reçus de l'Assemblée Législative, qui étaient en voie de progrès dans cette Chambre, lorsqu'elle, s'est ajournée le vingt-cinq avril dernier; et de prendre en considération et faire rapport sur les moyens à adopter, en conséquence de l'incendie de l'édifice du parlement survenu depuis, pour que cette Chambre puisse procéder sur ces bills, en les prenant dans l'état de progrès où ils se trouvaient alors respectivement, a présenté son troisième rapport.

Troisième rap-
port du comité
chargé de s'as-
surer de l'état
des bills au mo-
ment de l'in-
cendie.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

Conseil Législatif, chambre de comité,

3e mai, 1849.

Le comité spécial chargé de s'assurer quels étaient les bills introduits dans cette chambre ou reçu de l'Assemblée Législative, qui étaient en voie de progrès dans cette Chambre, lorsqu'elle s'est ajournée le vingt-cinq du mois dernier; et de prendre en considération et faire rapport sur les moyens à adopter en conséquence de l'incendie de l'édifice du parlement survenu depuis, pour que cette Chambre puisse procéder sur ces bills en les prenant dans l'état de progrès où ils se trouvaient alors respectivement, demande à présenter son troisième rapport, comme suit :

Depuis son dernier rapport, votre comité s'est occupé plus particulièrement des bills introduits dans cette Chambre pendant cette session; et quoiqu'il n'y en eût que quatre en voie de progrès devant cette Chambre au temps du sinistre, cependant comme leur nombre total n'était que de vingt-cinq, il a cru qu'il serait plus satisfaisant pour cette Chambre de connaître l'état dans lequel tous et chacun d'eux se trouvaient, c'est-à-dire, en autant que les informations possédés par votre comité le permettront.

Votre comité a en conséquence préparé la liste ci-jointe de ces bills divisés en cinq classes, et par laquelle il appert que dix ont été passés par les deux Chambres et ont reçu la sanction royale, que trois ont été passés par les deux Chambre et transmis à Son Excellence le Gouverneur Général, que huit avaient été transmis à l'Assemblée Législative pour son concours, trois référés à des comités spéciaux de cette Chambre, et un lu la première fois seulement.

Le

Il paraît que les originaux de ces quatre derniers bills ont été incendiés; et comme le bill dernièrement mentionné, [Bill Y] n'avait pas été imprimé, l'honorable membre qui l'a introduit devra le remplacer, s'il est en son pouvoir de le faire et s'il le juge à propos, mais quant aux trois autres, votre comité recommande qu'une copie imprimée de chacun d'eux, dans les deux langues, soit authentiquée, sous le seing du greffier, et soit déposée de record à la place des originaux perdus.

Votre comité se permet de suggérer, en terminant son présent rapport, qu'il conviendrait que cette Chambre se mit de suite en communication avec l'Assemblée Législative, au sujet des bills envoyés de part et d'autre pour leur concours réciproque, afin que les deux Chambres puissent obtenir des informations suffisantes sur le sort de ces bills, et alors déterminer lesquels de ces bills doivent ou ne doivent pas attirer la considération ultérieure des deux Chambres respectivement.

Le tout respectueusement soumis]

F. A. QUESNEL,
Président.

CLASSE I.

Bills introduits dans le Conseil Législatif, et passés par les deux Chambres, qui ont reçu la sanction royale.

B.—Acte d'amnistie pleine et entière, gracieusement accordée par Sa Majesté la Reine.

E.—Acte pour amender l'acte de la quarantaine.

F.—Acte pour expliquer et amender un acte du parlement de la ci-devant province du *Haut-Canada*, passé dans la deuxième année du règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour protéger les terres de la couronne en cette province, contre tous dommages et empiètements, et pour établir de plus amples dispositions pour cet objet.

G.—Acte pour incorporer les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de *Saint-Viateur*,

dans le village d'*Industrie*, dans le comté de *Berthier*.

H.—Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'Hôpital-Général de *Québec* à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant.

I.—Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique, dans des cas d'urgente nécessité.

K.—Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour se dispenser de la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins.

M.—Acte en faveur de *Joseph Richard Thompson* et de *Henry Jessup*.

N.—Acte pour autoriser les religieuses des Ursulines de *Québec* à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à une certaine valeur.

T.—Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la Banque Commerciale du district de *Midland*.

CLASSE II.

Bills introduits dans le Conseil Législatif et passés par les deux Chambres, qui ont été transmis à Son Excellence le Gouverneur Général.

J.—Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains.

L.—Acte pour amender un acte y mentionnée, et pour transporter la propriété du cimetière général de *Toronto*, à certains syndics et à leurs successeurs.

W.—Acte pour établir certaines dispositions générales concernant les services que le gouvernement peut requérir des compagnies de chemins à rails, que leurs actes

actes d'incorporation assujétissent à ces dispositions générales.

CLASSE III.

Bills introduits dans le Conseil Législatif et envoyés à l'Assemblée Législative pour son concours.

A.—Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie.

D.—Acte pour établir de meilleures dispositions pour la protection des biens des personnes décédées intestat, dans cette partie du *Canada* ci-devant appelée le *Haut-Canada*.

O.—Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la *Gazette du Canada* seulement.

P.—Acte pour ratifier un certain arpentage du township d'Ameliasburgh, dans le *Haut-Canada*.

Q.—Acte pour protéger les propriétaires de moulins dans le *Haut-Canada*.

R.—Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains, dans chaque diocèse, dans le *Bas-Canada*.

S.—Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent.

V.—Acte pour faire disparaître certaines déficiences dans l'administration de la justice criminelle.

CLASSE IV.

Bills introduits dans le Conseil Législatif et référés à des comités spéciaux.

C.—Acte pour amender la loi du douaire dans cette partie du *Canada* ci-devant appelée le *Haut-Canada*.

U.—Acte pour diviser les townships de *Leeds* et *Lansdown*, dans le district de *Johnstown*, et pour réunir *South Burgess* à *Bastard*, dans le même district.—
(N. B.—Comité déchargé.)

X.—Acte pour incorporer la société *Saint-Jean Baptiste* de la cité de *Québec*.

CLASSE V.

Un bill signé par Son Excellence le Gouverneur Général, et introduit et lu la première fois dans le Conseil Législatif le 24e avril.

Y.—Acte pour annuler "l'attainder" d'*Oliver Grace*.

Ordonné, que le dit rapport reste sur la table.

L'honorable M. *Leslie* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société d'Horticulture de "Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill de la société d'Horticulture, Montréal, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Leslie* a présenté une pétition de *John Munn* et autres constructeurs et

Pétition de Québec, J. Munn et autres.

et propriétaires de vaisseaux et Marchands de Québec, demandant que la loi qui règle l'engagement des matelots ne soit pas modifiée pendant la session actuelle.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Etat du pénitencier provincial.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, a présenté à la Chambre un état des comptes, &c., du pénitencier provincial pour l'année 1848.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettres T. T. T.*)

Bill du chemin de fer de Toronto, Simcoe et du lac Huron, rapporté.

L'honorable M. *Ross* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie d'union du chemin de fer de Toronto, de Simcoe et du Lac Huron," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill de l'Hôtel Dieu de Montréal.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour autoriser la communauté des religieuses sœurs hospitalières de *St. Joseph* de l'Hôtel-Dieu de Montréal à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant en sus de ceux qu'elle possède déjà, tant pour elle même que pour les pauvres du dit Hôtel-Dieu, dont elle administre les biens, et pour d'autres fins y mentionnées."

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Amendements

Feuille 2, ligne 32.—Retranchez depuis "Et jusqu'à emploi" dans

la 39e ligne, ces deux mots inclus.

Feuille 2.—Dans la note en marge retranchez depuis "immeubles" où il est répété pour la seconde fois jusqu'à "Provincial" ce dernier mot inclu.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec." Bill des instituteurs de Québec.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Feuille 2, ligne 4, après "l'association" insérez "de la bibliothèque." Amendements

Feuille 2, ligne 16.—Retranchez depuis "jouiront" jusqu'à "et" dans la 19e ligne et insérez "pourront sous le même nom, poursuivre et être poursuivis, plaider et se défendre, citer et ester en justice dans toutes les cours de justice et autres lieux quelconques, d'une manière aussi ample et aussi efficace que tout autre corps politique et incorporé, ou toutes personnes pourraient légalement poursuivre, plaider et se défendre, ou être poursuivis, ester ou être citées en justice, en aucune manière quelconque."

Feuille

Feuille 3, ligne 18.—Retranchez “ de cette
“ province ” et in-
serez “ du Bas-Cana-
da ”

Feuille 3, ligne 27.—Retranchez depuis
“ Canada ” jusqu’à “ et ”
dans la 4e ligne.

Dans le préambule :

Feuille 1, ligne 23.—Retranchez depuis
“ ont ” jusqu’à “ re-
présenté ” dans la 25e
ligne.

Dans le titre :

Après “ l’association ” insérez “ de la bibli-
othèque ”

Les dits amendements étant lus la seconde
fois, et la question de concurrence étant mise
sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y
a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient
grossoyés et que le dit bill, tel qu’amendé soit
lu la troisième fois demain.

L’ordre du jour étant lu pour la considéra-
tion, par la Chambre, des amendements rap-
portés par le comité spécial au bill intitulé,
“ Acte pour amender l’ordonnance relative au
“ chemin à barrières de Longueuil et Chambly ”
il a été

Ordonné, qu’il soit déchargé.

Conformément à l’ordre du jour, le bill in-
titulé, “ Acte pour diviser le comté de Sague-
“ nay en deux arrondissemens pour l’enregis-
“ trement des titres, ” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-
mité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des ho-
noraux MM. Quesnel, E. Taché et Massue, qui
s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

L’ordre du jour étant lu pour la troisième
lecture du bill intitulé, “ Acte pour incorporer
“ la compagnie du télégraphe entre Montréal
“ et Troy. ” tel qu’amendé, il a été

Ordonné, qu’il soit déchargé, et que le dit
bill soit référé de nouveau à un comité spécial
de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des ho-
noraux MM. Ferrier, Ross et Ferrie, qui s’as-
sembleront et s’ajourneront à loisir.

L’ordre du jour étant lu la troisième lecture
du bill intitulé, “ Acte pour incorporer le cime-
“ tière de Mount Hermon, ” tel qu’amendé, il a
été.

Ordonné, qu’il soit déchargé, et que le dit bill
soit référé de nouveau à un comité spécial de
trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des ho-
noraux MM. Ross, Massue et Ferrie, qui s’as-
sembleront et s’ajourneront à loisir.

Conformément à l’ordre du jour, le bill inti-
tulé, “ Acte pour incorporer la société Saint-
“ Patrice de Québec, ” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-
mité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des ho-
noraux MM. Crooks, Massue et Moore, qui s’as-
sembleront et s’ajourneront à loisir.

Conformément à l’ordre du jour, le bill inti-
tulé, “ Acte pour refondre et amender les lois
“ relatives aux patentes ou brevets d’inventions
“ en cette province, ” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-
mité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des ho-
noraux MM. Ross, Crooks, Moore, Crane et
Quesnel, qui s’assembleront et s’ajourneront à
loisir.

Conformément à l’ordre du jour, le bill inti-
tulé “ Acte pour incorporer la compagnie du
“ pont suspendu de Queenston, ” a été lu la se-
conde fois.

Ordonné que le dit bill soit référé à un co-
mité spécial de trois Membres.

Ordonné que le comité soit composé des ho-
noraux MM. Crooks, Ferrie et Ferrier, qui
s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

L’ordre du jour étant lu pour la seconde lec-
ture du bill intitulé “ Acte pour abroger cer-
“ tains actes y mentionnés et pour amender,
refondre

Adopté.

Bill du chemin
de Longueuil
et Chambly
déchargé.Bill d’enregis-
trement du Sa-
guenay, lu la
2e fois.Bill du télé-
graphe de
Montréal et
Troy.Référé à un
comité spécial.Bill du cime-
tière de Mount
Hermon.Référé à un
comité spécial.Bill de la so-
ciété St. Pa-
trice de Qué-
bec, lu la 2e
fois.Bill des bre-
vets d’inven-
tions, lu la 2e
fois.Bill du pont
de Queenston
lu la 2e fois.Bill des élec-
tions, déchar-
gé.

“fondre et réunir en un seul acte, les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l’Assemblée Législative,” il a été

Ordonné, qu’il soit déchargé.

Bill d’enregistrement de Rimouski.

L’ordre du jour étant lu pour la considération, par la Chambre, des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé, “Acte pour diviser le comté de *Rimouski* en deux arrondissements, pour l’enregistrement des titres,” il a été

Référé à un comité spécial.

Ordonné, qu’il soit déchargé, et que le dit bill soit référé de nouveau à un comité spécial de trois membres.

Ordonné que le comité soit composé des honorables MM. *Massue*, *Quesnel* et *Bourret*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

Bill des lettres de change, H. C.

L’ordre du jour étant lu par la considération, par la Chambre, des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé, “Acte pour régulariser le taux des dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada*,” il a été

Référé à un comité spécial.

Ordonné, qu’il soit déchargé, et que le dit bill soit référé de nouveau à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *Crooks* et *Ross*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

Bill des chaussées de moulins lu la 2e fois.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour amender un acte passé dans le parlement du *Haut-Canada*, dans la neuvième année du règne de feu Sa Majesté le roi *George* quatre, intitulé “Acte pour pourvoir à la construction des glacis pour les chaussées de moulins sur certains cours d’eau en cette province, et pour établir d’autres dispositions à cet égard,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Ross* et *Ferrie*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour incorporer la compagnie du chemin planchéié de *Markham* et des moulins d’*Elgin*,” a été lu la seconde fois.

Bill de Markham et d’Elgin, lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ross*, *Crooks* et *Matheson*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

L’ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, “Acte pour annuler l’acte d’*Oliver Grace*,” il a été

Bill d’Oliver Grace déchargé.

Ordonné, qu’il soit déchargé.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour amender et étendre les dispositions de l’acte de cette province, intitulé, “Acte pour amender, refondre et réunir en un seul acte les diverses lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique des cours de district dans les divers districts de cette partie de cette province ci-devant le *Haut-Canada*,” a été lu la seconde fois.

Bill des cours de district, H. C. lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crane*, *Wylie* et *Ross*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

L’Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l’après-midi, la Chambre l’ordonnant ainsi.

Ajournement.

Vendredi, 4e mai, 1849.

VENDREDI.

Les Membres assemblés ont été :

L’honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Crooks,
Moore,

Massue,
Ferrier,

Viger,

Viger,
Taché, E.
Leslie,
Quesnel,
Bourret
DeBeaujeu.

Ross,
Méthot,
Crane,
Jones,
Wylie.

PRIERES.

Bill de la so-
ciété St. Pa-
trice de Qué-
bec, rapporté.

L'honorable M. Crooks, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société de Saint-Patrice de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill d'Assu-
rance Mutu-
elle, H. C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. McFarlane et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le Haut-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

Bill des che-
mins d'hiver,
H. C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Laurin et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abroger les ordonnances relatives aux chemins d'hiver dans le Bas-Canada, en ce qui concerne le district de Québec, le district de Gaspé et partie du district des Trois-Rivières," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

L'honorable M. Bourret du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour diviser le comté de Rimouski en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill d'enregi-
strement de Ri-
mouski, rap-
porté.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu, dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. E. Taché du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour diviser le comté de Saguenay en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill d'enregis-
trement du Sa-
guenay, rap-
porté.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable

Bill de la société St. Jean-Baptiste, Qué. bec, rapporté avec amendements.

L'honorable M. *E. Taché* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société *Saint-Jean Baptiste* de "la cité de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Bill du télégraphe de Montréal et Troy, rapporté avec amendements.

L'honorable M. *Ferrier* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre " *Montréal* et *Troy*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendements Les dits amendements ont été alors lu par le greffier comme suit :

Feuille 3, ligne 5.—Après "employés" insérez "et pourvu aussi que rien de contenu dans le présent " n'autorisera, ni ne " sera censé autoriser la dite compagnie de faire traverser ou de continuer " la dite ligne sur le " pont construit par " l'honorable Robert " Jones, sur la rivière " Richelieu, dans la " paroisse St. Luc, à " St. Jean, près des " rapides, sans le consentement par écrit " du dit honorable " Robert Jones, ses " héritiers, exécuteurs,

" teurs, curateurs, " administrateurs ou " ayans cause, ni à " d'autres termes et " conditions qu'à ceux " ou celles exprimées " dans tel consentement par écrit."

Feuille 7, ligne 10.—Retranchez depuis "lois" jusqu'à "Et" et insérez "du Bas-Canada."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

L'honorable M. *Quesnel* du comité spécial chargé de s'assurer quels étaient les bills introduits dans cette Chambre ou reçus de l'Assemblée Législative qui étaient en voie de progrès dans cette chambre, lorsqu'elle s'est ajournée le vingt-cinq du mois dernier, et de prendre en considération et faire rapport sur les moyens à adopter en conséquence de l'incendie de l'édifice du parlement survenu depuis, pour que cette Chambre puisse procéder sur ces bills, en les prenant dans l'état de progrès où ils se trouvaient alors respectivement, a présenté son quatrième rapport. Quatrième rapport du comité chargé de s'assurer de l'état des bills au moment de l'incendie.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit : Rapport.

CONSEIL LEGISLATIF,

Chambre de Comité.

4e mai, 1849.

Le comité spécial chargé de s'assurer quels étaient les bills introduits dans cette Chambre ou reçus de l'Assemblée Législative, qui étaient en voie de progrès dans cette Chambre, lorsqu'elle s'est ajournée le vingt-cinq du courant, et de prendre en considération et faire rapport sur les moyens à adopter, en conséquence de l'incendie de l'édifice du parlement, survenu depuis, pour que cette Chambre puisse procéder

procéder sur ces bills, en les prenant dans l'état de progrès où ils se trouvaient alors respectivement, demande à présenter son quatrième rapport, comme suit :—

Votre comité est d'opinion, après la plus soigneuse investigation, qu'il n'a pas été consommé par le feu d'autres bills envoyés de l'Assemblée Législative et en voie de progrès dans cette Chambre, lorsqu'elle s'est ajournée le vingt-cinq du mois dernier, que ceux énumérés dans la liste ci-jointe ; et il recommande qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Assemblée Législative, pour l'informer du sort de ces bills.

Le tout respectueusement soumis.

F. A. QUESNEL,
Président.

Liste des bills grossoyés de l'Assemblée Législative, qui paraissent avoir été brûlés.

- 25.—Acte pour amender la loi d'enregistrement du *Haut-Canada*.
- 33.—Acte pour incorporer la compagnie de la Baie de cuivre de *Huron*.
- 41.—Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le *Haut-Canada*, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en iceux.
- 64.—Acte pour autoriser *Alexandre M. Delisle* et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées.
- 72.—Acte pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *Saint-André* à *Montréal*.
- 127.—Acte pour incorporer la ville de *Peterborough*.
- 199.—Acte pour faire disparaître les doutes quant au droit de poursuivre et de défendre *in forma pauperis* dans les causes devant les cours de loi dans le *Bas-Canada*.

212.—Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada*.

224.—Acte pour amender l'acte pour régler l'exercice de certains droits de locataires et locataires.

154.—Acte pour incorporer l'association *St. Jean-Baptiste* de *Montréal*.

143.—Acte pour amender la charte de la compagnie de navigation de la *Grande Rivière*.

176.—Acte pour incorporer la bourse des marchands à *Montréal*.

55.—Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*,

80.—Acte pour incorporer la compagnie du cimetière de *Mount-Hermon*.

N.B.—Les versions Anglaises et Françaises des douze premiers, et la version française seulement des deux derniers.

F. A. QUESNEL,
Président.

Ordonné, que les quatre rapports du comité spécial soit pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour autoriser les religieuses " Sœurs Hospitalières de *Saint-Joseph* de " l'*Hôtel-Dieu* de *Montréal*, à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elle possède déjà, tant pour elle-même que pour les pauvres du dit *Hôtel-Dieu*, dont elle administre les biens, et pour d'autres fins y mentionnées," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

Bill de l'Hôtel Dieu de Montréal, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative,

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour incorporer l'association des " instituteurs

Bill des instituteurs de Québec, lu la 3e fois.

“ instituteurs du district de Québec,” a été, tel qu’amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l’affirmative.

Ordonné, qu’un des maîtres en chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements auxquels il demande la concurrence de l’Assemblée.

Bill d’exemption des péages aux barrières.

Un message de l’Assemblée Législative par l’honorable M. *Boulton* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour exempter les officiers de la marine et de l’armée, et autres personnes au service de Sa Majesté, de payer des péages sur les chemins à barrières de cette province,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

Bill des élections, lu la 2e fois.

Ordonné, que le bill intitulé, “ Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et réunir en un seul acte, les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l’Assemblée Législative,” soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill présentement.

La Chambre en comité.

La Chambre conformément à l’ordre s’est ajournée à loisir, et s’est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s’est remise, et

L’honorable M. *Crooks* a fait rapport de la part du dit comité, qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L’honorable M. *Ferrier* a présenté une pétition des étudiants en théologie de l’Université de *King’s College*, demandant que le pouvoir de conférer des degrés en théologie soit continué la dite Université.

Pétition des étudiants de King’s College

Ordonné, qu’elle reste sur la table.

L’orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l’après midi, pour s’assembler ici, ou dans tel autre endroit qui pourra être préparé pour la réception de la Chambre, et dont il sera donné avis officiel aux Membres, la Chambre l’ordonnant ainsi.

Ajournement.

Lundi 7e mai, 1849.

LUNDI.

Les Membres assemblés à la Halle des Francmaçons, dans la cité de *Montréal*, ont été :—

L’honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Crooks,
Fergusson,
Bruneau,
Ferrie,
Moore,
Widmer,
Viger,
Taché, E.

Leslie,
Quesnel,
Bourret,
De Beaujeu,
Ross,
Méthot,
Wylie,
Mills.

PRIERES.

L’honorable M. *Widmer* s’est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

L’hon. M. Widmer, prête serment.

L’honorable M. *Leslie* a présenté une pétition du conseil de l’Université de *King’s College, Toronto*, demandant que la mesure introduit

Pétitions de l’Université de King’s College Toronto.

introduite pendant la présente session, ayant pour objet l'amendement de la charte de la dite Université, devienne loi avec certains changements et modifications.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

De George Carruthers et autres.

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition de *George Carruthers* et autres, exécuteurs testamentaires de feu *Richard N. Starr*, demandant un acte d'incorporation pour transporter aux habitants de *Caradoc* et de *Ekfrid*, une partie de la succession du dit feu *Richard N. Starr*, pour les mettre en état d'établir une bibliothèque publique dans chacun des dits townships.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill d'enregistrement, lu la 2e fois.

Ordonné, que le bill intitulé, "Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres de biens immeubles et des hypothèques dont ils sont grevés," soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bourret*, *Quesnel*, et *Méthot*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill du télégraphe de Montréal et Troy, déchargé.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Montréal* et *Troy*," il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé.

Bill des élections, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abroger certains actes y mentionnés et pour amender, refondre et réunir en un seul acte, les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des Membres qui représentent le peuple de cette province à l'Assemblée Législative," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle, dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill d'assurance mutuelle H. C., lu la 2e fois.

Ordonné que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ross*, *Fergusson* et *Mills*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abroger les ordonnances relatives aux chemins d'hiver dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district de *Québec*, le district de *Gaspé*, et partie du district des *Trois-Rivières*," a été lu la seconde fois.

Bill des chemins d'hiver, lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial sur le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société *Saint-Jean Baptiste*, de la cité de *Québec*."

Bill de la société St. Jean-Baptiste, Québec.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Amendements adoptés.

Ordonné, que les dits bill et amendements soient grossoyés, et que le dit bill, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour exempter les officiers de la marine et de l'armée et autres personnes au service de Sa Majesté, de payer des péages sur les chemins à barrières de cette province," a été lu la seconde fois.

Bill d'exemption des péages aux barrières, lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre

Ordre du jour pour la considération des rapports du comité chargé de s'assurer de l'état des bills au moment de l'incendie, déchargé.

L'ordre du jour étant lu pour la considération, par la Chambre, des quatre rapports du comité spécial chargé de s'assurer quels étaient les bills introduits dans cette Chambre ou reçus de l'Assemblée Législative, qui étaient en voie de progrès dans cette Chambre, lorsqu'elle s'est ajournée le vingt-cinq expiré ; et de prendre en considération et faire rapport sur les moyens à adopter en conséquence de l'incendie de l'édifice du parlement survenu depuis, pour que cette Chambre puisse procéder sur ces bills, en les prenant dans l'état de progrès où ils se trouvaient alors, respectivement, il a été :

Ordonné, qu'il soit déchargé, et que les dits rapports soient pris en considération demain.

Bill du pont de Niagara.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Merritt* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont suspendu "des chûtes de Niagara," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill de l'Hôtel Dieu de Montréal, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Cartier* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour autoriser la communauté "des religieuses sœurs hospitalières de *Saint Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elle possède déjà, tant pour elle même que pour les pauvres du dit Hôtel-Dieu, dont elle administre les biens, et pour "d'autres fins y mentionnées," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 8e mai, 1849.

MARDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

M^cGill,
Crooks,
Fergusson,
Ferrie,
Moore,
Widmer,
Viger,

Les honorables MM.

Taché, E.
Quesnel,
Bourret,
De Beaujeu,
Ross,
Méthot,
Mills.

PRIERES.

L'honorable M. *Crooks* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu "de *Queenston*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill du pont de Queenston rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la chambre.

Sur quoi la Chambre a procédé à la considération d'iceux en conséquence, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Feuille 2, ligne 15.—Retranchez "juillet" et insérez "septembre."

Feuille 2, ligne 20.—Retranchez "août" et insérez "octobre."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

L'honorable

Bill des chaussées de mou-
lins rapporté.

L'honorable M. Crooks du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender un acte passé dans le parlement du Haut-Canada, dans la neuvième année du règne de feu Sa Majesté le roi George quatre, intitulé, "Acte pour pourvoir à la construction des glacis pour les chaussées de moulins sur certains cours d'eau en cette province, et pour établir d'autres dispositions à cet égard," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Amendements

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la Chambre.

Sur quoi, la Chambre a procédé à la considération d'iceux en conséquence, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Feuille 1, ligne 34.—Retranchez "courant" et insérez "chenal" et retranchez depuis "principal" jusqu'à "pourvu" et insérez "du cours d'eau."

Feuille 1, ligne 38.—Après "susdit" insérez "Clause A."

CLAUSE A.

"Et qu'il soit statué, qu'aucun glacis pour les chaussées de moulins sur la rivière Ottonabee, ne sera d'une largeur moindre que celle de trente-deux pieds sur un plan incliné de cinq pieds par pieds perpendiculaire et ainsi proportionnellement à la hauteur de la chaussée ; et que des pièces de rebord d'au moins un pied de hauteur seront placées sur les côtés

"extérieurs de tout tel glacis, de manière à retenir l'eau et empêcher le bois de s'échapper par les côtés."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abroger les ordonnances y mentionnées relatives aux chemins d'hiver dans le Bas-Canada, en ce qui concerne le district de Québec, le district de Gaspé et partie du district des Trois-Rivières," a été lu la troisième fois. Bill des chemins d'hiver. lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ? Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour exempter les officiers de la marine et de l'armée, et autres personnes au service de Sa Majesté, de payer des péages sur les chemins à barrières de cette province," a été lu la troisième fois. Bill d'exemption des péages aux barrières, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ? Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législative a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour incorporer la société Saint-Jean Baptiste de la cité de Québec," il a été Bill de la société Saint-Jean-Baptiste Québec, déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont suspendu des chutes de Niagara," a été lu la seconde fois. Bill du pont de Niagara, lu la 2e fois.

Ordonné,

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Widmer* et *Fergusson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Considération des rapports du comité chargé de s'assurer de l'état des bills au moment de l'incendie.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des quatre rapports du comité spécial chargé de s'assurer quels étaient les bills introduits dans cette Chambre ou reçus de l'Assemblée Législative qui étaient en voie de progrès dans cette Chambre, lorsqu'elle s'est ajournée le vingt-cinq du mois dernier; et de prendre en considération et faire rapport sur les moyens à adopter en conséquence de l'incendie de l'édifice du parlement survenu depuis, pour que cette Chambre puisse procéder sur ces bills, en les prenant dans l'état de progrès où ils se trouvaient alors respectivement.

Rapports adoptés.

Lesquels dits rapports étant de nouveau lus, séparément, par le greffier, la Chambre y a acquiescé, et il a été

Message à l'Assemblée, au sujet des bills consumés lors de l'incendie.

Ordonné, qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que les versions françaises des deux bills suivants, savoir :

“ Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*,” et

“ Acte pour incorporer le cimetière de *Mount-Hermon*,”

Et les deux versions de chacun des douze bills suivants envoyés par l'Assemblée Législative à cette Chambre pour sa concurrence qui étaient encore sous considération le vingt-cinq du mois dernier, ont été consumés par l'incendie qui a détruit ce jour là, l'édifice occupé par les deux Chambres du Parlement Provincial, savoir :—

25.—Acte pour amender la loi d'enregistrement du *Haut-Canada*.

33.—Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom “ *The Huron Copper Bay Company*.”

41.—Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le *Haut-Canada*, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en iceux.

64.—Acte pour autoriser *Alexandre M. Delisle* et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées.

72.—Acte pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *Saint-André* à *Montréal*.

127.—Acte pour incorporer la ville de *Peterborough*.

199.—Acte pour faire disparaître tous doutes quant au droit de poursuivre et de se défendre *in formâ pauperis* devant les cours de loi dans le *Bas-Canada*.

212.—Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada*.

224.—Acte pour amender la loi qui règle l'exercice de certains droits des locateurs et locataires.

154.—Acte pour incorporer l'Association *Saint-Jean Baptiste* de *Montréal*.

143.—Acte pour amender la charte de la compagnie de navigation de la *Grande Rivière*.

176.—Acte pour incorporer la bourse des marchands de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*,” a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

Bill du pont de Queenston lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Pas é.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Gogy* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour mettre les cautions du ci-devant conseil municipal du township de *Hatley* en état d'exercer leurs réclamations contre le dit township

Bill du township d'Hatley.

“township,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill d'extradition des prisonniers.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le Procureur Général *Lafontaine* et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour faciliter la mise à effet en cette province d'un traité entre Sa Majesté et les “*Etats-Unis d'Amérique* concernant l'arrestation et l'extradition de certains prévenus,” et aussi, le bill intitulé, “Act pour remédier “à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instruments relatifs aux “propriétés immobilières qui ont été enregistrés dans le bureau d'enregistrement à *Montréal*,” auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill d'enregistrement. Montréal.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient lus séparément la seconde fois demain.

Bill de la saisie des meubles. H. C.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Smith* de *Durham* et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour autoriser la saisie des meubles pour des sommes de dix louis et au dessous, dans certains cas dans le *Haut-Canada*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 9e mai, 1849.

MERCREDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

M^cGill
Fergusson,
Ferrie,
Moore,
Widmer,
Ferrier,
Viger,

Taché, E.
Leslie,
Quesnel,
Bourret,
Ross,
Méthot,
Mills.

PRIERES.

L'honorable M. *Ross* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “Acte pour incorporer la compagnie du chemin planchéié de *Markham* et des moulins d'*Elgin*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill de Markham et d'Elgin, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour amender un acte passé dans le parlement du *Haut-Canada*, dans la neuvième année du règne de feu Sa Majesté le roi *George* quatre, intitulé, “Acte pour pourvoir à la construction des glacis pour les “chaussées de moulins sur certains cours “d'eau en cette province, et pour établir “d'autres dispositions à cet égard,” a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

Bill des chaussées de moulins lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative,

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de la société St. Jean-Baptiste, Québec, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société *Saint-Jean Baptiste* de la cité de *Québec*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu, dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill du pont de Niagara, rapporté.

L'honorable M. *Fergusson* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la "compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu, dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du township de Hatley, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour mettre les cautions du ci-devant conseil municipal du township de *Hatley* en état d'exercer leurs réclamations "contre le dit township," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Moore*, *Ross*, et *Fergusson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser la saisie des meubles pour des sommes de dix livres et au-dessous dans certains cas, dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill de la saisie des meubles, H. C., lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ross*, *Fergusson*, et *Mills*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instruments relatifs aux propriétés immobilières qui ont été enregistrés dans le bureau d'enregistrement à *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Bill d'enregistrement, Montréal, lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Laurin* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association des "instituteurs du district de *Québec*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill sans amendement.

Bill des instituteurs de Québec, rapporté de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faciliter la mise à effet en "cette province, d'un traité entre Sa Majesté "et les *Etats-Unis d'Amérique*, concernant "l'arrestation et l'extradition de certains prévenus," a été lu la seconde fois.

Bill d'extradition des prisonniers, lu la 3e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée

La Chambre en comité.

ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. *Moore* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill du pont de Queenston rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Price* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la "compagnie du pont suspendu de *Queenston*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Message de l'Assemblée accompagnée d'une adresse à Son Excellence au sujet de l'éducation élémentaire.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Price* et autres, comme suit :

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Mercredi, 9 mai, 1849.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté l'adresse ci-jointe à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet d'un bill passé par les deux Chambres de la Législature pendant la présente session, intitulé, "Acte pour prélever un revenu de cent mille louis à même les terres publiques du "Canada, pour l'éducation élémentaire;" et demandant la concurrence de leurs Honneurs à icelui.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,

Gref. Ass.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

La dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, a été alors lue par le greffier comme suit :

A Son Excellence le Très Honorable *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'Ordre très-ancien et très noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique* Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, &c., &c.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

Nous les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, l'Assemblée Législative de la province du *Canada*, assemblés en parlement provincial, demandons à informer Votre Excellence que nous avons passé, pendant la présente session, un bill intitulé, "Acte pour prélever un revenu de cent mille louis à même les terres publiques du *Canada*, pour l'éducation élémentaire," lequel bill renferme diverses clauses relatives à et affectant la prérogative de Sa Majesté, concernant l'octroi des terres incultes de la Couronne dans les limites de la dite province; et en conséquence nous prions Votre Excellence, afin de mettre le dit bill à exécution, qu'il lui plaise le transmettre sans délai en *Angleterre*, pour qu'il soit mis devant le parlement avant la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui.

Ordonné, que la dite adresse soit prise en considération par la Chambre demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

JeuDI.

Jeudi 10e mai, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables MM.

M^cGill,
Crooks,
Fergusson,
Ferrie,
Moore,
Widmer,
Pinhey,
Ferrier,
Viger,

Les honorables MM.

Taché, E.
Leslie,
Quesnel,
Bourret,
De Beaujeu,
Ross,
Méthot,
Crane,
Mills.

PRIERES.

Bill d'extradi-
tion des prison-
niers, lu la 3e
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faciliter la mise à effet en cette province, d'un traité entre Sa Majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, concernant l'arrestation et l'extradition de certains prévenus," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill d'enregist-
rement, Mon-
tréal.
La Chambre
en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, "Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instrumens relatifs aux propriétés immobilières qui ont été enregistrés dans le bureau d'enregistrement à Montréal."

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. Widmer a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois:

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Bill lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre conformément à l'ordre, a procédé à la considération de l'adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet du bill passé pendant la présente session du parlement, intitulé, "Acte pour réaliser un revenu de cent mille louis à même les terres publiques du Canada, pour les fins de l'instruction élémentaire." Considération de l'adresse à Son Excellence au sujet du bill de l'instruction élémentaire.

Laquelle dite adresse étant lue de nouveau par le greffier,

Il a été proposé de concourir avec l'Assemblée Législative dans la dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en remplissant le blanc par "Conseil Législatif et l'." Adresse adoptée.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, la Chambre y a acquiescé, et

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a concouru dans la dite adresse en remplissant le blanc par "Conseil Législatif et l'."

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la Chambre avec la dite adresse.

L'honorable

Bill des cours
de districts
H. C., rappor-
t.

L'honorable M. Ross du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé, 'Acte pour amender, refondre et réunir en seul acte les diverses lois maintenant en force pour établir ou régler la pratique des cours de district dans les divers districts de cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*'" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendement.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Feuille 4, ligne 44.—Après "Section" insérez "Clause A."

CLAUSE A.

"Et qu'il soit statué,
"que depuis et à comp-
"ter de la passation de
"cet acte, tout et cha-
"que greffier d'aucune
"dite cour de district
"et le député greffier
"de la Couronne dans
"chaque district, tien-
"dra son bureau dans
"le palais de justice ou
"dans quelque autre
"local convenable dans
"la ville de district de
"son district respectif,
"et tiendra le dit bu-
"reau ouvert pour la
"transaction des affai-
"res du dit bureau,
"chaque jour (excepté
"les dimanches et les
"jours de fêtes recon-
"nus) depuis dix heu-
"res du matin jusqu'à
"trois heures de l'a-
"près-midi, et pendant
"le terme depuis neuf
"heures du matin jus-
"qu'à quatre heures de

"l'après-midi; et que
"nul sujet britannique
"quelque soit son état
"sa profession ou ses
"occupations, ne sera,
"à l'avenir, considéré
"comme disqualifié à
"remplir la dite charge
"de greffier de la Cour
"de District, ou de dé-
"puté greffier de la
"Couronne dans le
"*Haut-Canada*, no-
" obstant toute loi ou
"disposition à ce con-
"traire."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, Adopté. et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Il a été proposé, que le bill intitulé, "Acte Bill du télé-
graphe de
Montréal et
Troy, motion
pour la 3e lec-
ture.
"pour incorporer la compagnie du télégra-
"phe entre *Montréal* et *Troy*," tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, la Chambre y a acquiescé.

Sur quoi le dit bill, tel qu'amendé, a été lu Lu la 3e fois. la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

L'honorable M. *M'Gill* a présenté une pétition de *F. C. Cleve* et autres, de la partie nord du district de *St. François*, demandant une allocation pour le soutien d'une académie dans le dit district. Pétition. Dis-
trict de St.
François, F.C.
Cleve et
autres.

Ordonné,

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill des chaussées de moulins, rapporté de l'Assemblée.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Boulton* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour amender un acte passé dans le parlement du *Haut-Canada*, dans la neuvième année du règne de feu Sa Majesté le roi *George* quatre, intitulé, 'Acte pour pourvoir à la construction des glaciés pour les chaussées de moulins sur certains cours d'eau en cette province, et pour établir d'autres dispositions à cet égard,'" et informer cette Chambre, que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill des mines de Neepigon.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *M^cFarlane* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de compagnie des mines de *Neepigon*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

VENDREDI.

Vendredi, 11e mai, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Crooks,
Fergusson,
Ferrie,
Widmer,
Pinhey,
Viger,
Taché, E.

Les honorables MM.

Leslie,
Quesnel,
Bourret,
Ross,
Méthot,
Crane,
Mills.

PRIERES.

Ordonné, que les honorables MM. *Ferguson* et *Mills* soient ajoutés au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour changer les tems et les lieux où devront se tenir les cours de division dans la division numéro six, dans de district de *Bathurst*."

Bill des cours de division, Bathurst. Membres ajoutés au comité.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé, 'Acte pour amender refondre et réunir en un seul acte les diverses lois maintenant en force pour établir ou régler la pratique des cours de district dans les divers districts de cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*,' a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

Bill des cours de district H. C., lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé passera-t-il ?

Il a été résolu, dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de compagnie des mines de *Neepigon*," a été lu la seconde fois.

Bill des mines de Neepigon lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Widmer*, *Fergusson*, et *Pinhey*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour régulariser le taux des dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Bill des lettres de change H. C., rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des dits amendements, et

Amendements Ils ont été alors lus par le greffier, comme suit:—

Feuille 1, ligne 37.—Après “égard” insérez “Clause A.”

CLAUSE A.

“Et qu'il soit statué,
“qu'il sera accordé et
“payé des dommages à
“raison de quatre pour
“cent sur le montant
“principal y spécifié,
“à la suite du protêt
“de tout billet promis-
“soire fait ou négocié
“dans le *Haut-Canada*,
“et payable seulement
“dans quelque lieu dans
“les *Etats-Unis* de l'*A-*
“*mérique*, ou dans au-
“cune des Colonies de
“l'*Amérique Britannique*
“que du Nord, excepté
“le *Canada*, et non
“autrement ou ailleurs,
“et que le dit montant
“principal avec l'inté-
“rêt sur icelui à raison
“de six pour cent par
“année, à courir du
“jour de la date du
“protêt, sera rembour-
“sé au porteur au taux
“courant du change le
“jour que le protêt sera
“produit et qu'il en
“sera demandé paie-
“ment, savoir: le por-
“teur de tout tel billet
“renvoyé sous protêt
“aura droit de deman-
“der et recevoir du
“faiseur ou des endos-
“seurs d'icelui une
“somme d'argent cou-

“rant de cette pro-
“vince, égale à celle
“que coûtera l'achat
“d'une lettre de change
“du même montant,
“tirée sur le même
“lieu, à la même date
“ou vue, avec en outre
“les dommages et in-
“térêts ci-dessus men-
“tionnés, et aussi les
“frais de protêt du dit
“billet, de même que
“tous dépens et frais
“de port encourus sur
“icelle.”

Feuille 1, ligne 39.—Après “change” insérez “ou d'un billet payable comme susdit.”

Feuille 1, ligne 40.—Après “tireur” insérez “ou faiseur.”

Feuille 1, ligne 43.—Après “tireur” insérez “ou faiseur.”

Feuille 1, ligne 47.—Après “change” insérez “ou billet.”

Feuille 2, ligne 9.—Retranchez “donnés” et insérez “faits ou négociés.”

Les dits amendements étant lus la seconde Adoptés. fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial au- Bill des brevets d'invention, rapporté. quel à été référé le bill intitulé, “Acte pour refondre et amender les lois relatives aux patentes ou brevets d'inventions en cette province,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en Lu la 3e fois. conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des assurances mutuelles, rapporté.

L'honorable M. *Ross* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du township d'Ameliasburgh.

L'honorable M. *Ross* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour ratifier un certain arpentage du township d'*Ameliasburgh*, dans le *Haut-Canada*."

Le dit bill a été alors lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill des mines de Huron.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Robinson* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la "compagnie des mines de *Huron*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Samedi, 12e mai, 1849.

Samedi.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *R. E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Mc Gill,
Crooks,
Ferguson,
Ferrie,
Taché, J. B.
Knowlton,
Mc Kay,
Moore,
Dionne, A.
Widmer,
Massue,

Viger,
Taché, E.
Leslie,
Quesnel,
Bourret,
de Beaujeu,
Ross,
Méhot,
Crane,
Mills.

PRIERES.

L'honorable M. *A. Dionne* a présenté une pétition de *Edward Burroughs*, protonotaire de la Cour du Banc de la Reine du district de *Québec*; aussi une pétition de *J. F. X. Perrault*, en son nom et au nom des autres héritiers et représentans légaux de feu *J. F. Perrault*; aussi une pétition de Messieurs *Burroughs* et *Fiset*, protonotaires de la Cour du Banc de la Reine du dit district de *Québec*; et aussi une pétition de *L. Fiset*, protonotaire de la Cour du Banc de la Reine du district de *Québec* susdit; demandant séparément que le bill pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs *ad lites*, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Pétitions

E. Burroughs;

J. F. X. Perrault;

Burroughs et Fiset;

L. Fiset.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Leslie* a présenté à la Cham-

bre

Bill des annonces officielles.

bre un bill intitulé, " Acte pour prescrire que
" certaines annonces officielles et légales
" seront insérées dans la *Gazette du Canada*
" seulement."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde
fois lundi prochain.

Bill du town-
ship de Hatley,
rapporté.

L'honorable M. *Moore* du comité spécial
auquel a été référé le bill intitulé, " Acte
" pour mettre les cautions du ci-devant con-
" seil municipal du township de *Hatley*, en
" état d'exercer leurs réclamations contre le
" dit township," a fait rapport qu'il avait ex-
aminé le dit bill en entier, et l'avait chargé
d'en faire le rapport à la Chambre sans amen-
dement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant
lu la troisième fois.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois
en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-
t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancelle-
rie se rende à l'Assemblée Législative, et in-
forme cette Chambre que le Conseil Légis-
latif a passé ce bill sans amendement.

Bill des mines
de Neepigon,
rapporté.

L'honorable M. *Fergusson* du comité spé-
cial auquel a été référé le bill intitulé, " Acte
" pour incorporer certaines personnes sous
" les nom et raison de compagnie des mines
" de *Neepigon*," a fait rapport qu'il avait ex-
aminé le dit bill en entier, et l'avait chargé
d'en faire le rapport à la Chambre sans a-
mendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu
la troisième fois.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois
en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-
t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancelle-

rie se rende à l'Assemblée Législative, et in-
forme cette Chambre que le Conseil Législa-
tif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Quesnel* a présenté à la Bill des évê-
ques, B.-C. Chambre un bill intitulé, " Acte pour incor-
" porer l'archevêque et les évêques catholi-
" ques romains, dans chaque diocèse, dans
" le *Bas-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde
fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in- Bill des lettres
de change, H.-
C., lu la 3e
fois. titulé, " Acte pour régulariser le taux des
" dommages sur les lettres de change pro-
" testées dans le *Haut-Canada*," a été, tel
qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'a-
mendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancelle-
rie se rende à l'Assemblée Législative, et
informe cette Chambre que le Conseil Lé-
gislatif a passé ce bill avec divers amende-
ments, auxquels il demande la concurrence
de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in- Bill du town-
ship d'Ameli-
asburgh, lu la
2e fois. titulé, " Acte pour ratifier un certain arpen-
" tage du township d'*Ameliasburgh*, dans le
" *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé, et
qu'il soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in- Bill des mines
de Huron, lu
la 2e fois. titulé, " Acte pour incorporer la compagnie
" des mines de *Huron*," a été lu la seconde
fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-
mité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des
honorables MM. *McGill*, *Crooks* et *Ross*, qui
s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un Message de l'Assemblée Législative Bill des con-
grégationnis-
par M. *Laurin* et autres, avec un bill intitu-
lé,

les de Qué- bec. lé, "Acte pour incorporer l'association appe-
"lée la congrégation des hommes de la pa-
"roisse de *St. Roch de Québec*," auquel elle
demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde
fois lundi prochain.

Bill de cimeti- ère de Mount Hermon, rap- porté. L'honorable M. Ross du comité spécial au-
quel a été référé le bill intitulé, "Acte pour
"incorporer le cimetière de *Mount Hermon*"
a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill
en entier, et l'avait chargé d'en faire le rap-
port à la Chambre avec divers amendements,
qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre
voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant
reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient
maintenant pris en considération par la
Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a
procédé à la considération des dits amende-
ments et,

Amendements. Ils ont été lus par le Greffier comme suit :

Feuille 2, ligne 5.—Après "Street" (con-
servant néanmoins le
droit d'indemnité du
seigneur.)

Feuille 5, ligne 17.—Retranchez "susdit"
et insérez "ci-après
mentionné."

Feuille 10, ligne 32.—Retranchez depuis
"somme" jusqu'à "de"
dans la 33e ligne.

Feuille 10, ligne 38. — Retranchez depuis
"somme" jusqu'à "d'un"
dans la 40e ligne.

Feuille 12, ligne 24. — Retranchez depuis
"prescrire" jusqu'à "cel-
"le" dans la 25e ligne
et insérez "n'excédant
"pas."

Feuille 12, ligue 39.—Retranchez depuis
"prescrire" jusqu'à "cel-

le" dans la 40e ligne, et
insérez "n'excédant
pas."

Feuille 12, ligne 40.—Après "deniers" in-
sérez les clauses A. B.
C. D. E. F. et G.

CLAUSE A.

"Et qu'il soit statué,
"que toutes les parties
"du dit cimetière se-
"ront entourées de
"murs, ou autres clô-
"tures ou palissades
"convenables, de la
"hauteur de huit pieds
"au moins."

CLAUSE B.

"Et qu'il soit sta-
"tué, que la dite
"corporation entre-
"tiendra le cimetière
"et les bâtisses et clô-
"tures, dans un état
"complet de répara-
"tion et en bon ordre
"et condition, à même
"les deniers qu'elle re-
"cevra sous l'autorité
"de cet acte."

CLAUSE C.

"Et qu'il soit statué,
"que la corporation
"fera tous les fossés et
"égouts nécessaires
"dans le dit cimetière
"et autour d'icelui, pour
"l'égouter et le tenir
"sec ; et elle pourra
"de temps à autre, lors-
"que l'occasion le re-
"querra, faire écouler
"tel fossé ou égout
"dans un fossé déjà
"ouvert, avec le con-
"sentement par écrit
"des personnes ayant
"la surintendance des
"dites rues ou che-
"mins et des terres à
"travers lesquelles cet-
"te ouverture sera pra-
"tiquée, ayant soin de

“ faire aussi peu de
 “ dommages que pos-
 “ sible au chemin ou
 “ terrain à travers le-
 “ quel sera fait le dit
 “ fossé ou égout, et de
 “ le remettre dans un
 “ même ou aussi bon
 “ état qu’il était avant
 “ d’avoir été ainsi ou-
 “ vert.”

CLAUSE D.

“ Et qu’il soit statué,
 “ que si la dite corpo-
 “ ration, en aucun
 “ temps, fait écouler ou
 “ jeter, ou permet que
 “ l’on fasse écouler ou
 “ que l’on jette dans le
 “ fleuve *Saint-Laurent*,
 “ au-dessus de la ligne
 “ de basse-mer, ou dans
 “ aucune source, puits,
 “ ruisseau, canal, ré-
 “ servoir, aquéduc, é-
 “ tang ou abreuvoir,
 “ aucune matière nui-
 “ sible du cimetière,
 “ qui corrompera l’eau,
 “ elle encourra, pour
 “ chaque offense, une
 “ pénalité de douze
 “ louis, dix shillings
 “ courant.”

CLAUSE E.

“ Et qu’il soit statué,
 “ que la dite pénalité,
 “ avec tous les frais de
 “ poursuite, pourra ê-
 “ tre recouvrée par tou-
 “ te personne qui aura
 “ droit de se servir
 “ de l’eau ainsi cor-
 “ rompue par telle ma-
 “ tière nuisible, au
 “ moyen d’une action
 “ civile, dans toute cour
 “ de juridiction com-
 “ pétente ; pourvu tou-
 “ jours que la dite pé-
 “ nalité ne sera pas re-
 “ couvrable, si l’on n’en
 “ poursuit le recouvre-

“ ment pendant la du-
 “ rée de l’offense ou
 “ dans les six mois a-
 “ près qu’elle aura ces-
 “ sée.”

CLAUSE F.

“ Et qu’il soit statué,
 “ qu’outre la dite pé-
 “ nalité de douze louis
 “ dix shillings courant
 “ (et soit qu’elle soit
 “ recouvré ou non)
 “ toute personne qui
 “ aura droit de se ser-
 “ vir de l’eau ainsi cor-
 “ rompue par telle ma-
 “ tière nuisible, pour-
 “ ra poursuivre la dite
 “ corporation au moy-
 “ en d’une action civi-
 “ le dans toute cour de
 “ juridiction compé-
 “ tente, pour tout dom-
 “ mage spécial qu’elle
 “ pourra avoir éprou-
 “ vée, à raison de ce
 “ que l’eau a été ainsi
 “ corrompue ; ou s’il
 “ n’est pas allégué de
 “ dommage spécial,
 “ pour la somme de
 “ deux louis, dix shil-
 “ lings pour chaque
 “ jour que la dite ma-
 “ tière nuisible sera
 “ jettée, ou s’écoulera
 “ comme susdit, après
 “ l’expiration de vingt-
 “ quatre heures, à
 “ compter du temps
 “ que la dite personne
 “ aura donné avis de
 “ la dite offense à la
 “ dite corporation.

CLAUSE G.

“ Et qu’il soit statué,
 “ que la dite corpora-
 “ tion fera des règle-
 “ ments pour que tou-
 “ tes les sépultures
 “ dans le dit cimetière
 “ se fassent d’une ma-
 “ nière décente et so-
 “ lennelle.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill de Louis
Compte.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Cartier* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour permettre à *Louis Compte* de recouvrir un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district "de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Bill de l'asso-
ciation Saint-
Jean-Baptiste,
Montréal.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Cartier* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer l'Association *St. Jean-Baptiste* de *Montréal*, dans la cité, "paroisse et district de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Bill de la limi-
tation des ac-
tions.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Lemieux* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour limiter la durée des actions "des greffiers des cours de justice et des "procureurs *ad lites* et de tous autres officiers de justice qui ont droit à des frais et "honoraires," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Bill des cours
de district, H.-
C., rapporté de
l'Assemblée.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Smith* de *Durham* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour amender, "et étendre les dispositions de l'acte de

"cette province, intitulé, "Acte pour amender, refondre et réunir en un seul acte les "diverses lois maintenant en force pour "établir ou régler la pratique des cours de "district dans les divers districts de cette "partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill sans amendement.

Deux Messages de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Price* et autres, comme suit :

Messages d
l'Assemblée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Jeudi, 10 mai, 1849.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que les huit bills suivants, qui avaient été envoyés par leurs Honneurs à cette Chambre pour son concours, et qui étaient déjà sous considération le vingt-cinq du mois dernier, ont été consumés par le feu qui, ce jour-là détruisit les bâtisses occupées par les deux Chambres du Parlement Provincial, savoir :

A l'égard de
la destruction
de certain bills
par l'incendie
du 25 Avril
dernier.

Bill pour établir de meilleures dispositions pour la protection des biens des personnes qui meurent *intestat*, dans la partie de cette province ci-devant appelée le *Haut-Canada*.

Bill pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou la chimie.

Bill pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la *Gazette du Canada* seulement.

Bill pour la protection des propriétaires de moulins dans le *Haut-Canada*.

Bill pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent.

Bill pour faire disparaître certaines déficiences dans l'administration de la justice criminelle.

Bill pour incorporer les archevêque et évêques

évêques catholiques-romains dans chaque diocèse dans le *Bas-Canada*.

Bill pour ratifier un certain arpentage du township d'*Ameliasburgh*, dans le *Haut-Canada*.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* porte le dit Message au Conseil Législatif.

(Attesté,) W. B. LINDSAY,
G. A.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,
Jeudi, 10 mai, 1849.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif pour informer leurs Honneurs que le bill pour abolir les oppositions aux mariages, fondées sur des promesses de mariage, qui avait été envoyé à leurs Honneurs, et rapporté à cette Chambre avec plusieurs amendements pour son concours, et lesquels amendements étaient encore sous considération le vingt-cinq du mois dernier, a été (le dit bill) consumé par le feu qui, ce jour-là, détruisit les bâtisses occupées par les deux Chambres du Parlement Provincial.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* porte le dit Message au Conseil Législatif.

(Attesté,) W. B. LINDSAY,
G. A.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 14e mai, 1849.

Lundi.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Réné E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

De Blaquièrre,
McGill,
Morris, W.
Fraser,
Joliette,
Crooks,
Fergusson,
Macaulay,
Hamilton,
Brunseau,
Ferrie,
Taché, J. B.,
Knowlton,
McKay,
Moore,
Dionne, A.
Dionne, J.
Goodhue,
Walker,
Widmer,
Irving,

Massue,
de Boucherville,
Morris, J.
Gordon,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Viger,
Taché, E. P.
Leslie,
Quesnel,
Bourret,
de Beaujeu,
Ross,
Méhot,
Turgeon,
Crane,
Jones,
Wylie,
Mills.

PRIERES.

Les honorables MM. *de Blaquièrre* et *Irving* se sont approchés de la table et ont séparément prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel leur a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

Hons. MM. de Blaquièrre et Irving prêtent serment.

L'honorable M. *Leslie* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir l'adresse des deux Chambres à Son Excellence au sujet du bill passé durant la présente session, intitulé, "Acte pour réa-liser un revenu de cent mille louis à "même les terres publiques du *Canada*, pour "les fins de l'instruction élémentaire," et que Son Excellence avait fixé demain, à deux heures de l'après-midi, pour cet objet.

Adresse des Chambres au sujet du Bill de l'éducation élémentaire.

Jour de sa présentation.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que Son Excellence le

La Chambre en est informée.

le Gouverneur Général a fixé demain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir l'adresse des deux Chambres, relativement au sujet mentionné en dernier lieu; et que le Conseil Législatif a ordonné que les Membres du Conseil Exécutif, seulement, qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence au temps indiqué de la part de cette Chambre.

Bill de compagnies à fonds social.

L'honorable M. *James Morris* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie."

Le dit bill a été lu la première fois.

46e règle suspendue.

Ordonné, que l'on dispense de la quarantième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Bill lu la 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Bill du township d'Ameliasburgh, déchargé.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill, intitulé, "Acte pour ratifier un certain arpentage du township d'Ameliasburgh dans le Haut-Canada," il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé, et

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Appel de la Chambre.

Conformément à l'ordre, en date du deuxième jour de mai courant, "Qu'il y ait un appel de la Chambre de lundi en huit, le quatorze du courant, pour qu'il soit adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, au sujet des événements qui se sont récemment passés en cette cité," la Chambre a été appelée en conséquence.

Noms des Membres. LES HONORABLES MM.

René E. Caron, Orateur, Présent.
Robert J. Jameson, . . . Absent.
Peter B. de Blaquière, . . . Présent.
Peter McGill, . . . Présent.
Robert B. Sullivan, . . . Absent.
William Morris, . . . Présent.
Alexander Fraser, . . . Présent.
Barthélemy Joliette, . . . Présent.
James Crooks, . . . Présent.
Adam Fergusson, . . . Présent.

John Macaulay, . . . Présent.
John Hamilton, . . . Présent.
François P. Bruneau, . . . Présent.
Adam Ferrie, . . . Présent.
Jean B. Taché, . . . Présent.
Paul H. Knowlton, . . . Présent.
Thomas McKay, . . . Présent.
Philip H. Moore, . . . Présent.
Amable Dionne, . . . Présent.
Joseph Dionne, . . . Présent.
George J. Goodhue, . . . Présent.
Levius P. Sherwood, . . . Absent.

(malade.)

William Walker, . . . Présent.
Christopher Widmer, . . . Présent.
J. Emilius Irving, . . . Présent.
Louis Massue, . . . Présent.
Pierre B. de Boucherville, Présent.
James Morris, . . . Présent.
James Gordon, . . . Présent.
Hamnet Pinhey, . . . Présent.
James Ferrier, . . . Présent.
Roderick Matheson, . . . Présent.
George S. Boulton, . . . Absent.

(malade.)

Denis B. Viger, . . . Présent.
Etienne P. Taché, . . . Présent.
James Leslie, . . . Présent.
Frédéric A. Quesnel, . . . Présent.
Joseph Bourret, . . . Présent.
George S. de Beaujeu, . . . Présent.
John Ross, . . . Présent.
Louis Méthot, . . . Présent.
Joseph O. Turgeon, . . . Présent.
Samuel Crane, . . . Présent.
Robert Jones, . . . Présent.
James Wylie, . . . Présent.
Samuel Mills, . . . Présent.

Il a été proposé qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, comme suit :

Motion pour une adresse à Son Excellence au sujet des dernières émeutes à Montréal.

A Son Excellence le très-honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier de l'ordre très-ancien et très-noble du chardon, gouverneur général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'*Isle du Prince Edouard*, et vice-amiral d'icelles, &c. &c. &c.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté

Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en parlement, demandons qu'il nous soit permis de nous approcher de Votre Excellence, pour lui exprimer la profonde indignation que nous avons éprouvée à l'occasion des insultes grossières et de la violence dont Votre Excellence et la Législature ont dernièrement été l'objet, et pendant lesquels nous avons eu à déplorer l'incendie de l'édifice dans lequel les deux Chambres du Parlement tenaient leurs séances, ainsi que des bibliothèques précieuses et des archives de la province. Nous avons eu aussi à regretter pendant cette émeute, la destruction de propriétés privées, et nous assurons Votre Excellence que cette Chambre est disposée à concourir dans toutes mesures propres à mettre le gouvernement en état de rétablir la paix, d'assurer la tranquillité publique et d'empêcher qu'elle ne soit troublée à l'avenir.

Objection étant faite à la dite adresse,

Motion d'amendement.

Il a été proposé en amendement que tous les mots qui se trouvent dans l'original après "Qu'il plaise à Votre Excellence" soient retranchés, et que les mots suivants soient insérés au lieu et place d'iceux :

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, demandons qu'il nous soit permis de nous approcher de Votre Excellence, pour lui exprimer le profond regret que nous avons éprouvé à l'occasion de la perturbation de la paix publique dans la cité de *Montréal*, qui a été cause de la destruction déplorable de l'édifice du Parlement et des archives, de bibliothèques précieuses, de la propriété individuelle et des torts faits à la personne de quelques uns des sujets de Sa Majesté.

Dans des circonstances si déplorables, nous croyons que notre premier devoir est d'offrir à Votre Excellence, l'assurance que, de notre côté, nous n'épargnerons rien pour rétablir la tranquillité publique, et que nous sommes prêts à concourir dans toutes les mesures jugées nécessaires pour rétablir la paix publique et pour la protection des propriétés.

Mais en exprimant l'opinion, que la première chose à faire est de rétablir l'ordre, et que rien ne peut excuser ou justifier les outrages malicieux commis contre la personne et la propriété, nous pensons que nous manquerions à ce que nous devons à notre

Souveraine et à notre pays, si nous n'exprimions notre conviction, que c'est à l'avis qui a été donné à Votre Excellence, de sanctionner le bill des pertes de la rébellion, malgré les nombreuses adresses priant Votre Excellence de ne pas le sanctionner, mais de le réserver à la signification du bon plaisir de Sa Majesté, que doivent être attribués des troubles si préjudiciables à l'honneur et à la prospérité du pays; et nous désirons exprimer à Votre Excellence, notre profond et sincère regret que Votre Excellence ait suivi cet avis, qui a attiré des insultes aussi graves sur le représentant en cette province de Sa Très Gracieuse Majesté, dont l'auguste personne et la couronne sont l'objet de notre plus vif et sincère attachement.

Objection étant aussi faite à la dite motion,

Après un long débat,

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Les débats étant de nouveau repris,

La question de concurrence a été mise sur le dit amendement, et

Rejetée.

Il a été résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Motion principale adoptée.

Ordonné, en conséquence.

DISSENTIENT :

Parce qu'en présentant une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, condamnant les excès déplorables qui ont été commis récemment en cette cité (dont la gravité ne peut être ni justifiée ni excusée,) c'est notre opinion que cette Chambre n'aurait pas du seulement exprimer sa sollicitude de pourvoir aux moyens de réprimer les troubles et de rétablir la tranquillité, mais aurait du, de même, déclarer franchement que la cause immédiate de cette infraction des lois devait être attribuée à l'avis funeste d'après lequel Son Excellence s'était conduite en sanctionnant le bill des pertes provenant de la rébellion, nonobstant les nombreuses adresses se plaignant de cette mesure odieuse, et l'état connu d'agitation dans lequel la province avait été jetée à la perspective qu'elle deviendrait loi.

P. B. DeBlaquière,

P. B. DeBlaquière,
Peter M^cGill,
W. Morris,
Alexander Fraser,
Jas. Crooks,
Jno. Macaulay,
Jno. Hamilton,
Frs. P. Bruneau,
Adam Ferrie,
Paul H. Knowlton,
T. M^cKay,
William Walker,
Jas. Gordon,
Hamnett Pinlwy,
J. Ferrier,
R. Matheson,
Rt. Jones.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée, et signée par l'Orateur.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par les Membres de cette Chambre qui sont Membres du Conseil Exécutif.

Bill de la cour d'appel, E. C.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le Procureur Général *La Fontaine* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matières criminelles, pour le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Bill des sociétés religieuses.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Flint* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender certains actes pour venir en aide à certaines sociétés religieuses," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill du télégraphe de Montréal et Troy, rapporté de l'Assemblée.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Holmes* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*," et informer cette Chambre que l'As-

semblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill sans amendement.

Un Message de l'Assemblée Législative par Sir *Allan N. MacNab* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association mercantile de la bibliothèque de *Hamilton*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de la bibliothèque de Hamilton.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Notman* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser *George Carruthers* et autres, à mettre à exécution le testament de feu le Docteur *Richard Noble Starr*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du testament du Dr. Starr.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Christie* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en celle de franc alevu roturier,'" auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de la commutation de la tenure.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Morrison* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour régulariser le taux des dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill des lettres de change, H. C., rapporté de l'Assemblée.

Ajournement.

A deux heures, le 15 mai au matin, l'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à trois heures de l'après-midi de ce jour, la Chambre l'ordonnant ainsi.

tier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois Lu la 3e fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour ratifier un certain arpentage du township d'*Ameliasburgh*, dans le "*Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

Bill du township d'Ameliasburgh, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie," a été lu la troisième fois.

Bill de compagnies à fonds social, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer le cimetière de "*Mount Hermon*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

Bill du cimetière de Mount Hermon, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Mardi, 15e mai, 1849.

Mardi

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*De Blaquièrè,**Massue,**M-Gill,**Morris, J.**Morris, W.**Gordon,**Fraser,**Pinhey,**Joliette,**Ferrier,**Crooks,**Matheson.**Fergusson,**Viger,**Macaulay,**Taché, E. P.,**Hamilton,**Leslie,**Taché, J. B.,**Quesnel,**Knowlton,**Bourret,**M-Kay,**Ross,**Dionne, A.,**Méthot,**Dionne, J.,**Turgeon,**Goodhue,**Jones,**Walker,**Wylie,**Widmer,**Mills.**Irring,*

PRIERES.

Bill de la saisie des actions.

L'honorable M. *Bourret* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la saisie et à la vente des actions dans le fonds social de compagnies incorporées."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Bill de la saisie des meubles, H.-C., rapporté.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour autoriser la saisie des meubles pour des sommes de dix louis et au-dessous dans certains cas, dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en en-

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la *Gazette du Canada* seulement," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer les archevêques et évêques catholiques-romains dans chaque diocèse dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association appelée la congrégation des hommes de la paroisse de *Saint Roch de Québec*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour permettre à *Louis Compte* de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*," il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association *St. Jean-Baptiste de Montréal*, dans la cité, paroisse et district de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *A. Dionne, Massue et Bour-*

ret, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs *ad lites*, et de tous autres officiers de justice qui ont droit à des frais et honoraires," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *A. Dionne, Quesnel et Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, que les quatre pétitions présentées à cette Chambre, pendant la présente session, demandant que le bill dernièrement mentionné ne devienne pas loi, soient référées au comité spécial nommé en dernier lieu.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender certains actes pour venir en aide à certaines sociétés religieuses," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks, Ferrier et Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association de la bibliothèque mercantile de *Hamilton*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks, Ferrier et Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser *George Carruthers* et autres, à mettre à exécution le testament de feu le Docteur *Richard Noble Starr*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné,

Passé.

Bill des annonces officielles, lu la 2e fois.

Bill des archevêques et évêques, B.-C., lu la 2e fois.

Bill de la congrégation des hommes, Québec, lu la 2e fois.

Bill de Louis Compte, déchargé.

Bill de la société St. Jean-Baptiste, Montréal, lu la 2e fois.

Bill de la limitation des actions, lu la 2e fois.

Pétitions référées.

Bill des sociétés religieuses, lu la 2e fois.

Bill de la bibliothèque de Hamilton, lu la 2e fois.

Bill du testament du Dr. Starr, lu la 2e fois.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Goodhue, J. Morris, Crooks, Ferrier* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de la commutation de la tenure, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en celle de franc-aleu roturier,'" a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *A. Dionne, Massue* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des mines de Huron, rapporté.

L'honorable M. *McGill*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines de *Huron*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu la 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des lettres de change, des billets promissaires, etc., rapporté.

L'honorable M. *McGill*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur, les billets promissaires, et les protêts qui s'y rapportent, et les lettres de change à l'étranger, en certains cas," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des dits amendements, et

Ils ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 1, ligne 17.—Retranchez depuis "promissaires" jusqu'à "Et" dans la 34e ligne, et insérez "sera et il est par le présent abrogé." Amendements.

Feuille 10, ligne 10.—Retranchez depuis "icelui" jusqu'à "Cédule" dans la 16e ligne.

DANS LES CEDULES DU BILL :

Cédule No. 2.

Feuille 11, ligne 40.—Retranchez depuis "seing" jusqu'à "Protesté" dans la 41e ligne.

Cédule No. 3.

Feuille 12, ligne 22.—Retranchez depuis "seing" jusqu'à "Protesté" dans la 23e ligne.

Cédule No. 5.

Feuille 13, ligne 37.—Retranchez depuis "seing" jusqu'à "Protesté" dans la 39e ligne.

Cédule No. 6.

Feuille 14, ligne 14.—Retranchez depuis "seing" jusqu'à "Protesté" dans la 15e ligne.

Feuille 14, ligne 16.—Retranchez "(L. S.)"

Les

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Pétition du Synode de l'église presbytérienne, Canada.

L'honorable M. *McGill* a présenté une pétition du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'église d'*Ecosse*, demandant que le bill pour amender la charte de *King's College*, ne devienne pas loi sous sa forme actuelle.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill des municipalités, H.-C.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le Procureur Général *Baldwin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour pourvoir par une loi générale à l'établissement de corporations municipales, et à l'établissement de règles de police dans les divers comtés, cités et villes, townships et villages du *Haut-Canada*," et aussi un bill intitulé, "Acte pour suppléer à certaines dispositions législatives essentielles, omises dans certains actes y mentionnés," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des omissions législatives.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient séparément lus la seconde fois vendredi prochain.

Bill des poids et mesures, B.-C.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Scott*, (des *Deux-Montagnes*), et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill des actions réelles et mixtes.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Chauveau* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender la loi dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district dans

"lequel les actions réelles et mixtes pourront être commencées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Richards* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender et étendre les dispositions de l'Acte de cette province, intitulé, 'Acte pour permettre l'émanation de wrights, *Testatum capias ad respondendum*,' dans les différents districts du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des wrights Testatum, H.-C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Beaubien* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer les révérends Pères Oblats de l'*Immaculée Conception* de *Marie*, pour la province du *Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des Oblats.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Mercredi.

Mercredi, 16e mai, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

DeBlaquière
M^cGill,
Morris, W.
Joliette,
Crooks,
Macaulay,
Taché, J. B.
Knoxlton,
Dionne, A.
Dionne, J.
Walker,
Widmer,
Irring,
Massue,

Les honorables MM.

Gordon,
Pinhey,
Matheson,
Viger,
Leslie,
Quesnel,
Bourret,
Ross,
Méthot,
Turgeon,
Jows,
Wylie,
Mills.

PRIERES.

Bill de l'association St. Jean Baptiste. Montréal. rapporté.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association *St. Jean-Baptiste de Montréal*, dans la cité, paroisse "et district de *Montreal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Bill de la commutation de la tenure. rapporté.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour faciliter la commutation "volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les fiefs et seigneuries "du *Bas-Canada*, en celle de franc alevin "roturier," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Mills* a présenté une pétition de la municipalité de *Hamilton*, demandant des modifications au bill des municipalités, en autant qu'il a rapport à des cités.

Pétition de la corporation de Hamilton.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à vendredi prochain, à dix heures du matin.

Heure d'ajournement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour prescrire que certaines "annonces officielles et légales seront insérées dans la *Gazette du Canada* seulement," a été lu la troisième fois.

Bill des annonces officielles, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer les archevêques "et évêques catholiques-romains dans chaque diocèse dans le *Bas-Canada*," a été lu la troisième fois.

Bill des archevêques et évêques, B.-C., lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association appelée 'La congrégation "des hommes de la paroisse de *Saint-Roch de Québec*,'" "

Bill de la congrégation des hommes, Québec.

Motion pour
2^e lecture.

Il a été proposé que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Adoptée.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill lu la 3^e
fois.

Sur quoi le dit bill a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Protêt.

DISSENTIENT :

*W. Morris,
P. H. Knowlton.*

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des lettres
de change, des
billets promissoires,
etc., lu
la 3^e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur, les billets promissoires et les protêts qui s'y rapportent, et les lettres de change à l'étranger, en certains cas," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de la cour
d'appel, B.-C.,
lu la 2^e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matières criminelles pour le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Motion pour
référer le dit
bill.

Il a été proposé, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre présentement.

Objection étant faite à la dite motion,

Il a été proposé en amendement de retrancher "présentement" et d'insérer "samedi prochain" au lieu d'icelui. Motion d'amendement.

La question de concurrence étant mise sur icelle,

Il a été résolu dans la négative. Négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, Motion principale adoptée.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Sur quoi la Chambre s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill. La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Irving* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement. Rapport.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois samedi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour permettre à *Louis Compté* de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*," il a été Bill de Louis Compté, 2^e lecture remise.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois. Bill des poids et mesures, B. C., lu la 2^e fois.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit maintenant lu la troisième fois. 46^e règle suspendue.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Bill lu la 3^e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des actions réelles et mixtes, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi dans le " *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district " dans lequel les actions réelles et mixtes " pourront être commencées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bourret*, *Viger* et *A. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des writs *Testatum*, H.-C., lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender et étendre les " dispositions de l'acte de cette province intitulé, "Acte pour permettre l'émanation " de writs *testatum capias ad respondendum*, " dans les différents districts du *Haut-Canada*, " et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ross*, *Widmer*, *Mills*, *Bourret* et *Massue*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des Oblats, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer les révérends " Pères Oblats de l'*Inmaculée Conception de Marie*, pour la province du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Quesnel*, *Widmer* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de Primeau et Trotter.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *De Witt* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser *Marc Antoine Primeau* et *Antoine A. Trotter*, à construire un pont de péage sur la rivière *Cha-*

teaguay, dans la paroisse de *Sainte Martine*, " former un chemin planchéié depuis le " fleuve *Saint Laurent* jusqu'à la rivière *Cha-* " *teaguay*, dans la dite paroisse, fixer les " taux qui seront perçus sur les dits pont et " chemin, et établir d'autres dispositions à " cet égard," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Quesnel*, *Bourret* et *Massue*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Armstrong* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les " campagnes du *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Armstrong* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser *Alexandre Maurice Delisle*, *Benjamin Henri Lemoine* et " *Jean-Baptiste Debien*, jeune, à construire " un pont de péage, sur la rivière *Jésus*, et " pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bourret, Massue, et Quesnel*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill du barreau, B.C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chabot* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour l'incorporation du barreau du *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à vendredi prochain, à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

VENDREDI.

Vendredi, 18e mai, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

DeBlaquière,
McGill,
Morris, W.
Joliette,
Macaulay,
Bruneau,
Ferrie,
Taché, J. B.
Knowlton,
Dionne, A.
Dionne, J.
Widmer,

Les honorables MM

Irving,
Massue,
Pinhey,
Viger,
Taché, E. P.
Leslie,
Quesnel,
Bourret,
Ross,
Jones,
Wylie,
Mills,

PRIERES.

Bill de l'association St. Jean Baptiste, Montréal, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association *St. Jean Baptiste*, de *Montréal*, dans la cité,

"paroisse et district de *Montréal*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Il a été proposé qu'il soit

Résolu, qu'il soit présenté une humble et respectueuse adresse à Sa Majesté la Reine, priant qu'il plaise gracieusement à Sa Majesté de prendre en sa considération l'état actuel de cette province, et de déterminer, depuis qu'il a été démontré par l'expérience de plus de huit années, que l'union des provinces du *Haut* et du *Bas-Canada* n'a satisfait aucune des parties, si la dissolution d'une telle union ne rendrait pas la paix et la tranquillité à cette grande partie des dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté; et de prier Sa Majesté, dans le cas où elle le jugeraient ainsi, qu'il lui plaise gracieusement adopter des mesures à cette fin, qui, dans sa sagesse royale, contribueront le plus à maintenir la souveraineté de Sa Majesté en cette province, et la paix et le contentement parmi ses fidèles et loyaux sujets qui l'habitent.

Motion pour une adresse à la Reine au sujet de la dissolution de l'union.

Objection étant faite à la dite motion,

Après un long débat,

La dite motion, avec la permission de la Retirée. Chambre, a été retirée.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable M. *Turgeon* est entré.

L'honorable M. *Quesnel*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour autoriser *Alexandre Maurice Delisle, Benjamin Henri Lemoine, et Jean Baptiste Debien*, le jeune, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées," a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier,

Bill du pont de Delisle, rapporté.

entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill de Primeau et Trottier, rapporté.

L'honorable M. *Quesnel*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour autoriser *Marc Antoine Primeau* et *Antoine A. Trottier*, à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *Sainte Martine*, former un chemin planchéié depuis le fleuve *Saint Laurent* jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bil soit lu la troisième fois demain.

Bill des writs Testatum, H. C., rapporté.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé, 'Acte pour permettre l'émanation de writs *testatum capias* ad respondendum, dans les différents districts du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées,'" a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu la 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Pasé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill de la saisie des actions, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la saisie et à la vente des actions dans le fonds social de

"compagnies incorporées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie*, *Bourret* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Matheson* est entré.

L'honorable M. *Leslie* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'adresse de cette Chambre à Son Excellence au sujet des événements qui se sont récemment passés dans cette cité, à laquelle il avait plu à Son Excellence de faire la réponse gracieuse suivante :

Réponse de Son Excellence à l'adresse au sujet des événements qui ont eu lieu en cette cité.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Je vous remercie de votre fidèle et loyale adresse dans laquelle vous m'exprimez l'indignation que vous éprouvez en apprenant les insultes et la violence dont le Gouverneur-Général et la Législature ont dernièrement été l'objet, et m'assurez que vous êtes disposés à concourir dans toutes mesures propres à mettre le gouvernement en état de rétablir la paix, d'assurer la tranquillité publique et d'empêcher qu'elle ne soit troublée à l'avenir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour pourvoir par une loi générale à l'établissement de corporations municipales, et à l'établissement de règles de police dans les divers comtés, cités et villes, townships et villages du *Haut-Canada*,"

Bill des municipalités, H. C.

Il a été proposé, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Motion pour 2e lecture.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative.

Adoptés.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Motion pour
référer le dit
Bill.

Il a été proposé, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre présentement.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Adoptée.

Il a été résolu dans l'affirmative.

La Chambre
en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. *Massue* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill des omis-
sions législa-
tives, lu la 2e
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour suppléer à certaines dispositions législatives essentielles, omises dans certains actes y mentionnés," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill de Louis
Compte.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour permettre à *Louis Compte* de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*,"

Motion pour
2e lecture.

Il a été proposé, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Motion d'
amendement.

Sur quoi, il a été proposé en amendement de retrancher "maintenant" et d'insérer "d'hui à trois mois."

La question de concurrence étant mise sur la motion tel qu'amendée, et la Chambre étant également divisée,

Motion amen-
dée, adoptée.

Il a été résolu dans l'affirmative par la voix prépondérante de l'Orateur, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes du *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill des mai-
tres et servi-
teurs, lu la 2e
fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *A. Dionne*, *Massue* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour l'incorporation du barreau du *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill du barreau,
B.C., lu la 2e
fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *A. Dionne*, *Bourret* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Baldwin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender la charte de l'Université établie à *Toronto* par feu Sa Majesté le roi *George* quatre, pour pourvoir d'une manière plus satisfaisante à l'administration de la dite Université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent, ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammaire qui en forment un apanage" auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de l'Uni-
versité de To-
ronto.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain, et qu'il soit placé comme premier item sur les ordres de ce jour.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Lafontaine* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance, dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de judica-
ture, B.C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill de la Trinité de Québec.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Lafontaine* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour refondre les lois et ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la Trinité de Québec, et pour d'autres fins," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain, et qu'il a soit placé comme premier *item* sur les ordres de ce jour.

Bill de la Trinité de Montréal.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Cauchon* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnés, concernant le maison de la Trinité de Montréal, et pour en amender et refondre les dispositions," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain, et qu'il soit placé comme second *item* sur les ordres de ce jour.

Bill de judicature de Gaspé.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Lafontaine* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le district de Gaspé," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill des sœurs de la charité, Bytown.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Egan* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité à Bytown," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général *Blake* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser la vente ou aliénation des propriétés immobilières des enfants mineurs, dans certains cas y mentionnés," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des biens des enfants mineurs.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Laurin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour faire disparaître tous doutes quant au droit de poursuivre et de se défendre *in formâ pauperis* devant les cours de loi dans le Bas-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des causes *in formâ pauperis*.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Laurin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abolir les oppositions aux mariages fondés sur des promesses de mariages, et pour abroger l'acte y mentionné," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des oppositions aux mariages.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Merritt*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour augmenter le fonds social de la compagnie de navigation de la Grande Rivière," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de la navigation de la Grande Rivière.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Notman* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour confirmer certains règlements passés par le conseil municipal du district de London, par lesquels il est imposé certaines

Bill de la municipalité de London.

"taines

“taines taxes sur les terres et autres propriétés dans le dit district,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill des péages sur les vaisseaux du St. Laurent.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général *Blake* et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour imposer des péages sur les vaisseaux et passagers qui descendent le *St. Laurent*, en évitant de passer par les canaux,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill des assemblées des municipalités, B.C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Galt* et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour faire cesser les doutes qui existent quant aux premières assemblées des conseils municipaux, en vertu de l'acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le *Bas-Canada*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill des droits sur les liqueurs

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général *Blake* et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour continuer et amender l'acte qui impose des droits sur les esprits distillés dans cette province, et pour voir à l'emmagasinage d'iceux,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill de la Baie de cuivre de Huron.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Christie* et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour incorporer certaines personnes, sous le nom de la compagnie de la Baie de cuivre de *Huron*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chauveau* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “Acte pour incorporer le cimetière de *Mount Hermon*,” et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill du cimetière de Mount Hermon, rapporté de l'Assemblée.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens immeubles ou des hypothèques dont ils sont grevés,” a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Bill d'enregistrement, rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “Acte pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs *ad lites*, et de tous autres officiers de justice qui ont droit à des frais et honoraires,” a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Bill de la limitation des actions, rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée.

nuée à demain, à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Samedi 19e mai, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Morris, W.
Ferrie,
Taché, J. B.
Knowlton,
M^cKay,
Dionne, A.
Dionne, J.
Widmer,
Irving,
Massue,

Les honorables MM.

Matheson,
Viger,
Taché, E. P.
Leslie,
Quesnel,
Bourret,
Ross,
Wylie,
Mills.

PRIERES.

Bill des oblats, rapporté.

L'honorable M. *Quesnel*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer les révérends Pères Oblats de l'Immaculée Conception de *Marie*, dans la province du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des dits amendements, et

Ils ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 1, ligne 21.—Retranchez depuis "Molly" jusqu'à "et" dans la 22e ligne. Amendements.

Feuille 1, ligne 22.—Après "personnes" insérez "sujets nés ou naturalisés de Sa Majesté."

Feuille 2, ligne 27.—Après "susdits" insérez les clauses A. B. C. et D.

CLAUSE A.

" Et qu'il soit statué, qu'avant la dissolution de la dite corporation par quelque cause que ce soit, les biens meubles qui se trouveront alors en nature, et les immeubles et rentes constituées qui auront été donnés et légués à la dite corporation, ou les autres immeubles achetés ou échangés au moyen de la vente des biens ainsi donnés et légués et qui se trouveront en la possession de la dite corporation lors de sa dite dissolution, retourneront et appartiendront aux légitimes héritiers de ceux qui ont donné ou légué tels biens à la dite corporation.

CLAUSE B.

" Et qu'il soit statué, que dans le cas susdit de la dissolution de la dite corporation, les biens-fonds achetés et acquis par elle et payés sur ses propres revenus, et non au moyen de la vente ou de l'échange de quelques biens donnés ou légués, ainsi que

“ que toute autre pro-
 “ priété appartenant
 “ alors à la dite corpo-
 “ ration, et non sujets à
 “ être réclamés par et a
 “ retourner aux hériti-
 “ ers d’aucun donateur
 “ ou testateur, en vertu
 “ des dispositions de la
 “ section précédente de
 “ cet acte, demeureront
 “ à la disposition de la
 “ législature pour être
 “ appropriés au soutien
 “ de quelque institution
 “ charitable ou à l’ins-
 “ truction des pauvres
 “ de la paroisse ou du
 “ township où tels biens
 “ seront ainsi situés.”

CLAUSE C.

“ Et qu’il soit statué,
 “ qu’aucun contrat de
 “ vente ou transport, en
 “ vertu duquel la dite
 “ corporation achètera
 “ ou acquérera des pro-
 “ priétés réelles ou im-
 “ mobilières, ou rentes
 “ constituées, ne sera
 “ valide ou efficace pour
 “ quelque fin que ce soit,
 “ à moins qu’il ne soit
 “ mentionné dans le dit
 “ contrat que le dit achat
 “ ou acquisition est fait
 “ avec les fonds de la
 “ dite corporation, ou
 “ avec des fonds prove-
 “ nants de la vente ou
 “ aliénation de telle et
 “ telle propriété, la dé-
 “ crivant, donnée ou lé-
 “ guée à la dite corpora-
 “ tion par telle et telle,
 “ personne ou personnes,
 “ les désignant par leur
 “ nom ou autrement, se-
 “ lon le cas.”

CLAUSE D.

“ Et qu’il soit statué,
 “ qu’il sera du devoir de

“ la dite corporation, en
 “ tout temps, lorsqu’elle
 “ en sera requise par le
 “ gouverneur général de
 “ cette province, de four-
 “ nir un état par écrit
 “ de ses biens et affaires,
 “ dans lequel elle parti-
 “ cularisera les revenus
 “ qu’elle retire des dits
 “ biens possédés sous
 “ l’autorité du présent
 “ acte, et de quelle source
 “ ils proviennent.”

Les dit amendements étant lus la seconde Adoptés.
 fois, et la question de concurrence étant mise
 sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y
 a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient
 grossoyés, et que le dit bill, tel qu’amendé,
 soit lu la troisième fois lundi prochain.

L’ordre du jour étant lu pour la troisième Bill de la Cour
d’Appel, B.C.,
déchargé.
 lecture du bill intitulé, “ Acte pour établir un
 “ cour ayant juridiction en appel et en matières
 “ criminelles pour le *Bas-Canada*,” il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième
 fois lundi prochain.

Conformément à l’ordre du jour, le bill in- Bill du pont,
de Delisle,
lu la 3e fois.
 titulé, “ Acte pour autoriser *Alexandre Mau-
 “ rice Delisle, Benjamin Henri Lemoine et
 “ Jean-Baptiste Debien*, le jeune, à construire
 “ un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour
 “ d’autres fins y mentionnées,” a été lu la
 troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l’affirmative.

Passé.

Conformément à l’ordre du jour, le bill in- Bill de Pri-
mean et Trot-
tier, lu la 3e
fois.
 titulé, “ Acte pour autoriser *Marc Antoine
 “ Primeau et Antoine A. Trottier* à construire
 “ un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*,
 “ dans la paroisse de *Sainte-Martine*, former
 “ un chemin planchéié depuis le fleuve *Saint-
 “ Laurent* jusqu’à la rivière *Chateauguay*,
 “ dans la dite paroisse, fixer les taux qui se-
 “ ront perçus sur les dits pont et chemin, et
 “ établir d’autres dispositions à cet égard,” a
 été lu la troisième fois.

La

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Bill des municipalités, H. C., la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir par une loi générale à l'établissement de corporations municipales, et à l'établissement de règles de police dans les divers comtés, cités et villes, townships et villages du *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

DISSENTIENT :

Protêt.

Parceque le peuple des divers districts du *Haut-Canada*, n'ayant pas pétitionné pour l'abrogation des lois municipales actuellement en vigueur, paraîtrait en être satisfait.

Parceque la loi actuelle a généralement donné satisfaction, spécialement depuis que la Législature a investi les conseils de districts du droit de nommer les préfets et greffiers de chaque district.

Parcequ'il est peu sage de changer les lois d'un pays, à moins d'une nécessité urgente, attendu que des changements de cette nature troublent l'esprit public, et tendent à jeter les citoyens dans une incertitude et dans une excitation constantes.

Parceque ce bill change les noms des anciennes divisions territoriales du *Haut-Canada*, sans raison suffisante, et introduit des noms et désignations, pour les charges de townships, inconnus aux habitants de cette partie de la province.

Parceque la mise en opération de ce bill accroîtra les dépenses de chaque district.

*W. Morris,
T. McKay,
R. Matheson.*

Bill des omissions législatives, la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour suppléer à certaines dispositions législatives essentielles, omises dans

"certains actes y mentionnés," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour amender la charte de l'université établie à *Toronto*, par feu Sa Majesté le roi *George* quatre, et pourvoir d'une manière plus satisfaisante à l'administration de la dite université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent, ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammaire qui en forme un apanage,"

Bill de l'Université de Toronto.

Il a été proposé, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Motion pour 2e. lecture.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et,

Il a été résolu dans l'affirmative.

Adoptée.

Sur quoi le dit bill a été alors lu la seconde fois.

Bill lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur icelui.

La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable *M. Ferrie* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Rapport.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable

L'honorable M. *McGill* est entré.

Bill de judica-
ture, B. C. lu
la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre présentement.

La Chambre
en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. *Bourret*, a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Bill de judica-
ture de Gaspé,
lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le district de *Gaspé*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre présentement.

La Chambre
en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. *Bourret*, a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill des sœurs
de la charité,
Bytown, lu la
2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la communauté

"des révérendes Sœurs de la charité, à *Bytown*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bourret*, *Wylie* et *Mills*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser la vente ou aliénation des propriétés immobilières des enfants mineurs dans certains cas y mentionnés," a été lu la seconde fois.

Bill des biens
des enfants
mineurs, lu la
2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bourret*, *Ross* et *Mills*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faire disparaître tous doutes quand au droit de poursuivre et de se défendre *in formâ pauperis*, devant les cours de loi dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill des causes
*in formâ pau-
peris*, lu la 2e
fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie*, *A. Dionne* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abolir les oppositions aux mariages, fondées sur des promesses de mariage, et pour abroger l'acte y mentionné," a été lu la seconde fois.

Bill des opposi-
tions aux ma-
riages, lu la
2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *A. Dionne*, *Massue* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour augmenter le fonds social de la compagnie de navigation de la *Grande Rivière*," a été lu la seconde fois.

Bill de la navi-
gation de la
*Grande Ri-
vière*, lu la 2e
fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné,

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bourret, Ross et Wylie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de la municipalité de London.

L'ordre du jour étant lu pour la deuxième lecture du bill intitulé, "Acte pour confirmer certains règlements passés par le Conseil Municipal du district de *London*, par lesquels il est imposé certaines taxes sur les terres et autres propriétés dans le dit "district,"

Motion pour 2e lecture.

Il a été proposé, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Motion d'amendement.

Surquoi, il a été proposé en amendement de retrancher "maintenant" et d'insérer "d'hui à trois mois."

La question de concurrence étant mise sur la dite motion en amendement,

Adoptée.

Il a été résolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, tel qu'amendée,

Motion principale, amendée, adoptée.

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Il a été ordonné en conséquence que le dit bill soit lu la seconde fois, d'hui à trois mois.

Bill des péages sur les vaisseaux du St. Laurent, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour imposer des péages sur les vaisseaux et passagers qui descendent le *St. Laurent*, en évitant de passer par les canaux," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill des assemblées des municipalités, B. C., lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faire cesser les doutes qui existent quant aux premières assemblées des conseils municipaux, en vertu de l'acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie, Knowlton et Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des droits sur les liqueurs, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in-

titulé, "Acte pour continuer et amender l'acte qui impose des droits sur les esprits distillés dans cette province, et pourvoir à l'emmagasinage d'iceux," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur icelui. La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Knowlton* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement. Rapport.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-immubles ou des hypothèques dont ils sont grevés." Bill d'enregistrement.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Feuille 1, ligne 40.—Après "statué" insérez les clauses A. et B. Amendements

CLAUSE A.

"Et qu'il soit statué, que nonobstant toutes chose contenue dans la dite ordonnance, il sera loisible aux régistrateurs des comtés de *Québec* et de *Montréal* respectivement, d'avoir et tenir des livres et registres séparés (de la nature et forme voulue par la dite ordonnance et authentiqués en la manière prescrite en icelle, quant à ceux dans lesquels les sommaires doivent être enregistrés) pour l'enregistrement au long des "actes

“ actes, instruments et
 “ écritures de chacune
 “ des classes ci-après
 “ mentionnées, savoir :

“ Premièrement, cau-
 “ tionnements, recon-
 “ naissances et autres
 “ sûretés et obligations
 “ en faveur de la Cou-
 “ ronne, testaments et
 “ actes de dernières vo-
 “ lontés, et expéditions
 “ vérifiées ou authenti-
 “ ques de testaments et
 “ actes de dernières vo-
 “ lontés.

“ Secondement, con-
 “ trats de mariages et
 “ donations.

“ Troisièmement, no-
 “ minations de tuteurs
 “ et curateurs, jugements
 “ et actes et procédures
 “ judiciaires.

“ Quatrièmement, ti-
 “ tres translatifs de pro-
 “ priété, n'appartenant
 “ à aucune des clas-
 “ ses ci-dessus men-
 “ tionnés, y compris les
 “ actes d'échanges et
 “ baux pour plus de neuf
 “ années et les actes de
 “ partage.

“ Cinquièmement,
 “ actes, instruments et
 “ écritures créant des
 “ hypothèques, privilé-
 “ ges ou charges, et n'ap-
 “ partenant à aucune
 “ des classes ci-dessus
 “ mentionnées.

“ Sixièmement, tous
 “ autres actes, instru-
 “ ments et écritures
 “ n'appartenant à aucu-
 “ ne des classes ci-des-
 “ sus mentionnées, et
 “ leur enregistrement au
 “ long dans tels livres
 “ respectivement sera
 “ valide et efficace à
 “ toutes fins et intenti-
 “ ons ; et l'enregistre-
 “ ment de tout acte, ins-

“ trument, ou écriture
 “ au long dans tout livre,
 “ excepté celui tenu
 “ pour l'enregistrement
 “ des sommaires, n'af-
 “ fectera pas la validité
 “ de tel enregistrement,
 “ malgré que le régistra-
 “ teur se sera mépris
 “ sur la classe à laquelle
 “ tel acte, instrument ou
 “ écriture appartiendra
 “ véritablement.”

CLAUSE B.

“ Et qu'il soit statué,
 “ que nonobstant toute
 “ chose contenue dans la
 “ dite ordonnance, tout
 “ député régistrateur
 “ pourra résigner ou
 “ être démis de sa char-
 “ ge par son supérieur
 “ et ayenant telle rési-
 “ gnation ou démission,
 “ il sera du devoir du
 “ dit supérieur de nom-
 “ mer un nouveau dépu-
 “ té à sa place, dans les
 “ vingt jours après la
 “ dite résignation ou dé-
 “ mission ; et si tel ré-
 “ gistrateur néglige de
 “ nommer un député ré-
 “ gistrateur comme ci-
 “ dessus prescrit, il en-
 “ courra une amende de
 “ cinq louis, argent cou-
 “ rant de cette province,
 “ pour chaque jour qu'il
 “ aura négligé de faire
 “ cette nomination ; et
 “ la dite pénalité sera et
 “ pourra être recouvrée
 “ dans toute cour de re-
 “ cord dans le *Bas-Ca-*
 “ *nada*, et moitié d'icelle
 “ appartiendra et sera
 “ payée à Sa Majesté,
 “ ses héritiers et suc-
 “ cesseurs, et l'autre
 “ moitié au dénoncia-
 “ teur.”

Les dits amendements étant lus la seconde Adoptés.
 fois, et la question de concurrence étant mise
 sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y
 a acquiescé.

Ordonné,

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill de la limitation des actions.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs *ad lites*, et de tous autres officiers de justice qui ont droit à des frais et honoraires."

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Amendements Feuille 1, ligne 32.—Après "intentées," insérez, "ou qui seront ci-après intentées."

Feuille 1, ligne 34.—Retranchez depuis "Canada," jusqu'à "sera" dans la 37e ligne, et insérez "pour le recouvrement d'honoraires d'office, ou émoluments, il a tous jours été, et il."

Feuille 2, ligne 2.—Retranchez depuis "greffier" jusqu'à "et" dans la 3e ligne, et insérez "tel que pourvu par la dite Ordonnance."

Feuille 2, ligne 15.—Après "déboursés," insérez "dus avant la passation de cet acte, il sera loisible au défendeur de plaider la prescription de cinq ans, à compter de la passation de cet acte, et que dans toutes actions intentées par des procureurs *ad lites*, contre leurs clients, pour le recouvrement d'honoraires ou déboursés qui écherront ou deviendront dus après la passation de cet acte."

Feuille 2, ligne 17.—Retranchez depuis "où" jusqu'à "et" dans la 18e ligne, et insérez "jugement final aura

"été rendu dans la cause où la procédure dans laquelle le demandeur aura eu droit à des honoraires comme procureur *ad lites*, et aura fait les déboursés pour le recouvrement desquels il aura intenté la dite action."

DANS LE PREAMBULE.

Feuille 1, ligne 5.—Retranchez depuis "compter" jusqu'à "du" dans la 7e ligne.

Feuille 1, ligne 12.—Retranchez depuis "seraient," jusqu'à "trois," dans la 13e ligne, et insérez, "su-jettes à une prescription de."

Feuille 1, ligne 13.—Retranchez depuis "ans" jusqu'à "et" dans la 15e ligne.

Feuille 1, ligne 15.—Retranchez depuis "que" jusqu'à "la" où il est répété pour la seconde fois dans la 21e ligne.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé. ^{Adoptés.}

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la saisie et à la vente des actions dans le fonds social de compagnies incorporées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir. ^{Bill de la saisie des actions, rapporté.}

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la Chambre.

La

Amendements La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des dits amendements.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Adoptés. Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit bill et amendements soient grossoyés et lus la troisième fois lundi prochain.

Bill des maîtres et serviteurs, rapporté L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes du *Bas-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lula 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Pasé. Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du Collège de Bytown. Un message de l'Assemblée Législative par M. *Egan* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer le Collège de *Bytown*," auquel il demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Bill des archevêques et évêques, B. C., rapporté de l'Assemblée. Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chabot*, et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer les archevêques et évêques catholiques romains, dans

"chaque diocèse dans le *Bas-Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général *Blake* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Lafontaine* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Notman* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous les noms et raisons de, le président, les directeurs et la compagnie du Havre de *Port Burwell*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Holmes* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur, les billets promissoires, et les protêts qui s'y rapportent, et les lettres de change à l'étranger en certains cas," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill sans amendement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

LUNDI.

Lundi, 21e mai, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables MM.

M^cGill,
Morris, W.,
Bruneau,
Ferrie,
Knowlton,
M^cKay,
Dionne, A.
Irving,
Massue,

Les honorables MM.

Matheson,
Viger,
Taché, E. P.
Leslie,
Quesnel,
Bourret,
Ross,
Wylie,
Mills.

PRIERES.

Bill des sœurs
de la charité,
Bytown, rap-
porté.

L'honorable M. Bourret, du comité spécial
auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour
"incorporer la communauté des révérendes
"sœurs de la charité, à Bytown," a fait rap-
port, qu'il avait examiné le dit bill en entier,
et l'avait chargé d'en faire le rapport à la
Chambre sans amendement.

Motion pour 3e
lecture.

*Il a été proposé, que le dit bill soit mainte-
nant lu la troisième fois.*

La question de concurrence étant mise sur
la dite motion,

Adoptée.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Protêt.

DISSENTIENT :

W. Morris.

Bill lu la 3e
fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en
conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

*Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie
se rende à l'Assemblée Législative, et informe
cette Chambre que le Conseil Législatif a
passé ce bill sans amendement.*

Bill des assem-
blées des muni-
cipalités, B.C.
rapporté.

L'honorable M. Bourret, du comité spécial
auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour

"faire cesser les doutes qui existent quant
"aux premières assemblées des conseils mu-
"nicipaux, en vertu de l'acte pour faire de
"meilleures dispositions pour l'établissement
"d'autorités municipales dans le *Bas-Can-*
"*da,*" a fait rapport, de la part du dit comi-
té, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et
l'avait chargé d'en faire le rapport à la Cham-
bre sans amendement.

*Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième
fois présentement.*

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en Lu la 3e fois.
conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Pas-é.

*Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie
se rende à l'Assemblée Législative, et informe
cette Chambre que le Conseil Législatif a
passé ce bill sans amendement.*

L'honorable M. A. Dionne, du comité spécial Bill des oppo-
sitions aux
mariages, rap-
porté.
auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour
"abolir les oppositions aux mariages fondées sur
"des promesses de mariages, et pour abroger
"l'acte y mentionné," a fait rapport de la part
du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill
en entier, et l'avait chargé d'en faire le rap-
port à la Chambre sans amendement.

*Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième
fois présentement.*

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en Lu la 3e fois.
conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie
se rende à l'Assemblée Législative, et informe
cette Chambre que le Conseil Législatif
passé ce bill sans amendement.*

L'honorable M. Bourret de comité spécial Bill des causes
in forma pau-
peris, rapporté.
auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour
"faire disparaître tous doutes quant au droit
"de poursuivre et de se défendre *in forma*
pauperis

" pauperis devant le cours de loi dans le Bas-Canada," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu la 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill de la navigation de la Grande Rivière, rapporté. L'honorable M. Bourret du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, " Acte pour augmenter le fonds social de la compagnie de navigation de la Grande-Rivière," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu la 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des biens des enfants mineurs, rapporté. L'honorable M. Ross, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, " Acte pour autoriser la vente et aliénation des propriétés immobilières des enfants mineurs dans certains cas y mentionnés," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le

dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en la 3e fois. conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour incorporer les révérends Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie dans la province du Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois. Bill des Oblats, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matières criminelles pour le Bas-Canada," a été lu la troisième fois. Bill de la cour d'appel, B. C. lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre

Bill de l'Université de Toronto.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour amender la charte de l'Université établie à Toronto par feu Sa Majesté le roi George quatre, pour pourvoir d'une manière plus satisfaisante à l'administration de la dite Université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent, ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammaire qui en forment un apanage."

Motion pour 3e lecture.

Il a été proposé que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Adoptée.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Lu la 3e fois.

Sur quoi le dit bill a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Pro:ét.

DISSENTIENT :

Parceque la dotation d'une Université à Toronto, ne saurait conférer un bien général au peuple de cette province, en autant que les classes riches seulement, et les personnes résidant près de la dite ville, peuvent profiter des avantages qu'offre un tel séminaire.

Parceque les 225,000 acres de terre dont King's College est doté, de même que les terres appartenant au collège du Haut-Canada, aussi situées à Toronto, et se montant à 66,000 acres, formaient dans le principe partie de la réserve des terres des écoles, octroyée par Sa Majesté le roi George trois, de pieuse mémoire, sur la demande de la législature du Haut-Canada, pour l'avancement des connaissances morales et religieuses et de l'étude des arts et des sciences, et qu'en conséquence, elles ne devraient pas être accordées exclusivement à une seule institution, mais devraient être partagées pour former la dotation de trois collèges, un à Toronto, un à Kingston et un autre à London.

Parceque en faisant cet octroi en 1797, l'intention du royal bienfaiteur, était, que les terres seraient appropriées à l'enseignement des principes de la religion Chrétienne, à la jeunesse de la province, afin de réunir l'instruction de la morale à l'étude des arts et des sciences.

Parceque le bill ne contient aucune disposition en faveur du Christianisme, et que par conséquent les professeurs et instituteurs peuvent être des infidèles, au grand détriment des pupiles et autres, et contrairement aux fins pour lesquelles les terres ont été données.

W. Morris,
R. Matheson.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance, dans le Bas-Canada," a été lu la troisième fois.

Bill de judicature, B. C., lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le district de Gaspé," a été lu la troisième fois.

Bill de judicature de Gaspé, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour imposer des péages sur les vaisseaux et passagers qui descendent le St. Laurent, en évitant de passer par les canaux," a été lu la troisième fois.

Bill des péages sur les vaisseaux du St. Laurent, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément

Bill des droits
sur les liqueurs,
lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour continuer et amender l'acte qui impose des droits sur les esprits distillés dans cette province, et pourvoir à l'emmagasinage d'iceux," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Bill d'enregistrement, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens immeubles ou des hypothèques dont ils sont grevés," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill de la limitation des actions, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs *ad lites*, et de tous autres officiers de justice qui ont droit à des frais et honoraires," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de la saisie des actions, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la saisie et à la vente des actions dans le fonds social de compagnies incorporées," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la Trinité de Québec, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur icelui présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et l'honorable M. *Mills*, a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *de Beaujeu*, est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnée, concernant la maison de la Trinité de Montréal, et pour en amender et refondre les dispositions," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur icelui présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et l'honorable M. *de Beaujeu* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné

miné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Amendement. Feuille 14, ligne 22.—Après “vaisseau,” insérez “n’étant pas “une.”

Adopté. Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit, tel qu’amendé, lu la troisième fois demain.

Ordre du jour pour la considération de l'adresse à Sa Majesté, relative aux cérémonies, déchargé. L'ordre du jour, étant lu pour prendre en considération la motion pour une adresse à Sa Majesté, au sujet de l'admission des grains et de la fleur, dans le Royaume-Uni, il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé.

Bill de la Baie de cuivre de Huron, lu la 2e fois. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la compagnie de la “Baie de cuivre de Huron,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill, Ferrie et Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill du collège de Bytown, lu la 2e fois. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour incorporer le collège de “Bytown,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Massue, deBeaujeu et Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de la preuve, H. C. lu la 2e fois. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour améliorer la loi relative à la “preuve dans le Haut-Canada,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur icelui présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill. La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Viger* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement. Rapport.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, “Acte pour amender “la loi des écoles du Bas-Canada,” Bill des écoles B. C.

Il a été proposé, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois. Motion pour 2e lecture.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative, et Adoptée.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Bill lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *A. Dionne, Massue, E. Taché, Leslie et Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de “le président, les directeurs et la compagnie du Havre de Port Burwell,” a été lu la seconde fois. Bill du havre de Port Burwell, lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ross, Wylie et Mills*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable

Bill des sociétés religieuses, rapporté.

L'honorable M. Ross, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender certains actes pour venir en aide à certaines sociétés religieuses," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill de la bibliothèque de Hamilton, rapporté.

L'honorable M. Mills, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association mercantile de la bibliothèque de Hamilton," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du testament du Dr. Starr, rapporté.

L'honorable M. Ross, du comité spécial, auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour autoriser George Carruthers et autres, à mettre à exécution le testament de feu le Docteur Richard Noble Starr," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'a-

vait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

L'honorable M. Macaulay est entré.

L'honorable M. Ross a présenté une pétition d'Ephraim Webster et autres, des townships de Leeds et Lansdown, dans le district de Johnstown, demandant la confirmation de certains actes et procédés qu'ils ont ci-devant adoptés, relativement aux municipalités et aux élections.

Pétition de Leeds et Lansdown, E. Webster et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Joliette est entré.

L'honorable M. Bourret, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour l'incorporation du barreau du Bas-Canada," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Bill du barreau B. C., rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Il a été alors proposé, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Motion pour la considération du rapport.

En amendement, il a été proposé de retrancher tous les mots après "dits," dans la motion principale, et d'insérer au lieu d'iceux, "bill"

Motion d'amendement.

“ bill soit référé de nouveau au même comité spécial auquel il a été ci-devant référé.”

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Adopté.

Il a été résolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, tel qu'amendée,

Motion principale amendée, adoptée

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Bill des banques d'épargnes.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour amender la loi relative “ aux banques d'épargnes,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill du notariat, B.C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Laurin* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill de la santé publique, Québec.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chabot* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour pourvoir à la santé publique de “ la cité de *Québec*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill de annexion. district de Bathurst.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Bell* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour détacher une certaine étendue de terre

“ du district de *Midland*, et pour l'annexer au “ district de *Bathurst*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Holmes* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour incorporer l'association de la “ bourse et de la chambre de lecture des marchands de *Montréal*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de la bourse des marchands, Montréal.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Richards* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte qui pourvoit à la vente par exécution “ des droits des débiteurs hypothécaires (*mort-gagors*) sur des biens-fonds dans le *Haut-Canada*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des hypothèques sur des biens fonds, H. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chauveau* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour incorporer la société *St. George* de *Québec*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de la société St. George, Québec.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chauveau* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour faciliter les poursuites contre les “ personnes associées pour le fait de commerce “ et contre les compagnies non incorporées,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des actions contre les sociétés commerciales.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill du transport des immeubles, H. C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Richards* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le *Haut-Canada*, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en "iceux," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

MARDI.

Mardi 22e mai, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Morris, W.
Joliette,
Ferrie,
Taché, J. B.
Knowlton,
Dionne, A.
Irving,
Massue,

Les honorables MM.

Viger,
Taché, E. P.
Leslie,
Quesnel,
Bourret,
Jones,
Wylie,
Mills.

PRIERES.

Bill d'attainder de Grace.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, a présenté à la Chambre un bill signé par Son Excellence, au nom et de la part de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour faire disparaître "l'attainder d'*Oliver Grace*, et pour d'autres "objets y mentionnés."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été de nouveau référé le bill intitulé, "Acte pour l'incorporation du barreau du *Bas-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Bill du barreau, B.C., rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des dits amendements.

Lesquels ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 1, ligne 28.—Retranchez "et."

Amendements

Feuille 1, ligne 29.—Retranchez depuis, "dans" jusqu'à "district" dans la 31e ligne, et insérez "le."

Feuille 1, ligne 33.—Retranchez "du" et insérez "résidant dans "le."

Feuille 2, ligne 39.—Retranchez depuis "lois," jusqu'à "et" dans la 40e ligne, insérez "du *Bas-Canada*."

Feuille 3, ligne 30.—Retranchez depuis "force" jusqu'à "et" dans la 31e ligne, et insérez "dans le *Bas-Canada*."

Feuille 4, ligne 2.—Après "an" insérez "sujet à l'approbation "du conseil-général, tel "que ci-après pourvu."

Feuille 4, ligne 22.—Après "suivant" insérez,

sérez " si ce jour n'est
" pas un dimanche ou
" une fête d'obligation."

Feuille 6, ligne 34.—Après " Conseil," insérez " en suivant la
" date de son admission
" à la profession."

Feuille 7, ligne 3.—Retranchez depuis " tou-
" jours" jusqu'à " con-
" seil" dans la 9e ligne,
et insérez " que nul ju-
" gement d'aucun con-
" seil d'une section sus-
" pendant un membre
" de ses fonctions, n'aura
" de force ou effet avant
" qu'il ait été ratifié par
" le conseil général, à
" une assemblée compo-
" sée d'au moins la moi-
" tié des membres du
" conseil général, et
" par un vote d'au moins
" deux tiers des membres
" présents à telle assem-
" blée du."

Feuille 8, ligne 23.—Retranchez depuis
" légitime" jusqu'à " en-
" courra" dans la 26e
ligne.

Feuille 9, ligne 24.—Retranchez depuis
" et" jusqu'à " payera"
dans la 26e ligne, et in-
sérez " la partie qui
" obtiendra le diplôme."

Feuille 10, ligne 18.—Retranchez depuis
" suffisantes" jusqu'à
" et" et insérez " des
" langues anglaise ou
" française."

Feuille 10, ligne 36.—Retranchez depuis
" incorporé" jusqu'à " il"
dans la 37e ligne.

Feuille 10 ligne 39.—Retranchez depuis
" incorporé" jusqu'au

premier " et" dans la
40e ligne.

Feuille 10, ligne 41.—Retranchez depuis
" incorporé" jusqu'à
" il."

Feuille 10, ligne 42.—Retranchez " des" et
insérez " dans les."

Feuille 11, ligne 2.—Après " profession"
insérez " excepté la par-
" tie qui a rapport à
" certains privilèges dont
" jouiront les personnes
" qui auront suivi des
" cours d'étude y men-
" tionnés et particula-
" risés; et toutes les
" personnes qui ont ou qui
" auront suivi ces cours,
" auront droit d'être
" admis à la profession,
" à l'expiration des pé-
" riodes d'étude y men-
" tionnées."

DANS LES CEDULES DU BILL.

CEDULE No. 1.

Feuille 13, ligne 41.—Après " sous" insérez
" notre seing et."

Feuille 13, ligne 42.—Retranchez depuis
" section" jusqu'à " et."

CEDULE No. 3.

Feuille 14, ligne 30.—Retranchez " et" et
insérez " Conseil."

Feuille 14, ligne 30.—Après " procureur,"
insérez " solliciteur et
" praticien en loi."

Les dits amendements étant lus la seconde ^{Adoptés.}
fois, et la question de concurrence étant mise
sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y
a acquiescé.

Ordonné,

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit, tel qu'amendé, lu la troisième fois demain.

Bill de la Trinité de Québec, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour refondre les lois et ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la Trinité de Québec, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill de la Trinité de Montréal, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnée, concernant la maison de la Trinité de Montréal, et pour en amender et refondre les dispositions," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de la preuve, H.C., lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour améliorer la loi relative à la preuve, dans le Haut-Canada," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in-

titulé, "Acte pour amender l'acte relatif aux banques d'épargnes," a été lu la seconde fois.

Bill des banques d'épargnes, lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Bourret, W. Morris et Ferrie, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Bill du notariat, B. C. lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Joliette, A. Dionne et Bourret, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Les honorables MM. McKay et Ross sont entrés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la santé publique de la cité de Québec," a été lu la seconde fois.

Bill de la santé publique de Québec, lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Massue, E. Taché, Bourret, Ferrie et Joliette, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour détacher une certaine étendue de terre du district de Midland, et pour l'annexer au district de Bathurst," a été lu la seconde fois.

Bill d'annexion, District de Bathurst, lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. W. Morris, Wylie et Mills, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association de marchands de Montréal," a été lu la seconde fois.

Bill de la Bourse des marchands de Montréal, lu la 2e fois.

“ la bourse et de la chambre de lecture des “ marchands de *Montréal*,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie*, *Massue* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des hypothèques sur les biens-fonds, H. C. lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte qui pourvoit à la vente par exécution des droits des débiteurs hypothécaires “ (*mortgagors*) sur des biens-fonds dans le “ *Haut-Canada*,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur le dit bill présentement.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. *Ferrie* a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill de la Société St. George de Québec.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, “ Acte pour incorporer “ la société *St. George de Québec*,”

Motion pour lecture.

Il a été proposé, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Adoptée.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill lu la 2e fois.

Sur quoi le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour faciliter les poursuites “ contre les personnes associées pour le fait de “ commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées,” a été lu la seconde fois.

Bill des actions contre les sociétés commerciales, lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bourret*, *Ferrie* et *Massue*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le *Haut-Canada*, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts “ en iceux,” a été lu la seconde fois.

Bill du transport des immeubles, H. C., lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur icelui.

La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Bourret* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Rapport.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *De Witt* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour former un nouveau township qui “ sera appelé le township d'*Elgin*, et sera “ composé de partie du township de *Hinchinbrooke*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du township d'Elgin.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

R. L. du chemin
St. Michel.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holmes et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser les syndics des chemins à barrières de Montréal, à acheter le chemin St. Michel, et à ouvrir un chemin jusqu'au village du Sault-au-Récollet," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill de la limitation des actions, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Lemieux et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs ad lites, et de tous autres officiers de justice qui ont droit à des frais et honoraires," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill d'enregistrement, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Laurin et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens immeubles ou des hypothèques dont ils sont grevés," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

R. L. de la cour de chancellerie, H.C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Blake et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour l'administration plus effective de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du Haut-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill de la congrégation baptiste calviniste de Perth.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron, de Kent, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour confirmer le titre de la congrégation Baptiste Calviniste de Perth, à un certain lopin de terre dans cette ville," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Merritt et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender la loi de la milice de cette province, en ce qui concerne le Penrôlement des Quakers, Mennonistes et Tunkers, et les amendes dont ils sont passibles," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des amendes contre les Quakers et autres.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Massue, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer le collège de Bytown," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill du collège de Bytown, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Paré.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Ross a présenté une pétition de F. S. Jarvis, gentilhomme huissier de la verge noir, demandant qu'il soit indemnisé des pertes qu'il a encourues lors de la destruction par le feu des bâtisses du Parlement ; et aussi, qu'il reçoive le même salaire que celui du sergent d'armes de l'Assemblée Législative.

Pétition de F. S. Jarvis.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ordonné,

Ordonné, que la dite pétition soit référée à un comité spécial de trois Membres.

Référé.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *William Morris*, *Bourret* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Motion pour une allocation aux messagers.

Il a été proposé, que vu la longue durée de la session et les dépenses considérables et inattendues encourues par les messagers en accomplissant leurs devoirs auprès de cette Chambre, le greffier soit autorisé à payer à chacun des messagers de cette Chambre, la somme de pour les indemniser sous ce rapport.

Référé.

Ordonné, que le sujet principal de la dite motion soit référé au comité spécial dernièrement mentionné pour faire rapport sur icelui.

Pétition de O. Vallerand.

L'honorable M. *A. Dionne* a présenté une pétition de *O. Vallerand*, sergent d'armes du Conseil Législatif, demandant qu'il soit indemnisé des pertes qu'il a encourues, par suite de la destruction par le feu des bâties du parlement.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Référé.

Ordonné, que la dite pétition soit référée au comité spécial dernièrement mentionné pour faire rapport sur icelle.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

MERCREDI.

Mercredi, 23e mai, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Mc Gill,
Morris, W.
Joliette,
Ferrie,
Irving,
Massue,
Viger,
Taché, E. P.

Les honorables MM.

Leslie,
Quesnel,
Bourret,
Ross,
Jones,
Wylie,
Mills.

PRIERES.

L'honorable M. *Massue*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la santé publique de la cité de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill de la santé publique. Québec, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill du notariat, R.C., rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non-incorporées,"

Bill des actions contre les sociétés commerciales, rapporté.

“corporées,” a fait rapport, qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l’affirmative.

Ordonné, qu’un des maîtres en chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill de la bourse des marchands, Montréal, rapporté.

L’honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “Acte pour incorporer l’association de la bourse et de la chambre de lecture des marchands de Montréal,” a fait rapport, de la part du dit comité, qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la Chambre.

La Chambre, conformément à l’ordre, a procédé à la considération des dits amendements, et

Ils ont été alors lu par le greffier, comme suit :

Amendements

Feuille 1, ligne 28.—Retranchez depuis “courant” jusqu’à “et” dans la 30e ligne.

DANS LE PREAMBULE :

Feuille 1, ligne 6.—Retranchez depuis “a” jusqu’à “représenté” dans la 7e ligne.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour l’incorporation du barreau Bill du barreau, B. C., lu la 3e fois. “ du *Bas-Canada*,” a été, tel qu’amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l’affirmative. Passé.

Ordonné, qu’un des maîtres en chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande la concurrence de l’Assemblée.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour incorporer la société de *St. George de Québec*,” a été lu la troisième fois. Bill de la société St. George, Québec, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l’affirmative. Passé.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le *Haut-Canada*, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en iceux,” a été lu la troisième fois. Bill du transport des immeubles, H. C., lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l’affirmative. Passé.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “Acte qui pourvoit à la vente par exécution des droits des débiteurs hypothécaires (*mortgagors*) sur des biens fonds dans le *Haut-Canada*,” a été lu la troisième fois. Bill des hypothèques sur des biens fonds, H. C., lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Bill d'attaquer de Grace, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faire disparaître l'attaquer d'*Oliver Grace*, et pour d'autres objets y "mentionnés," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Morris, Leslie* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill du township d'Elgin, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour former un nouveau township "qui sera appelé le township d'*Elgin*, et sera "composé de partie du township d'*Hinchinbrooke*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie, Massue* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill du chemin St. Michel, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser les syndics des "chemins à barrières de *Montréal*, à acheter "le chemin *St. Michel*, et à ouvrir un chemin "jusqu'au village du *Sault-au-Récollet*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie, Massue* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de la Baie de cuivre de Huron, rapporté.

L'honorable M. *M^cGill*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour "incorporer certaines personnes sous le nom "de la compagnie de la Baie de cuivre de "*Huron*," a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et fait deux amendements à la version française d'icelui seulement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la Chambre.

Sur quoi la Chambre a pris les dits amendements en considération.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 1, ligne 33.—Retranchez depuis le second "de" jusqu'au premier "et" dans la 34e ligne, et insérez, "The *Huron* Copper "Bay Company."

Dans le titre du bill.—Retranchez depuis le premier "de" jusqu'à "*Huron*," ce mot inclu, et insérez, "The *Huron* "Copper Bay Com- "pany."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a fait deux amendements à la version française de ce bill, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender

Passé.

Bill lu la 3e fois.

Adopté.

Amendements

“ amender l'acte relatif aux banques d'épar-
“ gnes,” a fait rapport qu'il avait examiné le
dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le
rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu
la troisième fois.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en
conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie
se rende à l'Assemblée Législative, et informe
cette Chambre que le Conseil Législatif a
passé ce bill sans amendement.

Bill du havre
de Port-Bur-
well, rapporté

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial au-
quel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour
“ incorporer certaines personnes sous les nom
“ et raison de, le président, les directeurs et la
“ compagnie du havre de *Port-Burwell*,” a
fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en
entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport
avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt
que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant re-
çu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit amendement soit main-
tenant pris en considération par la Chambre.

Sur quoi, le dit amendement a été pris en
considération par la Chambre.

Amendement.

Lequel amendement a été alors lu par le
greffier comme suit :

Feuille 5, ligne 20.—Après “ icelles” insé-
rez, “ Pourvu toujours
“ que nulle telle obliga-
“ tion, débenture ou au-
“ tre garantie ne sera
“ faite ou accordée pour
“ une somme moindre
“ que cent louis cou-
“ rant.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, ^{Adopté.}
et la question de concurrence étant mise sur
icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit gros-
soyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu
la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. *Wylie*, du comité spécial, <sup>Bill d'annex-
ion, District
de Bathurst,
rapporté.</sup>
auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour
“ détacher une certaine étendue de terre du
“ district de *Midland*, et pour l'annexer au dis-
“ trict de *Bathurst*,” a fait rapport qu'il avait
examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé
d'en faire le rapport à la Chambre sans amen-
dement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu
la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en ^{Lu la 3e fois.}
conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. ^{Passé.}

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie
se rende à l'Assemblée Législative, et informe
cette Chambre que le Conseil Législatif a passé
ce bill sans amendement.

Les honorables MM. *M^cKay* et *Knowlton*,
sont entrés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitu- <sup>Bill de la cour
de chancelle-
rie, H.C., lu la
2e fois.</sup>
lé, “ Acte pour l'administration plus effective
“ de la justice dans la cour de chancellerie de
“ la ci-devant province du *Haut-Canada*,” a
été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-
mité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité
sur icelui présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est <sup>La Chambre
en comité.</sup>
ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur
le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est re-
mise, et

L'honorable M. *Bourret*, a fait rapport de la ^{Rapport.}
part du dit comité, qu'il avait examiné le dit
bill

bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Bill de la con-
grégation bap-
tiste calviniste
de Perth, lu
la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour confirmer le titre de la con-
grégation Baptiste Calviniste de Perth, à
un certain lopin de terre dans cette ville," a
été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ross, Ferrie* et *Mills*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Bruneau*, est entré.

Bill des amende-
ments contre les
Quakers et au-
tres, lu la 2e
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi de la mi-
lice de cette province en ce qui concerne
l'enrôlement des Quakers, Mennonistes et
Tunkers, et les amendes dont ils sont passi-
bles," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur icelui présentement.

La Chambre
en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. *McKay* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Bill des cours
de division,
Bathurst, rap-
porté.

L'honorable M. *Mills*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour
changer les temps et les lieux où devront se
tenir les cours de division dans la division
numéro six, dans le district de *Bathurst*," a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill

en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des dits amendements et,

Ils ont été alors lus par le greffier, comme Amendements
suit :

Feuille 1, ligne 21.—Après "un" insérez
"deux ou"

Feuille 1, ligne 27.—Après "contraire" in-
sérez "Clause A."

CLAUSE A.

"Et qu'il soit statué que
"les terres non-arpen-
"tées du district de
"Midland, qui pourront
"être annexées au dit
"district de *Bathurst*,
"en vertu d'aucun acte
"passé pendant la pré-
"sente session, seront
"considérées comme
"formant partie de ce
"qui compose mainte-
"nant la division numé-
"ro six du dit district
"de *Bathurst*, et seront
"sujettes aux disposi-
"tions de cet Acte."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y à acquiescé. Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Ordonné,

La Chambre
ajournée à ven-
dredi.

Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle soit ajournée à vendredi prochain, à dix heures du matin.

Bill de l'admini-
stration de
la justice, H.C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général *Blake* et autres, avec un bill intitulé, "Acte qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour supérieure additionnelle de loi commune, et aussi une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain, et qu'il soit le premier item sur les ordres du jour.

Bill de la Tri-
nité de Mon-
tréal, rapporté
de l'Assem-
blée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Cauchon*, et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnés, concernant la maison de la Trinité de *Montréal*, et pour en amender et refondre les dispositions," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill de la mu-
nicipalité de
Ste. Anne des
Monts.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Christie* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour détacher les établissements de *Ste. Anne-des-Monts* et du *Cap-Chat*, de la municipalité de *Gaspé*, et les ériger en une municipalité distincte et séparée," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Bill pour abro-
ger les lois mu-
nicipales, H.C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Baldwin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour révoquer les actes en force dans le *Haut-Canada*, qui ont rapport à l'établissement des autorités locales et municipales, et autres matières de la même nature," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Dumas* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser *Amable Archambault* et autres, à construire un pont de péage sur la rivière l'*Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du pont
d'Archam-
bault.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit maintenant lu la seconde fois.

46e règle sus-
pendre.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Bill lu la 2e
fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Quesnel*, *Viger* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, qu'un certain plan du village de l'*Assomption* ainsi que la copie attestée d'une certaine pétition contre le dit bill, soient référés au dit comité.

Documents
référés.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Beaubien* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer les révérends Pères Oblats de l'Immaculée Conception de *Marie*, dans la province du *Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill des oblats,
rapporté de
l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Lemieux* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser *Joseph Clovis Bélanger*, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Etchemin*, dans la paroisse de *St. Anselme*, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de *Dorchester*, et pour incorporer le dit *Joseph Clovis Bélanger* et autres, sous le nom de "La com-
" pagne

Bill du pont
de Bélanger.

“ ‘pagnie du pont de *St. Anselme*, ’ et pour “ d’autres fins y mentionnées,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

46e règle suspendue.

Ordonné, que l’on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu’elle a rapport au dit bill, et qu’il soit maintenant lu la seconde fois.

Bill lu la 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Joliette*, *E. Taché* et *Massue*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

Bill du canal entre le Champlain et le St. Laurent.

Un message de l’Assemblée Législative par *M. Holmes* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d’un canal destiné aux vaisseaux qui reliera les eaux du lac *Champlain* “ à celles du fleuve *St. Laurent*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

46e règle suspendue.

Ordonné, que l’on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu’elle a rapport au dit bill, et qu’il soit maintenant lu la seconde fois.

Bill lu la 2e fois.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M. Gill*, *Knowlton* et *Quesnel*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

Bill de Huron Copper Bay Company, rapporté de l’Assemblée.

Un message de l’Assemblée Législative par *M. Christie* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de “ *The Huron Copper Bay Company*” et informer cette Chambre que l’Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à la version française seulement du dit bill, sans amendement.

Un message de l’Assemblée Législative par l’honorable *M. Merritt* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte pour prescrire que “ certaines annonces officielles et légales seront insérées dans *Gazette du Canada* seulement,” et informer cette Chambre que l’Assemblée a acquiescé au dit bill sans amendement.

Bill des annonces officielles, rapporté de l’Assemblée.

L’honorable *M. Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour autoriser les syndics des chemins à barrières “ de *Montréal*, à acheter le chemin *St. Michel* “ et à ouvrir un chemin jusqu’au village du “ *Sault-au-Récollet*,” a fait rapport, qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill du chemin St. Michel, rapporté.

Ordonné, qu’on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu’elle a rapport au dit bill, et qu’il soit lu la troisième fois présentement.

46e règle suspendue.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Bill lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l’affirmative.

Passé.

Ordonné, qu’un des maîtres en chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L’honorable *M. Taché*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour former un nouveau township, qui sera appelé le township d’*Elgin*, et sera composé de “ partie du township d’*Hinchinbrooke*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill du township d’Elgin, rapporté.

Ordonné, que l’on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu’elle a rapport au dit bill, et qu’il soit lu la troisième fois présentement.

46e règle suspendue.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Bill lu la 3e fois.

La

La question étant mise, ce bill, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Leslie*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, a présenté à la Chambre une estimation supplémentaire des dépenses du gouvernement civil pour l'année 1849.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

Estimation supplémentaire de certaines dépenses du gouvernement civil de la province du Canada, pour l'année 1849, pour lesquelles on demande des subsides.

SERVICE.

DEPENSES DE LA LEGISLATURE.	Courant.	Courant.
Requis de plus pour les dépenses contingentes de l'Assemblée Législative.	16000 0 0
DEPENSES DIVERSES.		
Pour rembourser certaines dépenses encourues et pertes éprouvées par <i>George Chaperon</i> , pendant qu'il était employé comme commissaire du chemin des Caps en 1817, 1818 et 1828.	34 10 0	
Allocation en faveur des sociétés d'agriculture des provinces du Haut et du Bas-Canada, £250 chaque.	500 0 0	
Pour couvrir la dépense encourue dans l'admission en 1848, à l'hôpital de marine de Québec, de certains habitants de la cité de Québec et de ses environs, tombés dans une extrême indigence.	56 1 3	
Pour venir en aide aux habitants des comtés de <i>Gaspé</i> et <i>Bonaventure</i> , en leurs procurant du grain de semence par forme de prêt.	1000 0 0	
<i>Transporté</i> ,	1590 11 3	16000 0 0

SERVICE.

	Courant.	Courant.
<i>Transport</i> ,	1590 11 3	16000 0 0
Pour salaire additionnel à l'un des clercs du bureau du député adjudant général des milices, <i>Canada Ouest</i>	40 0 0	
Allocation additionnelle en faveur de l'asile temporaire des aliénés à <i>Beauport</i> , près <i>Quebec</i>	500 0 0	
Pour mettre les commissaires de la maison de correction à <i>Trois-Rivières</i> , en état de payer des arrérages du loyer de la bâtisse occupée comme maison de correction	90 0 0	
Allocation pour terminer la bâtisse de l'asile des aliénés à <i>Toronto</i> , qui sera par la suite remboursée à même le fonds de cotisation pour l'asile des aliénés.	5000 0 0	
		7220 11 3
Total courant	— — —	23220 11 3

Jos. CARY,
Dép. Insp. Gén.

Bureau de l'Inspecteur Général,
Montréal, 23 mai, 1849.

Estimation supplémentaire de dépenses qui seront encourues pour certains travaux publics durant la saison prochaine, pour lesquelles on demande des subsides.

SERVICE.

	Montant Courant.
Pour l'achèvement des canaux du St. Laurent	20000 0 0
Pour phares, bouées et signaux	2000 0 0
Total courant	£22000 0 0

Jos. CARY,
Dép. Insp. Gén.

Bureau de l'Inspecteur Général,
Montréal, 23 mai, 1849.

L'honorable

Passé.

Estimation supplémentaire, 1849.

Bill des écoles,
B.C. rapporté.

L'honorable M. E. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender la loi des écoles du Bas-Canada," a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait des amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

Ajournerment

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à vendredi prochain, à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

VENDREDI

Vendredi, 25e mai, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables MM.

Mc Gill,
Morris, W.
Joliette,
Bruneau,
Ferrie,
Knowlton,
Mc Kay,
Massue,
Viger,

PRIERES.

Les honorables MM.

Taché, E. P.
Leslie,
Quesnel,
Bourret,
De Beaujeu,
Ross,
Jones,
Wylie,
Mills.

Bill d'attaquer
de Grace, rap-
porté.

L'honorable M. Leslie, du comité spécial, auquel a été référé le bill, intitulé, "Acte pour faire disparaître l'attaquer d'Oliver Grace, et pour d'autres objets y mentionnés," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Mc Gill, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui reliera les eaux du lac Champlain à celles du fleuve Saint Laurent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Bill du canal
entre le Cham-
plain et le St.
Laurent, rap-
porté.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des dits amendements, et

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Amendements

Feuille 6, Ligne 32.—Après "susdit" insérez "Clause A."

CLAUSE A.

" Pourvu toujours et
" qu'il soit statué, que
" dans le cas où la dite
" compagnie élargirait,
" creuserait, modifierait
" ou améliorerait le dit
" canal Chamblay, elle
" sera tenue de faire ex-
" écuster à ses frais, tous
" les travaux qui devien-
" dront nécessaires pour
" élargir

“élargir ou modifier de
 “quelque autre manière
 “le pont-lévis construit
 “par l’honorable *Robert*
 “*Jones*, sur le dit canal
 “*Chambly* à *St. Jean*, et
 “surveiller à l’avenir le
 “dit pont-lévis, et d’y
 “faire les réparations
 “réquises, le tenant fer-
 “mé en tout temps, ex-
 “cepté lorsqu’un bâti-
 “ment passera, afin que
 “le passage sur icelui
 “soit gêné le moins pos-
 “sible, mais en aucun
 “temps, elle ne pourra
 “interrompre le passage
 “sur le dit pont-lévis
 “pour le modifier, élar-
 “gir ou réparer, à moins
 “qu’elle n’ait construit
 “ou élevé un pont tem-
 “poraire suffisant, sur
 “le dit canal en liaison
 “avec et en continuation
 “du reste du pont de
 “péage du dit honorable
 “*Robert Jones*; et le
 “dit pont temporaire
 “sera placé et entretenu
 “de manière à offrir en
 “liaison avec le dit pont
 “de péage, un passage
 “convenable et sûr, sur
 “la dite rivière *Riche-*
 “*lieu*, et le dit canal,
 “pendant tout le temps
 “que dureront les dits
 “travaux ou répara-
 “tions.”

Feuille 24, ligne 32.—Après “ultérieures”
 insérez “Pourvu tou-
 “jours que nul règle-
 “ment de la dite com-
 “pagnie fixant ou modi-
 “fiant les taux des péa-
 “ges sur le dit canal, ou
 “affectant d’autres per-
 “sonnes que les mem-
 “bres ou officiers de la
 “dite compagnie, n’aura
 “force ou effet, avant
 “qu’il ait été confirmé

“ par le Gouverneur en
 “ conseil.

Feuille 24, ligne 16 et 17.—Après “secré-
 “taire” insérez “trésor-
 “rier.”

Les dits amendements étant lus la se- ^{Adoptés.}
 conde fois, et la question de concurrence étant
 mise sur chacun d’eux, séparément, la Cham-
 bre a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient
 grossoyés, et que le dit bill soit, tel qu’amendé,
 lu la troisième fois demain.

L’honorable Orateur a présenté à la Cham- ^{Retour de la}
 bre un retour de la société d’agriculture du ^{Société d’agri-}
Bas-Canada, jusqu’au 21 mars, 1849. ^{culture, B.C.}
 1849.

Ordonné, qu’il reste sur la table, et il est
 comme suit :

(*Voir papiers parlementaires, lettre Q.*)

Conformément à l’ordre du jour, le bill inti- ^{Bill de l’admini-}
 tulé, “Acte qui fait de nouvelles dispositions ^{stration de}
 “pour l’administration de la justice, en éta- ^{la justice H.C.}
 “blissant une cour supérieure additionnelle de ^{la 2e fois.}
 “loi commune, et aussi une cour d’appel et de
 “poursuite pour erreur dans le *Haut-Canada*,
 “et pour d’autres objets” a été lu la seconde
 fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un
 comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en co-
 mité sur le dit bill présentement.

La Chambre, conformément à l’ordre, s’est ^{La Chambre}
 ajournée à loisir, et s’est mise en comité sur ^{en comité.}
 icelui.

Quelque temps après, la Chambre s’est re-
 mise, et

L’honorable *M. Bourret* a fait rapport, de ^{Rapport.}
 la part du dit comité, qu’il avait examiné le
 dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le
 rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Résolution au sujet des parlements alternatifs.

Il a été proposé de résoudre, que c'est l'opinion de cette chambre qu'il serait très impropre et dispendieux de tenir des parlements alternatifs à Québec et à Toronto, en autant qu'un semblable arrangement aurait l'effet de tenir l'esprit public dans un état d'agitation et d'anxiété, étant sous l'influence constante de sentiments de localité et d'intérêts personnels; et cette Chambre ne peut en conséquence, s'empêcher de déclarer que l'adoption d'une mesure semblable serait préjudiciable aux véritables intérêts de la province en général.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Adopté.

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Bill de la bourse des marchands, Montréal, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association de la bourse et de la chambre de lecture des marchands de Montréal," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois,

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill du havre de Port-Burcell, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de, le président, les directeurs et la compagnie du havre de Port-Burcell," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de la cour de chancellerie, H.C., lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour l'administration plus effec-

tive de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du Haut-Canada," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi de la milice de cette province, en ce qui concerne l'enrôlement des Quakers, Mennonistes et Tun-kers, et les amendes dont ils sont passibles," a été lu la troisième fois.

Bill des amendes contre les Quakers et autres, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour changer les temps et les lieux où devront se tenir les cours de division, dans la division numéro six, dans le district de Bathurst," a été lu la troisième fois.

Bill des cours de division, Bathurst, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour détacher les établissements de Ste. Anne des Monts et du Cap Chat, de la municipalité de Gaspé, et les ériger en une municipalité distincte et séparée," a été lu la seconde fois.

Bill de la municipalité de Ste. Anne des Monts, lu la 2e fois.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit maintenant lu la troisième fois.

46e règle suspendue.

Le

Bill lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill pour abroger les lois municipales, H.C., lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour révoquer les actes en force dans le Haut-Canada, qui ont rapport à l'établissement des autorités locales et municipales, et autres matières de la même nature," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur icelui présentement.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. Bowret a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill des écoles, H.C.

L'ordre du jour étant lu pour la considération, par la Chambre, des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour amender la loi des écoles du Bas-Canada."

Motion pour le référer de nouveau.

Il a été proposé, que le dit bill soit référé de nouveau au même comité spécial auquel il a été ci-devant référé, avec instruction d'amender les clauses qui ont rapport au droit d'appel et d'évocation des causes par writs de certiorari, en les retranchant du bill.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans la négative.

Négative.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit: Amendements.

Feuille 2, ligne 8.—Retranchez depuis "satisfait" jusqu'à "et" dans la 13e ligne, et insérez "Clause A."

CLAUSE A.

" Et qu'il soit statué,
 " que dans chaque municipalité scolaire, tout
 " curé desservant ou ministre de la congrégation la plus nombreuse
 " d'après le dernier recensement d'alors, sera
 " de droit commissaire d'écoles dans telle municipalité à compter du
 " premier jour de juillet prochain, en sus du
 " nombre de commissaires déjà élus ou nommés, et comme tel sera
 " soumis à toutes les obligations imposées
 " aux autres commissaires, pourvu toujours
 " qu'il sera loisible, en tout tems, à tout tel
 " curé desservant ou ministre de renoncer,
 " en donnant avis par écrit au secrétaire-trésorier, à la dite charge
 " de commissaire d'écoles; mais au moyen
 " d'une nouvelle déclaration faite de la même manière, et exprimant le désir de résumer les dites fonctions,
 " il deviendra de nouveau commissaire d'écoles comme ci-dessus,

“ sus, à compter du pre-
 “ mier jour de juillet, qui
 “ suivra telle nouvelle
 “ déclaration.”

Feuille 3, ligne 2.—Après “ courant” insé-
 rez “ Clause B.”

CLAUSE B.

“ Et qu’il soit statué,
 “ qu’aucune personne
 “ ne pourra être élue à
 “ l’avenir, commissaire
 “ d’écoles, à moins
 “ qu’elle n’ait vingt-et-
 “ un ans accomplis, et
 “ que l’élection de toute
 “ personne qui ne sau-
 “ ra ni lire ni écrire, se-
 “ ra nulle, à moins
 “ qu’elle ne soit approu-
 “ vée par le surinten-
 “ dant des écoles ; et si
 “ aucune telle personne
 “ ainsi disqualifiée ac-
 “ cepte ou remplit au-
 “ cune des fonctions de
 “ la dite charge avant
 “ que son élection ait été
 “ approuvée par le surin-
 “ tendant des écoles, au-
 “ torisé à ce faire par les
 “ présentes, elle encour-
 “ ra une pénalité de
 “ deux louis dix chelins
 “ courant ; et dans le
 “ cas où l’élection de
 “ telle personne ainsi
 “ disqualifiée ne serait
 “ pas approuvée par le
 “ surintendant des éco-
 “ les, il sera loisible au
 “ gouverneur en conseil
 “ de nommer un autre
 “ commissaire en rem-
 “ placement.”

Feuille 4, ligne 6.—Après “ voulue” insé-
 rez “ par l’acte précité”

Feuille 5, ligne 20.—Après “ écoles” insé-
 rez “ au moins un mois.”

Feuille 5, ligne 21.—Après le premier “ de”
 insérez “ janvier ou.”

Feuille 5, ligne 25.—Retranchez depuis
 “ signifieront” jusqu’à
 “ et” dans la 26e ligne
 et insérez “ aux temps
 “ et en la manière pour-
 “ vos ci-dessus.”

Feuille 5, ligne 33.—Après “ ils” insérez
 “ seront une corporation
 “ pour les fins de leurs
 “ propres écoles dissi-
 “ dentes et districts d’é-
 “ coles, et auront droit
 “ de recevoir du surin-
 “ tendant des parts du
 “ fonds général des éco-
 “ les, ayant la même
 “ proportion vis-à-vis du
 “ montant entier des
 “ sommes accordées de
 “ temps à autre à la dite
 “ municipalité, que le
 “ nombre des enfants
 “ fréquentant les dites
 “ écoles dissidentes a
 “ vis-à-vis du nombre
 “ entier des enfants al-
 “ lant à l’école à la fois
 “ dans la dite municipa-
 “ lité, et une semblable
 “ part du fonds de cons-
 “ truction ; et les dits
 “ syndics auront le droit
 “ d’établir leurs propres
 “ district d’écoles dis-
 “ tincts et séparés des
 “ districts d’écoles éta-
 “ blis par les commis-
 “ saires d’écoles susdits,
 “ et.”

Feuille 5, ligne 43.—Après “ dissidens” in-
 sérez “ et pourvu aussi
 “ que les dits syndics se-
 “ ront tenus, et ils sont
 “ par les présentes tenus
 “ de fournir au surinten-
 “ dant un état, par écrit
 “ et assermenté par au
 “ moins deux d’entre
 “ eux,

“ eux, du nombre des en-
 “ fants fréquentant telles
 “ écoles dissidentes, au
 “ moins un mois avant
 “ les dix premiers jours
 “ de janvier et juillet,
 “ afin de mettre le dit
 “ surintendant à portée
 “ de faire le partage con-
 “ venable des dits fonds
 “ général et de cons-
 “ truction.”

1^{re} amendement adopté.
 Le premier amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

2^e amendement rejeté.
 Le second amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, il a été résolu dans la négative.

Amendements suivants adoptés.
 Les amendements suivants étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Bill du pont de Bélanger, rapporté.
 L'honorable M. *Massue*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour autoriser *Joseph Clovis Bélanger*, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Etchemin*, dans la paroisse, de *St. Anselme*, près de l'église de la dite paroisse, dans les comté de *Dorchester*, et pour incorporer les dits *Joseph Clovis Bélanger* et autres, sous le nom de ‘ la Compagnie du pont de *St. Anselme*,’ et pour d'autres fins y mentionnées,” a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit amendement soit maintenant pris en considération par la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du dit amendement.

Lequel dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit : **Amendement.**

Feuille 6, ligne 5.—Retranchez “ deux,” et après “ langues ” insérez “ Anglaise et Française respectivement,” et retranchez “ un ” et insérez “ deux.”

Le dit amendement étant lu une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui,

La Chambre y a acquiescé. **Adopté.**

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence. **Bill lu la 3^e fois.**

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. **Passé.**

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill du pont de Archambault, rapporté.
 L'honorable M. *Quesnel*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour autoriser *Amable Archambault* et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *L'Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. **Lu la 3^e fois.**

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du pont sur la rivière des Prairies.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Egan et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abroger certaines dispositions des actes y mentionnés, autorisant la construction de certains ponts sur la rivière des Prairies," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

46e règle suspendue.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'icelui soit lu la seconde fois présentement.

Bill lu la 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. McGill, Viger, Bourret et Jones, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de la distribution des lois.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Blake et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender la loi relative à l'impression et à la distribution des statuts provinciaux," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill du pont de Dorchester.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Blake et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de Québec, en état d'avoir et d'acquiescer la possession et la propriété du pont de Dorchester, et pour d'autres fins," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Blake et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour faire disparaître certaines déficiences dans l'administration de la justice criminelle," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des déficiences dans la justice criminelle.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'icelui soit lu la seconde fois présentement.

46e règle suspendue.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Bill lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Blake et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour pourvoir à l'administration du département du bureau des postes, aussitôt qu'il sera transféré au gouvernement provincial," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du bureau des Postes.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holmes et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie

Bill du St. Laurent et de l'Atlantique.

“ compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

46e règle suspendue.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'icelui soit lu la seconde fois présentement.

Bill lu la 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M. Gill*, *Quesnel* et *Jones*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des prisons et maisons de justice, B.C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Lafontaine* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour pourvoir à la construction et réparation de maisons de justice et prisons dans certains endroits du *Bas-Canada*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill des banqueroutes.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Lafontaine* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroutes maintenant pendantes,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill du chemin de fer de Montréal et Vermont.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Beaubien* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Nelson* et autres, avec un bill intitulé, Bill de la profession Médicale, B.C.

“ Acte pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelui,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill de la division de Huron.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Morrison* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour diviser le district de *Huron*, dans la province du *Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

46e règle suspendue.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'icelui soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Bill lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Leslie*, *Quesnel* et *Mills*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général *Blake* et autres, avec un bill intitulé, Bill de la garantie des chemins de fer.

“ Acte pour donner, sous certaines conditions, la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer, et pour aider la construction du chemin de fer de *Halifax* et de *Québec*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ajournement. L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Samedi

Samedi, 26e mai, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

McGill,
Morris, W.
Ferrie,
Knowlton,
McKay,
Moore,
Massue,
Viger,

Les honorables MM.

Taché, E.
Leslie,
Quesnel,
Bourret,
De Beaujeu,
Jones,
Wylie,
Mills.

PRIERES.

Pétition de A. Delisle et autres, Montréal.

L'honorable M. *Quesnel* a présenté une pétition d'*Alexandre Maurice Delisle* et *Benjamin Henri LeMoine*, de la cité de *Montréal*, demandant à être entendu par conseil, à la barre de la chambre, au soutien de leurs droits comme propriétaires d'un pont au village du *Sault-au-Récollet*.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Lue

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

Référée au comité sur le bill des ponts sur la rivière des Prairies.

Ordonné, que la pétition présentée dernièrement, soit référée au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour abroger certaines dispositions des actes y mentionnés, autorisant la construction de certains ponts sur la rivière *des Prairies*."

Ordonné, que l'honorable M. *Quesnel* soit ajouté au dit comité.

L'honorable M. *McGill*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du *St. Laurent* et de *l'Atlantique*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill du St. Laurent et de l'Atlantique, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Leslie*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour diviser le district de *Huron*, dans la province du *Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill de la division de Huron, rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit amendement soit maintenant pris en considération par la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du dit amendement.

Lequel dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Amendement.

Feuille 1, ligne 32.—Après "Acte" insérez "Clause A."

CLAUSE A.

"Et qu'il soit statué, que

“ que toute cette étendue
 “ de terre - péninsulaire
 “ au nord des townships
 “ de *Derby, Arran* et
 “ *Saugeen*, et entre le lac
 “ *Huron* et *Georgian*
 “ *Bay*, et connue sous
 “ le titre de Réserve des
 “ Sauvages, ainsi que
 “ toute île dans le lac
 “ *Huron* ou *Georgian*
 “ *Bay*, dont aucune par-
 “ tie se trouvera à dix
 “ milles du rivage de la
 “ dite étendue de terre
 “ péninsulaire, (hormis
 “ que telle île soit situ-
 “ ée au sud de la dite
 “ ligne nord de division
 “ des dits townships de
 “ *Derby, Arran* et *Sau-
 “ geen*) sera annexée
 “ au, et formera partie
 “ du comté de *Water-
 “ loo*; et que toute telle
 “ île dans le lac *Huron*,
 “ située au sud de la
 “ dite ligne de division,
 “ formera partie de
 “ celui des dits comtés
 “ de *Huron* ou de *Bruce*
 “ respectivement, le plus
 “ près duquel elle se
 “ trouvera.”

Adopté.

Le dit amendement étant lu la seconde fois,
 et la question de concurrence étant mise sur
 icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit gros-
 soyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu
 la troisième fois demain.

Bill d'attainder
de Grace, lu la
3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in-
 titulé, “ Acte pour faire disparaître l'*attain-
 “ der d'Oliver Grace*, et pour d'autres fins y
 “ mentionnées,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie
 se rende à l'Assemblée Législative, et informe
 cette Chambre que le Conseil Législatif a pas-
 sé ce bill auquel il demande la concurrence
 de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in- Bill du canal
entre le Cham-
plain et le St.
Laurent.
 titulé, “ Acte pour incorporer une compagnie
 “ pour la construction d'un canal destiné aux
 “ vaisseaux, qui reliera les eaux du lac Cham-
 “ plain à celles du fleuve *St. Laurent*,” a été,
 tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé,
 passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie
 se rende à l'Assemblée Législative, et informe
 cette Chambre que le Conseil Législatif a pas-
 sé ce bill avec divers amendements, auxquels
 il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in- Bill de l'admini-
stration de la
justice, H.C.,
lu la 3e fois.
 titulé, “ Acte qui fait de nouvelles dispositions
 “ pour l'administration de la justice, en établis-
 “ sant une cour supérieure additionnelle de
 “ loi commune, et aussi une cour d'appel et de
 “ pourvoi pour erreur dans le *Haut-Canada*,
 “ et pour d'autres objets,” a été lu la troisième
 fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti- Bill pour abro-
ger les lois mu-
nicipales, H.C.,
lu la 3e fois.
 titulé, “ Acte pour révoquer les actes en force
 “ dans le *Haut-Canada*, qui ont rapport à l'é-
 “ tablissement des autorités locales et munici-
 “ pales, et autre matières de la même na-
 “ ture,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie
 se rende à l'Assemblée Législative, et informe
 cette Chambre que le Conseil Législatif a
 passé ces bills sans amendement.

Conformément

Bill des écoles,
B.C., lu la 3e
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi des écoles du "Bas-Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

DISSENTIENT :

Proté.

Parce qu'on ne doit pas laisser le droit d'établir ou de diviser plus que de changer les municipalités scolaires à l'exécutif, et qu'elles devraient se renfermer dans les mêmes limites, et se composer des mêmes personnes qui forment les corps ou communautés connus par les lois de la province, tels que les paroisses ou les townships.

Parce que les dispositions du bill, qui refusent aux personnes qui pourraient se trouver lésées par des décisions de magistrats, comme de fonctionnaires auxquels elles confèrent des pouvoirs judiciaires, toute espèce d'appel ou de recours à des tribunaux supérieurs, même par *certiorari*, répugnent aux principes d'un bon gouvernement, militent contre les droits des sujets de Sa Majesté, qu'elles privent de tout moyen d'y faire annuler des sentences illégales et qui pourraient devenir tyranniques.

Parce que bien loin de mettre aux droits de demander la révision de sentences ou de décisions de ces fonctionnaires, il serait bien plutôt nécessaire de rendre plus facile les moyens de l'obtenir à raison de la nouveauté dans le *Bas-Canada*, des règles de conduite auxquelles le bill a rapport, et que les fonctionnaires et les citoyens manquent à la fois des lumières qui résultent de l'antériorité de lois de cette nature, d'idées traditionnelles, et d'une jurisprudence établie de longue main, les premiers pour se guider dans l'exercice des pouvoirs qui leur seraient confiés, les seconds pour suivre exactement ces règles de conduite.

Parce que l'absence d'un semblable recours pour former l'opinion publique et l'éclairer sur ces matières ne peut que faire jaillir des sources d'incertitude et d'une inextricable confusion.

Parce que ce recours est d'autant plus nécessaire, que les dispositions du bill et les pouvoirs judiciaires qu'il confère à ce sujet, sont

relatifs aux droits délégués, contre les règles ordinaires, par la législature de taxer les sujets de Sa Majesté, non seulement sans leur aveu, mais contre leur volonté.

Parce que la législature ayant jugé convenable d'adopter ces règles de conduite d'une nature exceptionnelle, elle devrait mettre en garde les citoyens contre le danger de voir s'aggraver le mal susceptible, d'en résulter par la privation de tout recours contre l'exercice d'un pouvoir qui, sans contre-poids, ne peut manquer d'être arbitraire et qui pourrait devenir tyrannique.

Parce que les nouveaux pouvoirs que le bill confère à de ces fonctionnaires, n'ont rien de réglé ni de défini, plus que la manière d'exercer l'autorité qui leur serait confiée.

Parce que, entre autres, le pouvoir conféré par le bill d'établir une cotisation qualifiée de sommaire, n'a lui-même rien de défini, que ces termes n'ont pas même une signification technique et ne peuvent guère manquer de fournir matière à l'exercice d'une autorité plus qu'arbitraire, en même temps que le bill prive les citoyens de tout moyen d'y résister.

Parce qu'il est contre les principes d'un sage gouvernement que des fonctionnaires ou qu'une classe d'hommes soit revêtue de pouvoirs de cette nature, sans contre-poids, de les placer par la même, en quelque sorte, au-dessus du souverain magistrat de l'empire, dont le pouvoir est renfermé par les lois dans des bornes exactes, et contre l'exercice duquel, les citoyens peuvent réclamer d'une manière efficace devant les cours de justice, s'il dépasse ces limites.

Parce qu'entre autres, enfin, les nouveaux salaires votés par ce bill pour remplir des fonctions toutes secondaires, dépassent les justes bornes dans lesquelles on devrait les retenir dans l'état de nos finances, comme à raison de la diminution de la valeur de la propriété.

D. B. Viger.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément

Bill de la distribution des lois, lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi relative à l'impression et à la distribution des statuts provinciaux," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité de toute la Chambre sur icelui.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. Moore, a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

46e règle suspendue.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit maintenant lu la troisième fois.

Bill lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Pasé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Résolution au sujet des parlements alternatifs communiquée au gouverneur-général.

Ordonné, que la résolution adoptée hier par cette Chambre, à l'égard des parlements alternatifs, soient communiquée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui sont Membres du Conseil Exécutif.

Pertes éprouvées à l'incendie du parlement référées à un comité.

Ordonné, que le comité spécial auquel ont été référées les pétitions du gentilhomme huissier de la verge noire et du sergent d'arme de cette Chambre, ait instruction, de s'enquérir et faire rapport sur les pertes encourues par les officiers et serviteurs de la

Chambre généralement, par suite de l'incendie de la ci-devant bâtisse du Parlement.

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à mardi prochain, à dix heures du matin, de manière à permettre aux Membres d'assister, lundi, aux funérailles du ci-devant commandant des forces, Sir Benjamin D'Urban, en témoignage de respect à la mémoire de cet officier distingué.

Heure d'ajournement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de Québec, en état d'avoir et d'acquérir la possession et la propriété du pont *Dorchester*, et pour d'autre fins," a été lu la seconde fois.

Bill du pont de *Dorchester*, lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur icelui.

La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Quesnel, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des dits amendements.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Amendements.

Feuille 3, ligne 44.—Après "Acte" insérez
"Pourvu toujours qu'il
"sera loisible à Son Excellence
"cellence

“ cenance le Gouver-
 “ neur-Général en Con-
 “ seil, de temps à autre,
 “ d'autoriser les dits
 “ commissaires de se dé-
 “ partir du dit ordre,
 “ dans tous les cas où il
 “ sera jugé à propos de
 “ le faire, pour réaliser
 “ plus promptement le
 “ dit emprunt, ou pro-
 “ mouvoir autrement les
 “ fins de cet acte et les
 “ intérêts du public qui
 “ s'y rattachent.”

Feuille 4, ligne 10.—Après “ légales” insé-
 rez “ Clause A.”

CLAUSE A.

“ Et qu'il soit statué, que
 “ si en aucun temps, il
 “ appert aux dits com-
 “ missaires qu'il serait à
 “ propos de changer la
 “ direction des dits che-
 “ mins et parties de che-
 “ mins, ou d'aucuns au-
 “ tres chemins ou parties
 “ de chemins, sous leur
 “ contrôle, les portions
 “ de terrain qu'il acqui-
 “ erront à cet effet, se-
 “ ront et formeront par-
 “ tie des dits chemins
 “ ou parties de chemins
 “ respectivement, aux
 “ lieux et place des par-
 “ ties correspondantes,
 “ préalablement en usa-
 “ ge comme tels qui re-
 “ tourneront et apparti-
 “ endront aux différents
 “ propriétaires respec-
 “ tifs des terres adja-
 “ centes, dont elles
 “ avaient été originaire-
 “ ment détachées ; et
 “ dans les cas où les dits
 “ propriétaires ou aucun
 “ d'eux auront obtenu
 “ paiement ou compen-
 “ sation pour aucunes
 “ des dites portions de
 “ terre que les dits com-
 “ missaires auront été

“ obligés de s'appropri-
 “ er, ou pour dommages
 “ soufferts ou à être
 “ soufferts à raison de
 “ tel changement, la va-
 “ leur du terrain qui
 “ leur reviendra, comme
 “ susdit, sera et pourra
 “ être estimée et sera en
 “ déduction de tel paie-
 “ ment ou compensation;
 “ mais si tel ancien che-
 “ min conduit à aucune
 “ terre, maison ou place
 “ qui, dans l'opinion des
 “ commissaires, ne sau-
 “ rait trouver une route
 “ ou passage convenable
 “ dans le dit nouveau
 “ chemin, alors le dit
 “ ancien chemin, et les
 “ différentes parties d'i-
 “ celui, demeurera sujet
 “ à un droit de passage
 “ pour serendre à la dite
 “ terre, maison ou place
 “ respectivement.”

Les dits amendements étant lus la se-^{Adoptés.}
 conde fois, et la question de concurrence étant
 mise sur chacun d'eux, séparément, la Cham-
 y a acquiescé.

Ordonné, que l'on se dispense de la qua-^{46e règle sus-}
 rante-sixième règle de cette Chambre, en au-^{pendue.}
 tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit
 maintenant lu la troisième fois présentement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in-^{Bill du bureau}
 titulé, “ Acte pour pourvoir à l'administration ^{des postes, lu}
 “ du département du bureau des postes, aus-^{la 2e fois.}
 “ sitôt qu'il sera transféré au gouvernement
 provincial,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-
 mité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette mainte-
 nant en comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ^{La Chambre}
 ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur ^{en comité.}
 le dit bill.

Quelque

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. *Ferrie* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

46e règle suspendue.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit maintenant lu la troisième fois.

Bill lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des prisons et maisons de justice, B.C., lu la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour pourvoir à la construction " et réparation de maison de justice et prisons " dans certains endroits du *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. *Massue*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

46e règle suspendue.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Bill lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

DISSENTIENT :

Parcequ'à moins de circonstances extraordinaires et d'impérieuse nécessité, qu'il n'est pas possible d'invoquer dans les circonstances actuelles, la Législature ne doit pas déléguer le pouvoir de fixer le taux de l'impôt sur chaque objet qui doit le supporter, plus que celui de l'établir, et que la délégation de ce pouvoir au gouverneur en conseil répugne aux principes de la constitution. Protet.

D. B. Viger,
W. Morris.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour établir des dispositions aux " fins de continuer et compléter les procédures " dans les affaires de banqueroutes maintenant " pendantes," a été lu la seconde fois. Bill des banqueroutes, lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill. La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *McKay* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement. Rapport.

Ordonné, qu'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle 46e règle suspendue.

qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Bill lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du chemin de fer de Montréal et Vermont.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont," il a été

Ordre du jour remis.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain, et qu'il soit placé comme premier *item* sur les ordres de ce jour, après qu'on aura disposé de toutes les mesures du gouvernement qui ont été ou qui seront fixés pour ce jour.

Bill de la garantie des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour donner sous certaines conditions, la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer, et pour aider la construction du chemin de fer de Halifax et Québec," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre en comité.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. Moore, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit maintenant lu la troisième fois.

46e règle suspendue.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Bill lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelui," a été lu la seconde fois.

Bill de la profession médicale, B.C., lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Quesnel, Viger et E. Taché, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de Québec, en état d'avoir et d'acquérir la possession et la propriété du pont Dorchester, et pour d'autres fins," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

Bill du pont de Dorchester, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour diviser le district de Huron, dans la province du Canada, et pour d'autres fins y mentionnées," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

Bill de la division de Huron, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné,

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill des actions réelles et mixtes. Membre ajouté au comité.

Ordonné, que l'honorable M. *Quesnel* soit ajouté au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender la loi dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles et mixtes pourront être commencées."

Bill des écoles de Québec et Montréal.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chabot* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abroger certaines parties d'un acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour le soutien des écoles communales dans les cités de *Québec* et *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

46e règle suspendue pour la session.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, pour le reste de la présente session.

Ordonné, que le bill mentionné en dernier lieu, soit lu la seconde fois présentement.

Bill lu la 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill pour corriger une erreur dans le bill de Judicature, B. C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général *Drummond* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour corriger une erreur dans un acte de la présente session,

"relatif à la judicature du *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Richards* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour diviser les townships de *Leeds* et *Lansdown*, dans le district de *Johnstown*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de Leeds et Lansdown.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Baldwin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour permettre au *Rector* et syndics de l'église épiscopale protestante de *Saint-James, Toronto*, de donner à bail, partie du terrain ci-devant occupé par eux comme l'emplacement d'une église et cimetière," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du terrain de l'église St. James, Toronto.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le

Lu la 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des sub-
sides.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général *Blake* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour pourvoir à certaines dépenses du gouvernement civil, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu la 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill de Yule.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Beaubien* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser *John Yule*, le jeune,

"écuyer, et autres, à construire une chaussée de moulin sur la rivière *Richelieu*, dans le district de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Moore*, *Quesnel* et *Jones*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Richards* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser les juges des cours supérieures de record dans le *Haut-Canada*, à nommer des commissaires pour recevoir les affidavits dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill de la nomination de commissaires, B. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence. Lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Smith*, de *Frontenac*, et autres, avec un bill intitulé, Bill de la continuation des lois.

intitulé, " Acte pour continuer pour un temps " limité, les divers actes et ordonnances y " mentionnés," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu la 2e fois. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu la 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du barreau, B.C., rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Chabot et autres, pour rapporter le bill intitulé, " Acte pour l'incorporation du barreau du Bas-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill de la saisie des actions passé par l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Drummond et autres, pour rapporter le bill intitulé, " Acte pour pourvoir à la saisie et à la vente des actions " dans le fonds social de compagnies incorporées," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill, sans amendement.

Bill des cours de division, Bathurst, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Flint et autres, pour rapporter le bill intitulé, " Acte pour changer les temps et les " lieux où devront se tenir les cours de division, dans la division numéro six, dans le " district de Bathurst," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux

amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Lemieux et autres, pour rapporter le bill intitulé, " Acte pour autoriser Joseph Clovis " Bélanger, écuyer, et autres, à construire un " pont de péage sur la rivière Etchemin, dans " la paroisse, de St. Anselme, près de l'église " de la dite paroisse, dans le comté de Dorchester, et pour incorporer les dits Joseph " Clovis Bélanger et autres, sous le nom de 'la " ' Compagnie du pont de St. Anselme,' et pour " d'autres fins y mentionnées," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill du pont de Bélanger, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holmes et autres, pour rapporter le bill intitulé, " Acte pour incorporer l'association de " la bourse et de la chambre de lecture des " marchands de Montréal," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill de la bourse des marchands, Montréal, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Notman et autres, pour rapporter le bill intitulé, " Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom et raison de, le président, les directeurs et la compagnie du havre " de Port Burwell," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill du havre de Port Burwell, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holmes et autres, pour rapporter le bill intitulé, " Acte pour incorporer une compagnie " pour la construction d'un canal destiné aux " vaisseaux, qui reliera les eaux du lac Champlain à celles du fleuve St. Laurent," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill du canal entre le Champlain et le St. Laurent, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Drummond et autres, comme suit :

Message de l'Assemblée au sujet du 1er amendement au bill des écoles, B.C.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Samedi, 26e mai, 1849.

Résolu, qu'il soit demandé une conférence avec

avec l'Honorable Conseil Législatif, aux fins de communiquer à leurs Honneurs les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir dans le premier amendement fait par leurs Honneurs au bill intitulé, "Acte pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*."

Ordonné, que M. *Drummond* se rende au Conseil Législatif, et demande la dite conférence.

Attesté,

W. B. LINDSAY,
Gref. Ass.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

La Chambre concourt dans la conférence. *Résolu*, que cette Chambre concourt dans la conférence demandée.

L'Assemblée en est informée *Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif consent à la conférence demandée au sujet du premier amendement fait par cette Chambre au bill intitulé, "Acte pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*," et que les directeurs de la part de cette Chambre, seront les honorables MM. *E. Taché* et *Quesnel*, qui rencontreront le nombre des directeurs requis par l'usage parlementaire, présentement, dans la chambre de comité du Conseil Législatif.

La Chambre étant informée que les directeurs de la part de l'Assemblée Législative étaient présents pour la conférence au sujet du premier amendement fait par leurs Honneurs au dit bill, dans la chambre de comité du Conseil Législatif.

Les noms des directeurs de la part de cette Chambre ont été appelés.

Et la Chambre s'est ajournée à loisir, et

Les directeurs se rendent à la conférence. Leurs Honneurs se sont rendus à la conférence.

Laquelle étant finie, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *E. Taché* a fait rapport que les directeurs de la part de leurs Honneurs, s'étaient rencontrés avec les directeurs de la part de l'Assemblée Législative, à la conférence qui a été conduite de sa part par M. le solliciteur-général *Drummond* et autres, qui ont remis le bill à leurs Honneurs, accompagné des amendements, et aussi un papier contenant ce qui suit :

Raisons qui seront offertes au Conseil Législatif à une conférence pour ne pas acquiescer au premier amendement fait par leurs Honneurs au bill intitulé, "Acte pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*."

Qu'il convient dans les circonstances actuelles du pays, de laisser au peuple le choix d'élire ses commissaires d'écoles, et qu'il ne convient pas à la Législature de nommer une classe particulière de personnes commissaires d'écoles, à raison de leur état ou profession.

Attesté,

W. B. LINDSAY,
Gref. Ass.

Ordonné, qu'il reste sur la table.

Ordonné, que les dites raisons soient prises en considération par la Chambre, mardi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à mardi prochain, à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

MARDI.

Mardi, 29e mai, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

McGill,
Bruneau,
Ferrie,
Moore,
Viger,
Taché, E. P.

Les honorables MM.

Leslie,
Quesnel,
Bourret,
Jones,
Wylie,
Mills.

PRIERES.

Pétition de
J. B. LeBour-
dais et autres.

L'honorable M. *Viger* a présenté une pétition de *J. B. LeBourdais* et autres, médecins et chirurgiens, demandant que le bill pour amender l'acte qui incorpore la profession médicale dans le *Bas-Canada*, ne devienne pas loi.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ré-é-é au co-
mité sur le bill
de la profession
médicale, B.C.

Ordonné, que la pétition dernièrement mentionnée, soit référée au comité spécial chargé de prendre en considération et faire rapport sur le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelui."

Rapport du co-
mité sur les pé-
titions du gen-
tilhomme huis-
sier de la verge
noire et du ser-
gent d'armes,
&c.

L'honorable M. *William Morris* du comité spécial auquel a été référée la pétition de *F. S. Jarvis*, écuyer, huissier de la verge noire; et aussi la pétition de *Olivier Vallerand*, sergent d'armes, et auquel il a été aussi référé de s'assurer des pertes encourues par les officiers et serviteurs de la Chambre, généralement, par suite de l'incendie de l'édifice du parlement, et de faire rapport sur icelles, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF,

Chambre de Comité,

29e mai, 1849.

Le comité spécial auquel a été référée la pé-^{Rapport.} tition du gentilhomme huissier de la verge noire, demandant à être indemnisé des pertes qu'il a encourues lors de l'incendie qui a consumé l'édifice du parlement, et une augmentation de salaire; et la pétition du sergent d'armes de cette Chambre pour être indemnisé des pertes qu'il a encourues dans la même occasion, ainsi que la motion pour accorder une indemnité aux messagers en conséquence de la longue durée de la session, avec instruction de s'assurer des pertes encourues par les officiers et serviteurs de la Chambre, généralement, lors du dit incendie, et de faire rapport sur icelles, demande à faire rapport sur ces sujets, comme suit :

Votre comité est d'opinion que les officiers et serviteurs de la Chambre qui ont éprouvé des pertes en livres, hardes de corps ou autres articles, devraient être indemnisés de ces pertes, pourvu qu'elles soient constatées et évaluées.

La cédule et les pièces ci-jointes contiennent des détails complets de la nature et du montant des pertes que votre comité a constatées, et il recommande que le greffier soit autorisé à rembourser aux parties le montant qu'elles réclament.

Votre comité n'est pas préparé à recommander l'augmentation du salaire du gentilhomme huissier de la verge noire, et quant aux messagers, votre comité ne pense pas que la longue durée de la session soit une raison de leur accorder des gages additionnels, pas plus que sa courte durée en serait une pour diminuer leurs gages actuels, vu que ce qui est perdu dans un cas est gagné dans un autre, les gages étant adoptés à la durée moyenne d'une session.

Le tout respectueusement soumis.

W. MORRIS,

Président.

Cédule.

C E D U L E .

Rev. W. A. Adamson, . .	£126	9	3
E. L. Montizambert, . .	46	9	3
John F. Taylor, aîné, . .	33	4	9
J. Fennings Taylor, jeune.	27	18	0
Robert LeMoine,	15	18	9
F. S. Jarvis,	60	0	3
O. Vallerand,	17	8	6
W. A. Maingy,	9	12	6
J. E. Doucet,	2	10	0
James Adamson,	11	1	3
J. G. Couillard,	3	10	0
Michael Keating.	150	8	4
	<hr/>		
	£504	10	10
	<hr/>		

Rapport réitéré au comité sur les comptes contingents.

Ordonné, que le rapport mentionné en dernier lieu, soit référé au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

Bill de Yule, rapporté.

L'honorable M. Quesnel, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour autoriser John Yule, le jeune, écuier, et autres, à construire une chaussée de moulin sur la rivière Richelieu, dans le district de Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :—

Feuille 2, ligne 21.—Après "pieds" insérez "dans la partie la plus navigable de la dite rivière, ou dans la plus profonde d'icelle ou au milieu d'icelle."

Adopté.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont,"

Bill du chemin de fer de Montréal et Vermont.

Il a été proposé que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Motion pour 2e lecture.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative.

Adopté.

L'honorable M. Jones s'est retiré.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Bill lu la 2e fois.

DISSENTIENT :

Parceque ce bill a été envoyé de l'Assemblée Législative à la fin d'une session de quatre mois de durée, et que sa seconde lecture a été ordonnée en violation de la 58e règle de cette Chambre qui prescrit que le Conseil Législatif ne procèdera sur aucun bill d'une nature privée envoyé de l'Assemblée Législative après les quarante premiers jours de chaque session.

Protêt.

Parceque cette sage disposition, faite dans le but de protéger les droits de tiers parties, est par là rendu de nul effet, au grand détriment du peuple de cette province, dont les intérêts privés peuvent être compromis par l'intervention inattendue de la Législature.

W. Morris,
D. B. Viger,
Frs. P. Bruncau.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Ferrie, Moore, Quesnel, Wylie et Mills, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour diviser les townships de Leeds et Lansdown, dans le district de Johnston," a été lu la seconde fois.

Bill de Leeds et Lansdown, lu la 2e fois.

Ordonné,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des écoles, B.C. Considération des raisons de l'Assemblée au sujet du 1er amendement fait au bill.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des raisons alléguées par l'Assemblée Législative pour ne pas concourir dans le premier amendement fait par cette Chambre au bill intitulé, "Acte pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*."

Raisons et amendement lus.

Les dites raisons ont été alors lues par le greffier; et l'amendement fait par cette Chambre dans lequel l'Assemblée n'a pas concouru, étant aussi lu,

Motion pour ne pas insister sur l'amendement.

Il a été proposé, de ne pas insister sur le dit amendement.

La question étant mise, cette Chambre insistera-t-elle sur le dit amendement ?

Négative.

Il a été résolu dans la négative.

La Chambre en est informée

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif "n'insiste pas," sur l'amendement fait au dit bill dans lequel l'Assemblée n'a pas concouru.

Bill de Yule, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour autoriser *John Yule*, le "jeune, écuyer, et autres, à construire une "chaussée de moulin sur la rivière *Richelieu*, "dans le district de *Montréal*," a été, tel qu'amende, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Ordonné, que les honorables MM. *W. Morris* et *Bourret* soient ajoutés au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

Membres ajoutés au comité des contingents.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Price* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la vente et à "une meilleure administration des bois qui se "trouvent sur les terres publiques," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des bois sur les terres publiques.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Ferrie* a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Rapport.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Bill lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné,

Ordonné qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill de l'administration des terres publiques.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Price et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender un acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration et la vente des terres publiques, ou pour limiter la période dans laquelle il sera fait des octrois gratuits de terre," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu la 2e fois. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. Moore a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Bill lu la 3e fois.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe

cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Badgley et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de St. André à Montréal," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de l'église St. André, Montréal.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative, Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rend à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Thompson et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour nommer des commissaires pour définir la ligne de division entre le township de Walpole, dans le district de Niagara, et le township de Woodhouse dans le district de Talbot," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de division entre Walpole et Woodhouse.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des arpen-
teurs.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Price et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abroger certains actes y mentionnés et établir de meilleures dispositions relativement à l'admission des arpentureurs, et à l'arpentage des terres en cette province," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu la 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre
en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. Mills a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Bill lu la 3e
fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général *Drummond* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour établir un mode de se pourvoir en loi contre les déprédations commises sur les terres possédées par indivis dans certains townships dans le Bas-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des dépré-
dations sur les
terres, B.C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill.

La Chambre
en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Jones a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Rapport.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Bill lu la 3e
fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

H

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du pont de
Dorchester,
rapporté de
l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général *Blake* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour autoriser " et mettre les commissaires des chemins à barrières de *Québec*, en état d'avoir et d'acquérir la " possession et la propriété du pont *Dorchester* " et pour d'autres fins," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill du salaire
du rapporteur
de la cour de
chancellerie,
H.C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général *Blake* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour augmenter " le salaire du rapporteur de la cour de chancellerie dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu la 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill de la divi-
sion de *Huron*,
rapporté de
l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Morrison* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour diviser le district de *Huron*, " dans la province du *Canada*, et pour d'au-

" tres fins y mentionnées," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Price* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour faire disparaître l'at-tainder d'*Oliver Grace*, et pour d'autres ob-jets y mentionnés," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill sans amendement.

Bill d'attaquer
de *Grace*, pas-
sé par l'As-
semblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Beaubien* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser l'établissement de com-pagnies à fonds social dans le *Bas-Canada*, " pour la construction de chemins macadamisés, ponts, et autres travaux y mentionnés," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des com-
pagnies à fonds
social pour la
construction
de chemins,
B.C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M^r Gill*, *Quesnel* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin.

Heure d'ajour-
nement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour mieux établir et maintenir les écoles publiques dans " le *Haut-Canada*, et révoquer l'acte des " écoles actuel," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des écoles
publiques, H.C.

Le

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu la 2^e fois. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur le dit bill.

La Chambre en comité. La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport. L'honorable M. *Bourret* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Bill lu la 3^e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill de Yule, rapporté de l'Assemblée. Un message de l'Assemblée Législative par M. *Beaubien* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour autoriser *John Yule*, le "jeune, écuier, et autres, à construire une "chaussée de moulin sur la rivière *Richelieu*, "dans le district de *Montréal*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par

M. le solliciteur-général *Drummond* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour "amender la loi des écoles du *Bas-Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement. Bill des écoles B. C. rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chauveau* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société "Saint-Jean Baptiste de la cité de *Québec*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill sans amendement. Bill de la société St. Jean Baptiste de Québec, passé par l'Assemblée.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

Mercredi, 30^e mai, 1849.

MERCREDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

M^cGill,
Morris, W.
Bruneau,
Ferrie,
Moore,
Viger,
Taché, E.

Leslie,
Quesnel,
Bourret,
Jones,
Wylie,
Mills.

PRIERES.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général *Drummond* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour définir le "mod des procédures à adopter dans les "cours de justice du *Bas-Canada*, dans les "matières relatives à la protection et à la "règle des droits de corporation, et aux writs "de prérogative, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill des writs de prorogative, B. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné,

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Lu la 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du havre de Montréal.

Un message de l'Assemblée Législative par M. De Witt et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser les commissaires du havre de Montréal à commuer certains droits de havre, avec les corporations y mentionnées, et pour d'autres fins," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Lu la 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. Bourret a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Bill lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Drummond et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour continuer un certain acte y mentionné, concernant la santé publique de la cité de Montréal," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill de la santé publique de Montréal.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Notman et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender la loi criminelle de cette province, relative aux incendiaires et aux faux monnoyeurs," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill des incendiaires et faux monnoyeurs.

Le

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Lu la 2e fois. Le dit bill a été alors lu la seconde en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu la 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill de l'em-
prisonnement
pour dettes,
B. C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général *Drummond* et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour abolir l'em-
prisonnement pour dette et punir les débi-
teurs frauduleux dans le *Bas-Canada*, et
pour d'autres objets," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Lu la 2e fois. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre
en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. *Bourret* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le

dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Bill lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Smith*, de *Wentworth*, et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour exempter les pom-
piers qui auront servi comme tels pendant
un certain nombre d'années, de servir dans
la milice et de remplir certains autres de-
voirs," auquel elle demande la concurrence
de cette Chambre. Bill pour ex-
empter les
pompiers de
servir dans la
milice.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Lu la 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Cauchon* et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour diviser le comté de *Megantic* en
deux Bill d'enregis-
trement de
Megantic.

“ deux arrondissements pour l'enregistrement des titres,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Lu la 2e fois. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu la 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du chemin de fer de Montréal et Vermont, rapporté.

L'honorable M. Moore, du comité spécial, auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendement soit maintenant pris en considération par la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération d'iceux.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Amendement 16. Feuille 2, ligne 42.—Après “ Richelieu” insérez “ lequel pont ne

“ servira à aucune autre fin qu'au passage des locomotives ou chars et charriots appartenant à la dite compagnie, ainsi que des passagers et du fret qu'ils renfermeront, et des serviteurs et officiers de la dite compagnie et non au passage d'aucune autre voiture, personne ou chose.”

Feuille 3, ligne 3.—Après “ indemnité” insérez “ laquelle indemnité, si les parties n'en conviennent pas entre elles, sera déterminée par des arbitres en la manière ci-après pourvue dans d'autres cas ; et en établissant le montant de la dite indemnité, les arbitres prendront en considération et feront une allowance pour l'augmentation probable du trafic sur le pont du dit honorable Robert Jones, et lui accorderont pleine et entière indemnité pour les dommages qu'il pourra souffrir par la perte du trafic à venir aussi bien que celle du présent sur son dit pont, en conséquence de la construction du dit chemin de fer et du pont de la dite compagnie.”

Feuille 3, ligne 15.—Après “ année” insérez “ et pourvu aussi que la dite compagnie pourra, si elle le juge à propos d'acheter le pont du dit honorable Robert Jones, et si elle peut convenir avec lui sur l'indemnité qui sera payée pour icelui, (mais

“ (mais non sans son
 “ consentement), pour-
 “ ra faire l’acquisition
 “ du dit pont et de
 “ tous les droits et pri-
 “ vilèges quelconques
 “ en dépendant ou y re-
 “ latifs, et à lui apparte-
 “ nants ; et alors, à
 “ compter de ce temps,
 “ s’il est ainsi acquis
 “ la propriété d’icelui
 “ appartiendra à la dite
 “ compagnie, et elle la
 “ possèdera et en jouira
 “ aussi pleinement, à tou-
 “ tes fins et intentions
 “ quelconques, que le
 “ dit honorable *Ro-*
 “ *bert Jones*, en jouit ou
 “ peut en jouir actuelle-
 “ ment.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu’amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Bill lu la 3e fois.

Le dit bill, tel qu’amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill tel qu’amendé, passera-t-il ?

L’arrêté.

Il a été résolu dans l’affirmative.

Ordonné, qu’un des maîtres en chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l’Assemblée.

Rapport du comité des comptes contingents.

L’honorable *M. Bruneau* du comité spécial chargé d’examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session, et auquel a aussi été ré-

féré le rapport du comité spécial sur les pétitions du gentilhomme huissier de la verge noir et du sergent d’armes, a présenté son rapport.

Ordonné, qu’il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF,

Chambre de comité, 30e mai, 1849.

Le comité spécial chargé d’examiner et faire ^{Rapport.} rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session, et auquel a été référé le rapport du comité spécial chargé de faire rapport sur la pétition du gentilhomme huissier de la verge noire, demandant à être indemnisé des pertes qu’il a encourues lors de l’incendie qui a consumé l’édifice du parlement, et une augmentation de salaire ; et la pétition du sergent d’armes de cette Chambre, pour être indemnisé des pertes qu’il a encourues dans la même occasion, avec instruction de s’assurer des pertes encourues par les officiers et serviteurs de la Chambre, généralement, lors du dit incendie, a l’honneur de recommander que les sommes dont votre comité a proposé la liquidation et qui sont insérées dans la cédule annexée à son rapport, soient payées par le greffier de cette Chambre à même les argents entre ses mains appropriés aux dépenses contingentes de cette Chambre.

Comme il se trouve des réclamations d’un petit montant que les parties intéressées ont omis de soumettre à la considération du comité, dans le temps requis, votre comité a cru devoir les inclure au nombre des autres comptes dans la cédule annexée à ce rapport.

Votre comité recommande aussi qu’il soit accordé une gratuité de dix louis à *M. W. A. Maingy* écrivain, au service de cette Chambre, et une pareille somme à *John Fenwick*, un des messagers, pour les récompenser de leurs louables efforts à l’époque de l’incendie de l’édifice du parlement.

Le tout respectueusement soumis.

FRS. P. BRUNEAU,

Président.

Cédule.

C E D U L E .

Rev. W. Agar Adamson, .	£126	9	3
E. L. Montizambert, . . .	49	9	3
John F. Taylor, aîné., . . .	33	4	9
J. Fennings Taylor, jeune .	27	18	0
Robert LeMoine,	15	18	9
F. S. Jarvis,	60	0	3
O. Vallerand,	17	8	6
W. A. Maingy,	9	12	6
J. E. Doucet,	2	10	0
James Adamson,	11	1	3
J. G. Couillard,	3	10	0
Michael Keating,	150	8	4
A. Lachance,	0	15	3
E. Botterel,	0	9	9
S. Skinner,	0	12	10
Gratifications	{	W. A. Maingy,	10 0 0
		John Fenwick,	10 0 0
			£526 8 8

Adopté.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Adresse à Son Excellence pour £3,000 pour rencontrer les dépenses continues.

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence qu'il lui plaise ordonner qu'il soit émané un warrant en faveur de Charles de Léry, écuyer, en sa qualité de greffier de cette Chambre, pour la somme de troismille louis courant. afin de le mettre en état de rencontrer les réclamations actuelles contre le Conseil Législatif, et les dépenses journalières pendant la vacance, dont il rendra compte ci-après.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée par les Membres du Conseil Législatif qui sont Membres de cette Chambre.

Bill de la profession médicale, B. C. rapporté.

L'honorable M. E. Taché du comité spécial, auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale, dans le Bas-Canada, et régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelui," a fait rapport qu'il a, en conformité à l'ordre de référence, pris le dit bill en considération, ainsi que la pétition de J. B. LeBourdais et autres, relative à icelui, et demande à faire rapport qu'il est impossible à cette période avancée de la session, de donner au sujet cette considération que son importance requiert, et il recommande en conséquence, qu'il ne soit pas procédé ultérieurement sur ce bill.

Ordonné, que le rapport soit reçu, et

Lequel étant lu par le greffier.

Il a été proposé, que le dit rapport soit adopté. Motion pour adopter le rapport.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans la négative. Rejetée.

Il a été alors proposé, que le dit bill soit maintenant référé à un comité de toute la Chambre. Motion pour référer le bill.

En amendement, il a été proposé de retrancher tous les mots après "que" dans la motion principale, et d'insérer à la place, "il est inconstitutionnel de procéder sur ce bill sans entendre les parties qui y sont opposées." Amendement proposé.

Objection étant faite à la dite motion

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans la négative. Rejetée.

La question étant alors mise sur la motion principale,

Il a été résolu dans l'affirmative. Motion principale adoptée.

Surquoi, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill. La Chambre en comité.

Quelque temps après la Chambre s'est remise. et

L'honorable M. Mills, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Il a été alors proposé que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois. Motion pour 3e lecture.

Objection étant faite à la dite motion.

Motion d'amendement.

Il a été proposé en amendement, de retrancher tous les mots après "soit" dans la motion principale, et d'insérer au lieu d'iceux, "référé à un comité spécial, afin que les allégués de la pétition présentée contre le bill, soient pris en considération.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Rejetée.

Il a été résolu dans la négative.

Motion subséquente d'amendement.

Il a été alors proposé comme nouvel amendement, de retrancher tous les mots après "que" dans la motion principale, et d'insérer au lieu d'iceux "un message soit envoyé à l'Assemblée Législative pour demander communication des documents et preuves sur lesquels elle a procédé pour passer le bill, ou tels renseignements qui pourraient avoir échappé à l'incendie qui a détruit l'édifice dans lequel se tenaient les séances du Parlement et les Archives."

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Rejetée.

Il a été résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale,

Motion principale adoptée.

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Bill lu la 3e fois.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Bill du pont sur la rivière des Prairies. rapporté.

L'honorable M. *Quesnel*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour abroger certaines dispositions des actes y mentionnés, autorisant la construction de certains ponts sur la rivière des Prairies," et aussi la pétition d'*Alexandre Maurice Delisle* et *Benjamin Henry LeMoine*, présentée contre le dit bill, a fait rapport, qu'il s'est

assuré que les dits pétitionnaires étant propriétaires du privilège accordé par la Législature de cette province à *Paschal Persillier* dit *Lachapelle*, pour construire un pont de péage au village du *Sault-au-Récollet*, en vertu du statut provincial 10 et 11e *Victoria*, chap. 98, ont complété la construction de l'un des ponts mentionnés dans le dit bill. Que le bill sous considération en devenant loi, aurait l'effet de priver les pétitionnaires de droits très importants, acquis sous l'autorité de la Législature. En conséquence, le comité est d'opinion qu'on ne doit pas procéder ultérieurement sur le dit bill.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *McGill*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le *Bas-Canada*, pour la construction de chemins macadamisés, ponts et autres travaux y mentionnés," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Bill des compagnies à fonds social pour la construction de chemins. B. C., rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération d'iceux.

Lesquels dits amendements ont été alors Amendements. lu par le Greffier comme suit :

Feuille 1, ligne 25.—Après "bois" insérez "madiers et autres articles de bois."

Feuille 2, ligne 38.—Après "insister" insérez "ni dans les limites d'aucun privilège exclusif accordé à aucune personne ou compagnie, pendant la durée de tel privilège, sans le consentement express

“ près par écrit de tel-
 “ le personne ou com-
 “ pagnie en premier
 “ lieu eu et obtenu, à
 “ cet effet.”

Feuille 3, ligne 7.—Après “ publiés ” in-
 sèrez, “ qui en même
 “ temps qu’ils approu-
 “ veront la construc-
 “ tion de telle glis-
 “ soire, détermineront
 “ et indiqueront le
 “ temps dans l’inter-
 “ valle duquel la dite
 “ compagnie sera te-
 “ nue de faire et com-
 “ pléter la dite glis-
 “ soire ; et toute com-
 “ pagnie qui manque-
 “ ra de faire et com-
 “ pléter telle glissoire,
 “ pendant l’intervalle
 “ ainsi déterminé et
 “ indiqué pour faire et
 “ compléter la glissoi-
 “ re, perdra, à l’expir-
 “ ration du dit temps,
 “ tous ses droits et
 “ pouvoirs relatifs à la
 “ construction de telle
 “ glissoire, et au ter-
 “ rein dont elle aura
 “ pris possession pour
 “ sa construction, qui
 “ retournera alors à
 “ la partie, ou parties,
 “ de qui il aura été ob-
 “ tenu, et par elle ou
 “ elles, payant à la
 “ compagnie sa va-
 “ leur actuelle au mo-
 “ ment du dit paie-
 “ ment, laquelle sera
 “ déterminée au moy-
 “ en d’un arbitrage,
 “ comme ci — après
 “ pourvu.”

Feuille 14, ligne 2. — Après “ complété,”
 insérez “ Clause A.”

CLAUSE A.

“ Et qu’il soit statué,
 “ que nul statut, règle
 “ ou règlement d’une
 “ telle compagnie, fix-

“ ant, réglant ou mo-
 “ difiant les taux des
 “ péages ou charges
 “ sur aucuns des dits
 “ ouvrages, ou affec-
 “ tant d’autres per-
 “ sonnes que les mem-
 “ bres ou officiers de
 “ la compagnie, n’au-
 “ ra de force ou effet,
 “ avant qu’il ait été
 “ confirmé par le gou-
 “ verneur en conseil.”

DANS LE PREAMBULE :

Feuille 1, ligne 3.—Après “ bois ” insérez
 “ madriers et autres
 “ articles de bois.”

Les dits amendements étant lus la secon- ^{Adoptés.}
 de fois, et la question de concurrence étant
 mise sur chacun d’eux, séparément, la cham-
 bre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient
 grossoyés, et que le dit bill, tel qu’amendé,
 soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill, tel qu’amendé, a été alors lu ^{Bill lu la 3e}
 la troisième fois en conséquence. _{fois.}

La question étant mise, ce bill, tel qu’a-
 mendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l’affirmative. ^{Passé.}

Ordonné, qu’un des maîtres en chancelle-
 rie se rende à l’Assemblée Législative, et
 informe cette Chambre que le Conseil Légis-
 latif a passé ce bill avec divers amende-
 ments, auxquels il demande la concurren-
 ce de l’Assemblée.

La Chambre s’est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s’est re-
 mise.

Un message de l’Assemblée Législative ^{Bill du chemin}
 par M. *Beaubien* et autres, pour rapporter le ^{de fer de Mont-}
 bill intitulé, “Acte pour incorporer la compa- ^{tréal et Ver-}
 “ gnie du chemin de fer de jonction de *Mont-* ^{mont, rapporté}
 “ *réalet Vermont,*” et informer cette Chambre ^{de l’Assem-}
 que l’Assemblée a acquiescée aux amende- ^{blée.}
 ments faits par le Conseil Législatif au dit
 bill, sans amendement.

Un message de l’Assemblée Législative par ^{Bill de compa-}
 M. *Beaubien* et autres, pour rapporter un bill ^{gnies à fonds}
 intitulé “Acte pour autoriser l’établissement de ^{social pour la}
 compagnies ^{construction de}
^{chemins, B. C.}
^{rapporté de}
^{l’Assemblée.}

“ compagnies à fonds social dans le *Bas-Canada* pour la construction de chemins macadamisés, ponts et autres travaux y mentionnés.”

Son Excellence arrive à la Chambre.

Son Excellence, le Major Général *Routan*, Député Gouverneur, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée “ qu'il est du plaisir de Son Excellence, qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre.”

Bills sanctionnés.

Laquelle étant venue avec son Orateur, le clerc de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés, séparément, comme suit :

Bill de la compagnie hydroli- que de Kingston.

“ Acte pour l'incorporation de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*.”

Bill de l'hôpital de Kingston.

“ Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de *Kingston*.”

Bill du chemin de fer de Montréal et Lachine.

“ Acte pour amender encore l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Lachine*, et pour d'autres fins.”

Bill du gaz de Québec.

“ Acte pour incorporer la compagnie du gaz de Québec.”

Bill des débiteurs qui s'enfuient.

“ Acte pour réduire les frais des procédures dans le *Haut-Canada*, contre les Biens de débiteurs qui s'enfuient ou se cachent.”

Bill des sociétés en commandite, H. C.

“ Acte pour autoriser l'établissement de sociétés en commandite dans le *Haut-Canada*.”

Bill de la propriété mobilière, H. C.

“ Acte pour pourvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le *Haut-Canada*.”

Bill d'assurance maritime d'Ontario.

“ Acte pour incorporer “ la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'Ontario.”

Bill du cimetière de Toronto.

“ Acte pour amender un acte y mentionné, et pour transporter la propriété du cimetière Général de *Toronto* à certains Syndics et à leurs successeurs.”

Bill d'assurance provinciale.

“ Acte pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle générale.”

Bill de compagnies à fonds social pour la construction de chemins H. C.

“ Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour la construction

de chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*.”

“ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie du gaz de *Montréal*, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie.”

Bill de la nouvelle compagnie du gaz, Montréal.

“ Acte pour incorporer la compagnie d'entrepôt de *Québec*.”

Bill de la compagnie d'entrepôt de Québec.

“ Acte pour indemniser les membres de l'Assemblée Législative de leurs dépenses pour assister aux sessions de la législature.”

Bill de l'indemnité des Membres.

“ Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet de la Strychnine et autres poisons.”

Bill pour prohiber la destruction des animaux sauvages.

“ Acte pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental.”

Bill du grand chemin de fer occidental.

“ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la compagnie de transport de *Québec*.”

Bill de la compagnie de transport, Québec.

“ Acte pour abolir la division territoriale du *Haut-Canada* en districts, et pour établir des unions temporaires de comtés pour des fins judiciaires et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement de richesse et de la population pourront l'exiger.”

Bill de la division territoriale en comtés, H. C.

“ Acte pour établir certaines dispositions générales concernant les services que le gouvernement peut requérir des compagnies de chemins à rails, que leurs actes d'incorporation assujétissent à ces dispositions générales.”

Bill des dispositions législatives relatives aux chemins de fer.

“ Acte pour incorporer la compagnie des mines du *Sault Ste-Marie*.”

Bill des mines du sault Ste. Marie.

“ Acte pour abroger l'acte qui définit la borne entre les quatrième concessions des townships de *Montague et North Elmsley*.”

Bill de Montague et North Elmsley.

“ Acte pour pourvoir à l'amélioration de la *Rivière du Chêne*, dans le comté du lac des *Deux-Montagnes*.”

Bill de la Rivière Du Chêne.

“ Acte pour incorporer l'Institut des artisans de *Hamilton et Gore*.”

Bill de l'Institut de Hamilton et Gore.

“ Acte

Bill de la con- gregation Bap- tiste Calviniste de Perth.	“ Acte pour confirmer le titre de la con- gregation baptiste calviniste de <i>Perth</i> , à un certain lopin de terre dans cette ville.”	“ sumer en un seul acte les diverses dispo- sitions des statuts maintenant en vigueur pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l’Assemblée Législative.”
Bill du Town- ship de Upton.	“ Acte pour annexer une certaine partie du township de <i>Upton</i> au comté de <i>St.</i> <i>Hyacinthe</i> , pour les fins judiciaires et mu- nicipales.”	“ Acte pour autoriser la communauté des <small>Bill de l’Hôtel- Dieu de Mon- tréal.</small> religieuses sœurs hospitalières de <i>St. Joseph</i> de l’Hôtel-Dieu de <i>Montréal</i> , à acquérir et posséder des biens-meubles et immeubles jusqu’à un certain montant, en sus de ceux qu’elle possède déjà, tant pour elle- même que pour les pauvres du dit Hôtel- Dieu, dont elle administre les biens, et pour d’autres fins y mentionnées.”
Bill des syn- dics de l’église Méthodiste Wesleyenne.	“ Acte pour permettre aux syndics des églises et des presbytères et autres objets appartenant à l’église Méthodiste Wesle- yenne en <i>Canada</i> , d’administrer plus faci- lement leurs biens, et en disposer, et pour d’autres fins y mentionnées.”	“ Acte pour révoquer les ordonnances re- <small>Bill des che- mins d’hiver, B. C.</small> latives aux chemins d’hiver dans le <i>Bas-</i> <i>Canada</i> , en ce qui regarde les districts de <i>Québec</i> et de <i>Gaspé</i> , et une partie du dis- trict des <i>Trois-Rivières</i> .”
Bill de l’école de grammaire d’Outaouais.	“ Acte pour permettre aux syndics de l’é- cole de grammaire du district d’ <i>Outaouais</i> de vendre la maison d’école actuelle, et d’employer le produit de la vente à l’achat d’un nouvel emplacement, et à la cons- truction d’une nouvelle maison d’école dans la ville de <i>l’Orignal</i> .”	“ Acte pour exempter les officiers de la <small>Bill d’exemp- tion des péages aux barrières.</small> marine et de l’armée et autres personnes au service de Sa Majesté, de payer les péages sur les chemins à barrières de cette province.”
Bill de la Ban- que de la Cité.	“ Acte pour amender l’acte d’incorpora- tion de la banque de la Cité, et pour pour- voir à la réduction de son capital.”	“ Acte pour amender l’acte d’incorporation <small>Bill du pont suspendu de Niagara.</small> de la compagnie du pont suspendu des chûtes de <i>Niagara</i> .”
Bill de la Soci- été d’Horticul- ture Montréal.	“ Acte pour incorporer la société d’horti- culture de <i>Montréal</i> .”	“ Acte pour incorporer l’association de la <small>Bill des Institu- teurs de Qué- bec.</small> bibliothèque des instituteurs du district de <i>Québec</i> .”
Bill des Sœurs de <i>St. Croix</i> .	“ Acte pour incorporer la communauté des sœurs de <i>St.-Croix</i> , dans la paroisse de <i>St.-Laurent</i> , dans le district de <i>Mont- réal</i> , pour les fins de l’éducation.”	“ Acte pour incorporer la compagnie du <small>Bill de Mark- ham et d’Elgin.</small> chemin planchéié de <i>Markham</i> et des moulins d’ <i>Elgin</i> .”
Bill des Sœurs de Miséricor- de.	“ Acte pour incorporer les sœurs de misé- ricorde pour la régie de l’hospice de la ma- ternité de <i>Montréal</i> .”	“ Acte pour amender un acte passé dans <small>Bill des chaus- sées de mou- lins.</small> le parlement du <i>Haut-Canada</i> , dans la neuvième année du règne de feu Sa Ma- jesté le roi <i>George</i> quatre, intitulé ‘ Acte pour pourvoir à la construction des glacis pour les chaussés de moulins sur certains cours-d’eau en cette province, et pour éta- blir d’autres dispositions à cet égard.’ ”
Bill de l’aca- démie indus- trielle de <i>St. Lau- rent</i> .	“ Acte pour incorporer l’académie indus- trielle de <i>St.-Laurent</i> , dans le district de <i>Montréal</i> .”	“ Acte pour remédier à certaines défec- <small>Bill d’enregis- trement, Mon- tréal.</small> tuosités dans l’enregistrement des titres et instruments relatifs aux propriétés im- mobilières qui ont été enregistrés dans le bureau d’enregistrement à <i>Montréal</i> .”
Bill d’enregis- trent du Sa- guenay.	“ Acte pour diviser le comté de <i>Saguenay</i> en deux arrondissements pour l’enregist- ment des titres.”	“ Acte pour faciliter la mise à effet en cette <small>Bill d’extradi- tion des prison- niers.</small> province d’un traité entre Sa Majesté et les <i>Etats-Unis d’Amérique</i> , concernant l’arrestation
Bill de la soci- été <i>St. Patrice</i> de <i>Québec</i> .	“ Acte pour incorporer la société de <i>Saint- Patrice</i> de <i>Québec</i> .”	
Bill d’enregis- trent de <i>Ri- moussi</i> .	“ Acte pour diviser le comté de <i>Rimoussi</i> en deux arrondissements pour l’enregis- trent des titres.”	
Bill des électi- ons.	“ Acte pour abroger certains actes y men- tionnés, et pour amender, refondre et ré-	

	“ l'arrestation et l'extradition de certains prévenus.”	“ Acte pour incorporer le cimetière de <i>Mount-Hermon</i> .”	Bill du cimetière de <i>Mount-Hermon</i> .
Bill d'assurance mutuelle, H. C.	“ Acte pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le <i>Haut-Canada</i> .”	“ Acte pour incorporer l'association <i>St. Jean-Baptiste</i> de <i>Montréal</i> , dans la cité, paroisse et district de <i>Montréal</i> .”	Bill de l'association <i>St. Jean-Baptiste</i> , <i>Montréal</i> .
Bill des brevets d'inventions.	“ Acte pour refondre et amender les lois relatives aux patentes ou brevets d'inventions, en cette province.”	“ Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé, ‘ Acte pour permettre l'émanation de writs <i>Testatum capias ad respondendum</i> , dans les différents districts du <i>Haut-Canada</i> , et pour d'autres fins y mentionnées.’ ”	Bill des writs <i>Testatum</i> , H. C.
Bill des mines de <i>Neepigon</i> .	“ Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de compagnie des mines de <i>Neepigon</i> .”	“ Acte pour suppléer à certaines dispositions législatives essentielles, omises dans certains actes y mentionnés.”	Bill des omissions législatives.
Bill du township de <i>Hatley</i> .	“ Acte pour mettre les cautions du ci-devant conseil municipal du township de <i>Hatley</i> , en état d'exercer leurs réclamations contre le dit township.”	“ Acte pour pourvoir par une loi générale à l'établissement de corporations municipales, et à l'établissement de règles de police dans les divers comté, cités et villes, townships et villages du <i>Haut-Canada</i> .”	Bill des municipalités, H. C.
Bill des cours de district, H. C.	“ Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé ‘ Acte pour amender, refondre et réunir en un seul acte, les diverses lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique des cours de district dans les divers districts de cette partie de cette province ci-devant le <i>Haut-Canada</i> .’ ”	“ Acte pour autoriser <i>Marc Antoine Primeau</i> et <i>Antoine A. Trottier</i> à construire un pont de péage sur la rivière <i>Chateauguay</i> , dans la paroisse de <i>Sainte-Martine</i> , former un chemin planchéié depuis le fleuve <i>Saint-Laurent</i> jusqu'à la rivière <i>Chateauguay</i> , dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard.”	Bill de <i>Primeau</i> et <i>Trottier</i> .
Bill de la saisie des meubles, H. C.	“ Acte pour autoriser la saisie des meubles pour des sommes de dix louis et au-dessous, dans certains cas, dans le <i>Haut-Canada</i> .”	“ Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains, dans chaque diocèse, dans le <i>Bas-Canada</i> .”	Bill des archevêque et évêques, B. C.
Bill des mines de <i>Huron</i> .	“ Acte pour incorporer la compagnie des mines de <i>Huron</i> .”	“ Acte pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur, les billets promissoires, et les protêts qui s'y rapportent, et les lettres de change à l'étranger, en certains cas.”	Bill des lettres de change, des billets promissoires, etc.
Bill des lettres de change, H. C.	“ Acte pour régulariser le taux des dommages sur les lettres de change protestées dans le <i>Haut-Canada</i> .”	“ Acte pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes du <i>Bas-Canada</i> .”	Bill des maîtres et serviteurs, B. C.
Bill des congréganistes, Québec.	“ Acte pour incorporer l'association appelée la congrégation des hommes de la paroisse de <i>St. Roch</i> de <i>Québec</i> .”	“ Acte pour autoriser <i>Alexandre Maurice Delisle</i> , <i>Benjamin Henri LeMoine</i> et <i>Jean-Baptiste Debien</i> , le jeune, à construire un pont de péage sur la rivière <i>Jésus</i> , et pour d'autres fins y mentionnées.”	Bill du pont de <i>Delisle</i> .
Bill de la commutation de la tenure.	“ Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, ‘ Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les fiefs et seigneuries du <i>Bas-Canada</i> , en celle de franc alevu roturier.’ ”	“ Acte pour faire disparaître tous doutes quant au droit de poursuivre et de se défendre <i>in forma pauperis</i> , devant les cours de loi dans le <i>Bas-Canada</i> .”	Bill des causes <i>in forma pauperis</i> .
Bill du télégraphe de <i>Montréal</i> et <i>Troy</i> .	“ Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre <i>Montréal</i> et <i>Troy</i> .”		
Bill des poids et mesures, B. C.	“ Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le <i>Bas-Canada</i> .”		

“ Acte

Bill de judica- ture B. C.	“ Acte pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile, en première instance, dans le <i>Bas-Canada</i> .”	“ Acte pour abolir les oppositions aux mariages, fondées sur des promesses de mariage, et pour abroger l'acte y mentionné.”	Bill des oppositions aux mariages.
Bill de judica- ture de Gaspé.	“ Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le district de <i>Gaspé</i> .”	“ Acte pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la <i>Trinité de Québec</i> , et pour d'autres fins.”	Bill de la <i>Trinité de Québec</i> .
Bill de l'Uni- versité de To- ronto.	“ Acte pour amender la charte de l'Université établie à <i>Toronto</i> par feu sa Majesté le roi <i>George</i> quatre, pour pourvoir d'une manière plus satisfaisante à l'administration de la dite Université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent, ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammaire qui en forment un apanage.”	“ Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le <i>Haut-Canada</i> .”	Bill de la preuve H. C.
Bill des sœurs de la charité, Bytown.	“ Acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de <i>Bytown</i> .”	“ Acte pour incorporer le collège de <i>Bytown</i> .”	Bill du collège de <i>Bytown</i> .
Bill des biens des enfants mineurs.	“ Acte pour autoriser la vente ou aliénation des propriétés immobilières des enfants mineurs dans certains cas y mentionnés.”	“ Acte pour incorporer la société de <i>St. George de Québec</i> .”	Bill de la société <i>St. George, Québec</i> .
Bill des assem- blées des mu- nicipalités. B. C.	“ Acte pour faire cesser les doutes qui existent quant aux premières assemblées des conseils municipaux, en vertu de l'acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le <i>Bas-Canada</i> .”	“ Acte pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs <i>ad lites</i> , et de tous autres officiers de justice qui ont droit à des frais et honoraires.”	Bill de la limitation des actions.
Bill des péages sur les vais- seaux du St. Laurent.	“ Acte pour imposer des péages sur les vaisseaux et passagers qui descendent le <i>St. Laurent</i> , en évitant de passer par les canaux.”	“ Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-immeubles et des hypothèques dont ils sont grevés.”	Bill d'enregistrement.
Bill des péages sur les vais- seaux du St. Laurent.	“ Acte pour imposer des péages sur les vaisseaux et passagers qui descendent le <i>St. Laurent</i> , en évitant de passer par les canaux.”	“ Acte qui pourvoit à la vente par exécution des droits des débiteurs hypothécaires (<i>mortgagors</i>) sur les biens-fonds, dans le <i>Haut-Canada</i> .”	Bill des hypothèques sur les biens fonds, H. C.
Bill de la navi- gation de la Grande Rivi- ère.	“ Acte pour augmenter le fonds social de la compagnie de navigation de la <i>Grande Rivière</i> .”	“ Acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non-incorporées.”	Bill des actions contre les sociétés commerciales.
Bill des droits sur les li- queurs.	“ Acte pour continuer et amender l'acte qui impose des droits sur les esprits distillés dans cette province, et pourvoir à l'emmagasinage d'iceux.”	“ Acte pour pourvoir à la santé publique de la cité de <i>Québec</i> .”	Bill de la santé publique. Québec.
Bill de la cour d'appel, B. C.	“ Acte pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matières criminelles pour le <i>Bas-Canada</i> .”	“ Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le <i>Haut-Canada</i> , et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en iceux.”	Bill du transport des immeubles, H. C.
Bill des socié- tés religieuses.	“ Acte pour amender certains actes pour venir en aide à certaines sociétés religieuses.”	“ Acte pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnée, concernant la maison de la <i>Trinité de Montréal</i> , et pour en amender et refondre les dispositions.”	Bill de la <i>Trinité de Montréal</i> .
Bill de testa- ment du Dr. Starr.	“ Acte pour autoriser <i>George Carruthers</i> et autres, à mettre à exécution le testament de feu le Docteur <i>Richard Noble Starr</i> .”	“ Acte pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le <i>Bas-Canada</i> .”	Bill du notariat B. C.
Bill de la bibli- othèque de Ha- milton.	“ Acte pour incorporer l'association mercantile de la bibliothèque de <i>Hamilton</i> .”	“ Acte pour détacher une certaine étendue de terre du district de <i>Midland</i> , et pour l'annexer au district de <i>Bathurst</i> .”	Bill d'annexion, district de <i>Bathurst</i> .

“ Acte

Bill de Huron Copper Bay Company.	“ Acte pour incorporer certaines personnes “ sous le nom de <i>The Huron Copper Bay</i> “ <i>Company.</i> ”	“ Acte pour pourvoir à l'administration du “ département du bureau des postes, aussitôt “ qu'il sera transféré au gouvernement pro- “ vincial.”	Bill du bureau d' Postes.
Bill des Oblats	“ Acte pour incorporer les révérends Pères “ Oblats de l'Immaculée Conception de “ <i>Marie</i> dans la province du <i>Canada.</i> ”	“ Acte qui fait de nouvelles dispositions “ pour l'administration de la justice, en éta- “ blissant une cour supérieure additionnelle “ de loi commune, et aussi une cour d'ap- “ pel et de pourvoi pour erreur dans le “ <i>Haut-Canada</i> , et pour d'autres objets”	Bill de l'admini- stration de la justice, H. C.
Bill du town- ship d'Elgin.	“ Acte pour former un nouveau township “ qui sera appelé le township d' <i>Elgin</i> , et se- “ ra composé de partie du township de <i>Hin-</i> “ <i>chbrook.</i> ”	“ Acte pour pourvoir à la construction et “ réparation des maisons de justice et prisons “ dans certains endroits du <i>Bas-Canada.</i> ”	Bill des prisons et maisons de justice, B. C.
Bill du chemin St. Michel.	“ Acte pour autoriser les syndics des che- “ mins à barrières de <i>Montréal</i> , à acheter le “ chemin <i>St. Michel</i> , et à ouvrir un chemin “ jusqu'au village du <i>Sault-au-Récollet.</i> ”	“ Acte pour établir des dispositions aux “ fins de continuer et compléter les procédu- “ res dans les affaires de banqueroutes main- “ tenant pendantes.”	Bill des ban- queroutes.
Bill des annon- ces officielles.	“ Acte pour prescrire que certaines an- “ nonces officielles et légales seront insé- “ rées dans la <i>Gazette</i> du <i>Canada</i> seule- “ ment.”	“ Acte pour donner, sous certaines condi- “ tions, la garantie de la province aux obli- “ gations contractées par les compagnies de “ chemins de fer, et pour aider la construction “ du chemin de fer de <i>Halifax</i> et de <i>Qué-</i> “ <i>bec.</i> ”	Bill de la ga- rantie des che- mins de fer.
Bill des amen- des contre les Quakers et autres.	“ Acte pour amender la loi de la milice “ de cette province, en ce qui concerne l'en- “ rôlement des <i>Quakers</i> , <i>Mennonistes</i> et <i>Tun-</i> “ <i>kers</i> , et les amendes dont ils sont passibles.”	“ Acte pour abroger certaines parties d'un “ acte y mentionné, et pour établir de meil- “ leurs dispositions pour le soutien des “ écoles communes dans les cités de <i>Qué-</i> “ <i>bec</i> et <i>Montréal.</i> ”	Bill des écoles de Québec et Montréal.
Bill de la mu- nicipalité de Ste. Anne des Monts.	“ Acte pour détacher les établissements de “ <i>Ste. Anne-des-Monts</i> et du <i>Cap-Chat</i> , de la “ municipalité de <i>Gaspé</i> , et les ériger en une “ municipalité distincte et séparée.”	“ Acte pour permettre au <i>Rector</i> et syn- “ dics de l'église épiscopale protestante de “ <i>Saint-James, Toronto</i> , de donner à bail, “ partie du terrain ci-devant occupé par eux “ comme l'emplacement d'une église et ci- “ metière.”	Bill du terrain de l'église St. James, Toron- to.
Bill du pont d'Archam- bault.	“ Acte pour autoriser <i>Amable Archam-</i> “ <i>bault</i> et autres, à construire un pont de “ péage sur la rivière <i>l'Assomption</i> , et pour “ d'autres fins y mentionnées.”	“ Acte pour autoriser les juges des cours “ supérieures de record dans le <i>Haut-Canada</i> , “ à nommer des commissaires pour recevoir “ les affidavits dans le <i>Bas-Canada.</i> ”	Bill de la no- mination de commissaires, B. C.
Bill de la cour de chancellerie, H. C.	“ Acte pour l'administration plus effective “ de la justice dans la cour de chancellerie “ de la ci-devant province du <i>Haut-Can-</i> “ <i>ada.</i> ”	“ Acte pour corriger une erreur dans un “ acte de la présente session, relatif à la ju- “ dicature du <i>Bas-Canada.</i> ”	Bill pour cor- riger une er- reur dans le Bill de judica- ture, B. C.
Bill des défauts de la justice crimi- nelle.	“ Acte pour faire disparaître certaines dé- “ fectuosités dans l'administration de la “ justice criminelle.”	“ Acte pour autoriser <i>Joseph Clovis Bélanger</i> , “ écuyer, et autres, à construire un “ pont de péage sur la rivière <i>Etchemin</i> , dans “ la paroisse de <i>St. Anselme</i> , près de l'église de “ la dite paroisse, dans le comté de <i>Dor-</i> “ <i>chester</i> , et pour incorporer les dits <i>Joseph</i> “ <i>Clovis Bélanger</i> et autres, sous le nom de “ ‘ la Compagnie du pont de <i>St. Anselme,</i> “ et pour d'autres fins y mentionnées.”	Bill du pont de Bélanger.
Bill du St. Laurent et de l'Atlantique.	“ Acte pour amender l'acte pour incorpo- “ rer la compagnie du chemin à lisses du “ <i>St. Laurent</i> et de l' <i>Atlantique.</i> ”	“ Acte pour révoquer les actes en force “ dans le <i>Haut-Canada</i> , qui ont rapport à “ l'établissement des autorités locales et “ municipales, et autres matières de la mê- “ me nature.”	
Bill de la dis- tribution des lois.	“ Acte pour amender la loi relative à l'im- “ pression et à la distribution des statuts “ provinciaux.”		
Bill pour abro- ger les lois mu- nicipales, H.C.	“ Acte pour révoquer les actes en force “ dans le <i>Haut-Canada</i> , qui ont rapport à “ l'établissement des autorités locales et “ municipales, et autres matières de la mê- “ me nature.”		

“ Acte

Bill de la bourse des marchands, Montréal.	" Acte pour incorporer l'association de la bourse et de la chambre de lecture des marchands de <i>Montréal</i> ."	" mises sur les terres possédées par indivis dans certains townships, dans le <i>Bas-Canada</i> ."
Bill des cours de division, Bathurst.	" Acte pour changer les temps et les lieux où devront se tenir les cours de division, dans la division numéro six, dans le district de <i>Bathurst</i> ."	" Acte pour diviser le district de <i>Huron</i> dans la province du <i>Canada</i> , et pour d'autres fins y mentionnées." <small>Bill de la division de Huron.</small>
Bill de la saisie des actions.	" Acte pour pourvoir à la saisie et à la vente des actions dans le fonds social de compagnies incorporées."	" Acte pour faire disparaître l'attainder d' <i>Oliver Grace</i> , et pour d'autres fins y mentionnées." <small>Bill d'attainder de Grace.</small>
Bill du havre de Port-Burwell.	" Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de, le président, les directeurs et la compagnie du havre de <i>Port-Burwell</i> ."	" Acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de <i>Québec</i> , en état d'avoir et d'acquérir la possession et la propriété du pont <i>Dorchester</i> , et pour d'autres fins." <small>Bill du pont de Dorchester.</small>
Bill du barreau.	" Acte pour l'incorporation du Barreau du <i>Bas-Canada</i> ."	" Acte pour nommer des commissaires pour définir la ligne de division entre le township de <i>Walpole</i> , dans le district de <i>Niagara</i> , et le township de <i>Woodhouse</i> , dans le district de <i>Talbot</i> ." <small>Bill de division entre Walpole et Woodhouse.</small>
Bill du canal entre le Champlain et le St. Laurent.	" Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui reliera les eaux du lac <i>Champlain</i> à celles du fleuve <i>Saint-Laurent</i> ."	" Acte pour mieux établir et maintenir les écoles publiques dans le <i>Haut-Canada</i> , et révoquer l'acte des écoles actuel." <small>Bill des écoles publiques, H. C.</small>
Bill de la continuation d'actes.	" Acte pour continuer pour un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés."	" Acte pour autoriser <i>John Yule</i> , le jeune, écuyer, et autres, à construire une chaussée de moulin sur la rivière <i>Richelieu</i> , dans le district de <i>Montréal</i> ." <small>Bill de Yule.</small>
Bill de Leeds et Lansdown.	" Acte pour diviser les townships de <i>Leeds</i> et <i>Lansdown</i> , dans le district de <i>Johnstown</i> ."	" Acte pour incorporer la société <i>Saint Jean-Baptiste</i> de la cité de <i>Québec</i> ." <small>Bill de la société St. Jean Baptiste, Québec.</small>
Bill des arpenteurs.	" Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et établir de meilleures dispositions relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres en cette province."	" Acte pour amender la loi des écoles du <i>Bas-Canada</i> ." <small>Bill des écoles, B. C.</small>
Bill de l'église St. André, Montréal.	" Acte pour incorporer le ministre et les syndics de l'église <i>St. André</i> à <i>Montréal</i> ."	" Acte pour autoriser les commissaires du havre de <i>Montréal</i> , à commuer certains droits de havre avec les corporations y mentionnées, et pour d'autres fins." <small>Bill des commissaires du havre de Montréal.</small>
Bill du salaire du rapporteur de la cour de chancellerie, H. C.	" Acte pour augmenter le salaire du rapporteur de la cour de chancellerie dans le <i>Haut-Canada</i> ."	" Acte pour diviser le comté de <i>Mégantic</i> en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres." <small>Bill d'enregistrement de Mégantic.</small>
Bill des bois sur les terres publiques.	" Acte pour pourvoir à la vente et à une meilleure administration des bois qui se trouvent sur les terres publiques."	" Acte pour exempter les pompiers, qui auront servi comme tels pendant un certain nombre d'années, de servir dans la milice, et de remplir certains autres devoirs." <small>Bill pour exempter les pompiers à servir dans la milice.</small>
Bill de l'administration des terres publiques.	" Acte pour amender un acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration et la vente des terres publiques, ou pour limiter la période dans laquelle il sera fait des octrois gratuits de terres."	" Acte pour définir le mode des procédures à adopter dans les cours de justice du <i>Bas-Canada</i> , dans les matières relatives à " la " <small>Bill des writs de prérogative B. C.</small>
Bill des dépradations sur les terres, H. C.	" Acte pour établir un mode de se pourvoir en loi contre les dépradations com-	

	<p>“ la protection et à la régie des droits de corporation et aux writs de prérogative, et pour d'autres fins y mentionnées.”</p>	<p>“ Acte pour incorporer la compagnie d'union du chemin de fer de <i>Toronto</i>, de <i>Simcoé</i> et du lac <i>Huron</i>.”</p>	<p>Bill du chemin de fer de <i>Toronto</i>, <i>Simcoé</i> et du lac <i>Huron</i>.</p>
<p>Bill de l'emprisonnement pour dette, B. C.</p>	<p>“ Acte pour abolir l'emprisonnement pour dette, et punir les débiteurs frauduleux dans le <i>Bas-Canada</i>. et pour d'autres objets.”</p>	<p>“ Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de <i>Queenston</i>.”</p>	<p>Bill du pont de <i>Queenston</i>.</p>
<p>Bill de la profession Médicale, B. C.</p>	<p>“ Acte pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le <i>Bas-Canada</i>, et régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelui.”</p>	<p>“ Acte pour amender l'acte relatif aux banques d'épargnes.”</p>	<p>Bill des banques d'épargnes.</p>
<p>Bill du chemin de fer de <i>Montréal</i> et <i>Vermont</i>.</p>	<p>“ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de <i>Montréal</i> et <i>Vermont</i>.”</p>	<p>Le greffier de cette chambre, par ordre de Son Excellence, a dit sur chacun de ces bills:—</p>	
<p>Bill de la santé publique, <i>Montréal</i>.</p>	<p>“ Acte pour continuer un certain acte y mentionné, concernant la santé publique de la cité de <i>Montréal</i>.”</p>	<p>“ Son Excellence le Deputé Gouverneur réserve ce bill pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui.”</p>	<p>Réservés à la sanction royale.</p>
<p>Bill des incendiaires et faux monnayeurs.</p>	<p>“ Acte pour amender la loi criminelle de cette province relative aux incendiaires et aux faux monnayeurs.”</p>	<p>Alors l'Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence comme suit :</p>	
<p>Bill des compagnies à fonds social pour la construction de chemins, B. C.</p>	<p>“ Acte pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le <i>Bas-Canada</i>, pour la construction de chemins macadamisés, ponts et autres travaux y mentionnés.”</p>	<p>QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :</p> <p>Nous, l'Assemblée Législative du <i>Canada</i>, nous sommes empressés d'accorder les subsides requis pour le service public, comme don volontaire des fidèles communes de sa Majesté; et nous n'entretenons aucun doute que ces subsides seront dûment employés aux fins pour lesquelles le montant est accordé, eu égard à l'économie et aux ressources publiques.</p>	
	<p>La Sanction royale a été prononcée sur chacun de ces bills, séparément, par le greffier de la chambre, dans les mots suivants :—</p>	<p>Adresse de l'Orateur de l'Assemblée en présentant le bill des subsides.</p>	
<p>Sanction royale.</p>	<p>“ Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Député Gouverneur sanctionne ce bill.”</p>	<p>L'Orateur a alors présenté le bill de crédit au greffier de cette Chambre, qui l'a déposé sur la table, lorsque le clerc de la couronne en chancellerie en a lu le titre comme suit :—</p>	
	<p>Le clerc de la couronne en chancellerie a alors lu, séparément, les titres des bills suivants :</p>	<p>“ Acte pour pourvoir à certaines dépenses du gouvernement civil, et pour d'autres fins y mentionnées.”</p>	<p>Bill des subsides.</p>
<p>Bill d'éducation élémentaire.</p>	<p>“ Acte pour réaliser un revenu de cent mille louis à même les terres publiques du <i>Canada</i>, pour les fins de l'instruction élémentaire.”</p>	<p>Sur ce bill, le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a dit :—</p>	
<p>Bill des bains.</p>	<p>“ Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des <i>Aubains</i>.”</p>	<p>“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Député Gouverneur, remercie ses fidèles et loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”</p>	<p>Sanction royale.</p>
<p>Bill de naturalisation.</p>	<p>“ Acte pour assurer les titres des biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu de statut du <i>Bas-Canada</i>, première <i>Guillaume</i> quatre, chapitre cinquante-trois.”</p>	<p>Alors il a plu à Son Excellence le Député Gouverneur de prononcer le discours suivant :—</p>	

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
et Messieurs de l'Assemblée Législa-
tive :*

Le Gouverneur-Général ne jugeant pas à propos d'être présent en ce moment, m'a député pour vous signifier le plaisir de Sa Majesté sur les divers bills que vous avez passés, et pour mettre fin aux travaux de la présente session. En m'acquittant de ce devoir, qu'il me soit permis de vous remercier du zèle et de l'assiduité que vous avez montrés, pendant une session des plus longues et des plus laborieuses, et de vous féliciter sur les nombreuses mesures d'importance que vous avez pu amener à maturité.

Je me flatte que les mesures que prend actuellement le gouvernement Impérial pour faire disparaître du livre des statuts, les dispositions qui empêchent les vaisseaux étrangers de fréquenter les ports de la province pour y obtenir du fret, ainsi que celles que vous avez adoptées pour compléter les canaux provinciaux et encourager les chemins à rails, tendront à augmenter le commerce du *St.-Laurent*, et à faciliter l'accès des marchés éloignés aux produits du *Canada*.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous remercie au nom de Sa Majesté des subsides que vous avez votés pour le service public, et pour maintenir le crédit de la province.

Honorables Messieurs, et Messieurs.

Je déplore les excès récemment commis dans cette cité, les outrages dont le repré-

sentant de la reine a été l'objet, et la destruction de l'édifice destiné aux séances de la législature. Il est néanmoins satisfaisant d'observer que ces procédés ne rencontrent aucune sympathie de la part du peuple du *Canada*, qui a profité de cette occasion pour venir en masse renouveler l'assurance de sa loyauté envers la reine, et de son attachement à la constitution de la province.

Je me flatte qu'à votre retour dans vos familles, vous ne manquerez pas d'user de votre influence pour apaiser l'excitation, pour inculquer le respect pour les lois et les décisions du Parlement, et pour promouvoir des sentiments de confiance mutuelle et d'amour fraternelle entre les habitants de toutes les classes. Vous rendrez par là un service important à votre pays ; car la paix et l'ordre sont indispensables à son avancement, et au succès des diverses mesures que vous avez adoptées, pour son bonheur matériel et moral. Je demande instamment que Dieu bénisse vos efforts, et continue au *Canada* la protection qu'il lui a toujours accordée jusqu'ici d'une manière si particulière.

Alors l'Orateur de cette chambre a dit :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
et Messieurs de l'Assemblée Législative,*

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Député Gouverneur que ce parlement provincial soit prorogé à jeudi, le cinquième jour de juillet prochain, pour être ici tenu ; et ce parlement provincial est en conséquence prorogé à jeudi, le cinquième jour de juillet prochain.

Parlement prorogé à jeudi, le 5e juillet.



INDEX DE LA SECONDE PARTIE

DU

HUITIÈME VOLUME.

12e Victoria, A. D., 1849.

ABSENTS, MEMBRES.

Voir Conseil.

ACADÉMIE A ST. FRANCOIS.

Pétition, 26.

ACTES.

Impression et distribution des. *Voir* Bill No. 98.

Et Ordonnances. Continuation des. *Voir* Bill No. 116.

ACTIONS IN FORMA PAUPERIS, (B. C.)

Voir Bill No. 65.

ACTIONS.

Réelles ou mixtes, (B. C.) *Voir* Bill No. 51.

Contre des associations commerciales. *Voir* Bill No. 84.

De compagnies incorporées, saisie des. *Voir* Bill No. 46.

Des procureurs et greffiers limités. *Voir* Bill No. 39.

ADRESSES.

1. A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL :—

Au sujet du bill des terres des écoles transmise par l'Assemblée, 24. Considérée, adoptée, la Chambre en est informée, et quand présentée, 25. Rapport et l'Assemblée en est informée, 34.

2.—A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL :—

Au sujet de l'incendie de l'hôtel du Parlement et autres événements récents dans la cité, proposée, 35. Objectée, motion en amendement, débats, ajournement de la Chambre, débats repris, question mise et négative, et motion principale adoptée, 36. Protêt de dix-sept Membres, et ordre de présenter l'adresse, 37. Présentée et réponse de Son Excellence, 46.

3.—A SA MAJESTÉ :—

Demandant la dissolution de l'Union entre le Haut et le Bas-Canada, proposée, débats et motion retirée, 45.

4.—A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL :—

Demandant £3,000 à compte des contingents de la Chambre, présentée, 108.

De l'Orateur de l'Assemblée à Son Excellence

ce

ADRESSES—*Continuation.*

ce le Député Gouverneur en présentant le Bill des subsides, 117.

AFFIDAVITS.

Pris par commissaires, (B. C.) *Voir* Bill No. 115.

AGRICULTURE.

Retour de la société d', (B. C.,) 79.

AJOURNEMENTS

Spéciaux, 1, 42, 75, 89, 102.

AMELIASBURGH.

Arpentage d'. *Voir* Bill No. 32.

AMENDES CONTRE LES QUAKERS ET AUTRES.

Voir Bill No. 90.

ANNONCES OFFICIELLES DANS LA GAZETTE DU CANADA.

Voir Bill No. 34.

ANNULLATION DE L'ATTAINDER DE OLIVER GRACE.

Voir Bill No. 17.

APPEL DE LA CHAMBRE.

Motion pour un, débats, amendement proposé et rejeté, débats, motion principale adoptée, 8.

Membres présents et absents à l', 35.

APPEL.

Cours de pourvoi pour erreur et d', (H. C.) *Voir* Bill No. 91.

Cours d', (B. C.) *Voir* Bill No. 41.

ARCHAMBAULT.

Pont d'. *Voir* Bill No. 94.

ARCHEVEQUE ET EVEQUES CATHOLIQUES ROMAINS, (B. C.)

Incorporation des. *Voir* Bill No. 35.

ARGENT.

Adresse de l'Orateur de l'Assemblée en présentant à la sanction royale le bill d'. 117.

ARPENTAGE D'AMELIASBURGH.

Ratification de l'. *Voir* Bill No. 32.

ARPEUTEURS.

Voir Bill No. 121.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Membres de l'. se rendent à la barre du Conseil Législatif, 111.

Adresse de l'Orateur de l' à Son Excellence en présentant le bill des subsides, 117.

Messages de et à l'. *Voir* Messages.

Bills de et à l'. *Voir* Bills.

ASSOCIATION MERCANTILE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE HAMILTON.

Voir Bill No. 43.

ASSURANCE MUTUELLE, (H. C.)

Compagnies d'. *Voir* Bill No. 19.

ATLANTIQUE ET ST. LAURENT.

Chemin de fer de l'. *Voir* Bill No. 102.

ATTAINDER DE GRACE.

Voir Bill No. 17.

BANC DE LA REINE.

Voir Cours.

BAIE DE CUIVRE DE HURON.

Voir Bill No. 72.

BANQUEROUTIERS.

Voir Bill No. 104.

BANQUES D'ÉPARGNES.

Voir Bill No. 77.

BAPTISTE CALVINISTE DE PERTH.

Congrégation. *Voir* Bill No. 89.

BARREAU DU BAS-CANADA.

Incorporation du. *Voir* Bill No. 57.

BARRIÈRES.

Voir Chemins.

BAS-CANADA.

Chemins d'hiver. *Voir* Bill No. 20.

Incorporation des évêques catholiques romains. *Voir* Bill No. 35.

Cour d'appel. *Voir* Bill No. 41.

Commutation de la tenure. *Voir* Bill No. 45.

Poids et mesures. *Voir* Bill No. 50.

Actions réelles et mixtes. *Voir* Bill No. 51.

Maîtres et serviteurs. *Voir* Bill No. 55.

Incorporation du Barreau. *Voir* Bill No. 57.

Dissolution de l'Union entre le Haut et le. *Voir* Adresses et Résolutions.

BAS-CANADA—*Continuation.*

Judicature. *Voir* Bill No. 59.

Actions in formâ pauperis. *Voir* Bill No. 65.

Premières assemblées des municipalités. *Voir* Bill No. 70.

Amendements à la loi des Ecoles. *Voir* Bill No. 75.

Notariat. *Voir* Bill No. 78.

Retour de la société d'agriculture, 79. *Voir* Retours.

Cours et prisons. *Voir* Bill No. 103.

Profession médicale. *Voir* Bill No. 106.

Erreur dans la judicature. *Voir* Bill No. 110.

Commissaires pour prendre les affidavits. *Voir* Bill No. 115.

Dégradations sur les terres. *Voir* Bill No. 122.

Compagnies à fonds social pour la construction de chemins et ponts. *Voir* Bill No. 124.

Writs de prérogative. *Voir* Bill No. 126.

Emprisonnement pour dettes. *Voir* Bill No. 130.

BATHURST.

Annexion de certaines terres au district de. *Voir* Bill No. 80.

Cour de Division du district de. *Voir* Bill No. 31.

BÉLANGER.

Pont de. *Voir* Bill No. 95.

BIBLIOTHÈQUE DE HAMILTON.

Association Mercantile de la. *Voir* Bill No. 43.

BIENS-FONDS.

Vente des droits des débiteurs hypothécaires sur des, (H. C.) *Voir* Bill No. 82.

BILLETTS PROMISSOIRES ET LETTRES DE CHANGE
A L'INTERIEUR.

Voir Bill No. 47.

BILLS.

1. — BILL DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE, MONTREAL :

(A l'égard des procédés antérieurs— *Voir* l'Index de la première partie du Journal

BILLS—*Continuation.*

sous le titre de Bills.) Rapport, Bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 10. Sanction royale, 112.

2. — BILL DU CHEMIN DE FER DE TORONTO, SIMCOE ET DU LAC HURON :

(A l'égard des procédés antérieurs— *Voir* l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Rapport, Bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 11. Réservé, 117.

3. — BILL DE L'HOTEL-DIEU DE MONTREAL :

(A l'égard des procédés antérieurs— *Voir* l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Amendements considérés et adoptés, 11. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 16, 17. L'Assemblée concourt, 19. Sanction royale, 112.

4. — BILL DES INSTITUTEURS DE QUÉBEC :

(A l'égard des procédés antérieurs— *Voir* l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Amendements considérés, 11. Adoptés, 12. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 16, 17. L'Assemblée concourt, 23. Sanction royale, 112.

5. — BILL DU CHEMIN DE LONGUEUIL ET CHAMBLAY :

(A l'égard des procédés antérieurs— *Voir* l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill déchargé, 12.

6. — BILL D'ENREGISTREMENT DU SAGUENAY :

(A l'égard des procédés antérieurs— *Voir* l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill lu la 2e fois et référé, 12. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 14. Sanction royale, 112.

7. — BILL DU TÉLÉGRAPHE DE MONTREAL ET TROY :—

(A l'égard des procédés antérieurs— *Voir* l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill déchargé, et référé, 12, 18. Amendements rapportés et adoptés, 15. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 26. L'Assemblée concourt, 37. Sanction royale, 113.

8. — BILL DU CIMETIÈRE DE MOUNT HERMON :—

(A l'égard des procédés antérieurs— *Voir* l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill déchargé et référé

BILLS—Continuation.

référé, 12. Amendements rapportés et considérés, 31. Adoptés, 33. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e. fois, passé et envoyé à l'Assemblée 38, 39. L'Assemblée concourt, 49. Sanction royale, 113.

9. — BILL DE LA SOCIÉTÉ ST. PATRICE DE QUÉBEC :—

(A l'égard des procédés antérieurs. Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill lu la 2e fois et référé, 12. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 14. Sanction royale, 112.

10. — BILL DES BREVETS D'INVENTIONS :—

(A l'égard des procédés antérieurs— Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill lu la 2e fois et référé, 12. Rapport, Bill lu la 3e. fois, passé et l'Assemblée en est informée, 28, 29. Sanction royale, 113.

11. — BILL DU PONT DE QUEENSTON :—

(A l'égard des procédés antérieurs— Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill lu la 2e fois et référé, 12. Amendements rapportés, considérés et adoptés, 19. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 21 l'Assemblée concourt, 24. Réservé, 117.

12. — BILL DES ÉLECTIONS :—

(A l'égard des procédés antérieurs— Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill déchargé, 12. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapporté, 17. Lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 18. Sanction royale, 112.

13. — BILL D'ENREGISTREMENT DE RIMOUSKI :—

(A l'égard des procédés antérieurs— Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill déchargé et référé de nouveau, 13. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 14. Sanction royale, 112.

14. — BILL DES LETTRES DE CHANGE, (H. C.) :—

(A l'égard des procédés antérieurs— Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill déchargé et

BILLS—Continuation.

référé de nouveau, 13. Amendements rapportés, 27. Considérés et adoptés, 28. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 30. L'Assemblée concourt, 37. Sanction royale, 113.

15. — BILL DES CHAUSSÉES DE MOULINS, (H. C.) :—

(A l'égard des procédés antérieurs— Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill lu la 2e fois et référé, 13. Amendements rapportés, considérés et adoptés, 20. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 22, 23. L'Assemblée concourt, 27. Sanction royale, 112.

16. — BILL DE MARKHAM ET D'ELGIN :—

(A l'égard des procédés antérieurs— Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill lu la 2e fois et référé, 13. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 22. Sanction royale, 112.

17. — BILL D'ATTAINDER DE GRACE :—

(A l'égard des procédés antérieurs— Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill déchargé, 13. Introduit de nouveau par l'honorable M. le secrétaire Leslie, et lu la 1re fois, 65. Lu la 2e fois et référé, 72. Rapport, 78. Bill lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 87. La Chambre concourt, 102. Sanction royale, 116.

18. — BILL DES COURS DE DISTRICTS, (H. C.) :—

(A l'égard des procédés antérieurs— Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill lu la 2e fois et référé, 13. Amendement rapporté, considéré et adopté, 26. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 27. L'Assemblée concourt, 33. Sanction royale, 113.

19. — BILL DES ASSURANCES MUTUELLES, (H. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 14. Lu la 2e fois et référé, 15. Rapport, Bill lu la 3e fois et l'Assemblée en est informée, 29. Sanction royale, 113.

20. — BILL DES CHEMINS D'HIVER, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 14. Lu la 2e fois, 18. Lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en

BILLS—Continuation.

en est informée, 20. Sanction royale, 112.

21. — BILL DE LA SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE, QUÉBEC :—

(A l'égard des procédés antérieurs.—Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Amendements proposés, considérés et adoptés, 18. 3e lecture remise, 20. Bill lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 23. L'Assemblée concourt, 103. Sanction royale, 116.

22. — BILL D'EXEMPTION DES PÉAGES AUX BARRIÈRES :—

Reçu et lu la 1e fois, 17. Lu la 2e fois, 18. Lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 20. Sanction royale, 112.

23. — BILL D'ENREGISTREMENT :—

(A l'égard des procédés antérieurs—Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Bill lu la 2e fois et référé, 18. Amendements rapportés, 49. Considérés, 54. Adoptés, 55. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 61. L'Assemblée concourt, 69. Sanction royale, 114.

24. — BILL DU PONT SUSPENDU DE NIAGARA :

Reçu et lu la 1re fois, 19. Lu la 2e fois et référé, 20, 21. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 23. Sanction royale, 112.

25. — BILL DU TOWNSHIP DE HATLEY :

Reçu, 21. Lu la 1re fois, 22. Lu la 2e fois et référé, 23. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 30. Sanction royale, 113.

26. — BILL D'EXTRADITION DES PRISONNIERS :—

Reçu et lu la 1re fois, 22. Lu la 2e fois et la Chambre en comité, 23. Rapport, 24. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 25. Sanction royale, 112.

BILLS—Continuation.

27. — BILL D'ENREGISTREMENT, MONTRÉAL :—

Reçu et lu la 1re fois, 22. Lu la 2e fois, 23. La Chambre en comité, rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 25. Sanction royale, 112.

28. — BILL DE LA SAISIE DES MEUBLES, (H. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 22. Lu la 2e fois et référé, 23. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 23. Sanction royale, 113.

29. — BILL DE L'ÉDUCATION ÉLÉMENTAIRE :—

(A l'égard des procédés antérieurs—Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Adresse transmise par l'Assemblée au sujet du bill, 24. Considérée, agréée et l'Assemblée en est informée, 25. Quand Son Excellence la recevra, 25. Rapport et l'Assemblée en est informée, 34. Bill réservé, 117.

30. — BILL DES MINES DE NEEFIGON :—

Reçu, lu la 1re fois, lu la 2e fois et référé, 27. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 30. Sanction royale, 113.

31. — BILL DES COURS DE DIVISION, BATHURST :

(A l'égard des procédés antérieurs—Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Membres ajoutés au comité, 27. Amendements rapportés, considérés et adoptés, 74. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 80. L'Assemblée concourt, 95. Sanction royale, 116.

32. — BILL DE TOWNSHIP D'AMELIASEURGH :—

Introduit par l'honorable M. Ross, et lu la 1re fois, 29. Lu la 2e fois, 30. Bill déchargé, 35. Lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 38.

33. — BILL DES MINES DE HURON :—

Reçu et lu la 1re fois, 29. Lu la 2e fois et référé, 30. Rapport, Bill lu la 3e fois,

passé

BILLS—Continuation.

passé et l'Assemblée en est informée, 40. Sanction royale, 113.

34. — BILL DES ANNONCES OFFICIELLES :—

Introduit par l'honorable M. Leslie, 29. Lu la 1re fois, 30. Lu la 2e fois, 39. Lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 42. L'Assemblée concourt, 76. Sanction royale, 115.

35. — BILL DES ARCHEVEQUE ET EVEQUES, (B. C.) :—

Introduit par l'honorable M. Quesnel et lu la 1re fois, 30. Lu la 2e fois, 39. Lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 42. L'Assemblée concourt, 57. Sanction royale, 113.

36. — BILL DES CONGRÉGANISTES DE QUÉBEC :—

Reçu, 30. Lu la 1re fois, 31. Lu la 2e fois, 39. Motion pour 3e lecture, 42. Objectée, question mise et adoptée, prêt et l'Assemblée est informée de la passation du Bill, 43. Sanction royale, 113.

37. — BILL DE LOUIS COMPTE :—

Reçu et lu la 1re, 33. Déchargé, 39, 43. Motion pour la 2e lecture instanter, amendement proposé et adopté par la voix de l'Orateur, 47.

38. — BILL DE L'ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE, MONTRÉAL :—

Reçu et lu la 1re fois, 33. Lu la 2e fois, et référé, 39. Rapport, 42. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 45. Sanction royale, 113.

39. — BILL DE LA LIMITATION DES ACTIONS :—

Reçu et lu la 1re fois, 33. Lu la 2e fois, référé et pétitions contre le bill référées, 39. Amendements rapportés, 49. Considérés et adoptés, 56. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 61. L'Assemblée concourt, 69. Sanction royale, 114.

40. — BILL DE COMPAGNIES A FONDS SOCIAL :—

Introduit par l'honorable M. James Mor-

BILLS—Continuation.

ris, lu la 1re fois, 46e règle suspendue et Bill lu la 2e fois, 35. Lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 38.

41. — BILL DE LA COUR D'APPEL, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 37. Lu la 2e fois, motion pour mettre la Chambre en comité, motion en amendement négative, motion principale adoptée, la Chambre en comité et rapport, 43. Bill déchargé, 51. Lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 59. Sanction royale, 114.

42. — BILL DES SOCIÉTÉS RELIGIEUSES :—

Reçu et lu la 1re fois, 37. Lu la 2e fois et référé, 39. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 63. Sanction royale, 114.

43. — BILL DE LA BIBLIOTHÈQUE DE HAMILTON :—

Reçu et lu la 1re fois, 37. Lu la 2e fois et référé, 39. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 63. Sanction royale, 114.

44. — BILL DU TESTAMENT DU DR. STARR :—

Reçu et lu la 1re fois, 37. Lu la 2e fois et référé, 39, 40. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 63. Sanction royale, 114.

45. — BILL DE LA COMMUTATION DE LA TENURE :—

Reçu et lu la 1re fois, 37. Lu la 2e fois et référé, 40. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 42. Sanction royale, 113.

46. — BILL DE LA SAISIE DES ACTIONS :—

Introduit par l'honorable M. Bourret et lu la 1re fois, 38. Lu la 2e fois et référé, 46. Amendements rapportés, 56. Considérés et adoptés, 57. Bill lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 61. L'Assemblée concourt, 95. Sanction royale, 116.

47. — BILL DES LETTRES DE CHANGE, DES BILLETS PROMISSOIRES, ETC :—

(A l'égard des procédés antérieurs— Voir l'Index

BILLS—Continuation.

l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Amendements rapportés et considérés, 40. Adoptés, 41. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 43. L'Assemblée concourt, 57. Sanction royale, 113.

48. — BILL DES MUNICIPALITÉS, (H. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 41. Motion pour la 2e lecture objectée, question mise et adoptée, Bill lu la 2e fois, 46. La Chambre en comité et rapport, 47. Bill lu la 3e fois et passé, protêt des honorables MM. W. Morris, McKay et Matheson, et l'Assemblée est informée de la passation du Bill, 52. Sanction royale, 113.

49. — BILL DES OMISSIONS LÉGISLATIVES :—

Reçu et lu la 1re fois, 41. Lu la 2e fois, 47. Lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 52. Sanction royale, 113.

50. — BILL DES POIDS ET MESURES, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 41. Lu la 2e fois, 46e règle suspendue, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 43, 44. Sanction royale, 113.

51. — BILL DES ACTIONS RÉELLES ET MIXTES :—

Reçu et lu la 1re fois, 41. Lu la 2e fois et référé, 44. Membre ajouté, 93. (Point de rapport.)

52. — BILL DES WRITS TESTATUM, (H. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 41. Lu la 2e fois et référé, 44, Rapport, 45. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 46. Sanction royale, 113.

53. — BILL DES OBLATS :—

Reçu et lu la 1re fois, 41. Lu la 2e fois et référé, 44. Amendements rapportés, considérés et adoptés, 50, 51. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 59. L'Assemblée concourt, 75. Sanction royale, 115.

54. — BILL DE PRIMEAU ET TROTTIER :—

Reçu et lu la 1re fois, 46e règle suspendue,

BILLS—Continuation.

Bill lu la 2e fois et référé, 44. Rapport, 46. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 51, 52. Sanction royale, 113.

55. — BILL DES MAÎTRES ET SERVITEURS, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 44. Lu la 2e fois et référé, 47. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 57. Sanction royale, 113.

56. — BILL DU PONT DE DELISLE :—

Reçu et lu la 1re fois, 46e règle suspendue, Bill lu la 2e fois et référé, 44, 45. Rapport, 45. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 51, 52. Sanction royale, 113.

57. — BILL DU BARREAU, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 45. Lu la 2e fois et référé, 47. Rapport, motion pour la considération des amendements proposée, motion en amendement pour référer le Bill de nouveau, 63. Objectée, question mise, adoptée, motion principale agréée, 64. Amendements rapportés et considérés, 65. Adoptés, 66. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 71. L'Assemblée concourt, 95. Sanction royale, 116.

58. — BILL DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO :—

Reçu et lu la 1re fois, 47. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 52. Motion pour la 3e lecture du bill, objectée, débats, question mise et adoptée, Bill lu la 3e fois et passé, protêt des honorables MM. W. Morris et Matheson, et l'Assemblée est informée de la passation du bill, 60. Sanction royale, 114.

59. — BILL DE JUDICATURE (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 47. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 53. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 60, 61. Sanction royale, 114.

60. — BILL DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC :—

Reçu et lu la 1re fois, 48. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 61. Bill lu

BILLS—Continuation.

lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 67. Sanction royale, 114.

61. — BILL DE LA TRINITÉ DE MONTRÉAL :—

Reçu et lu la 1re fois, 48. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et amendement rapporté, 61. Adopté, 62. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 67. L'Assemblée concourt, 75. Sanction royale, 114.

62. — BILL DE JUDICATURE DE GASPÉ :—

Reçu et lu la 1re fois, 48. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 53. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 60, 61. Sanction royale, 114.

63. — BILL DES SŒURS DE LA CHARITÉ, BYTOWN :—

Reçu et lu la 1re fois, 48. Lu la 2e fois et référé, 53. Rapport, motion pour la 3e lecture instanter, question mise et adoptée, protêt de l'honorable M. W. Morris, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 58. Sanction royale, 114.

64. — BILL DES BIENS DES ENFANTS MINEURS :—

Reçu et lu la 1re fois, 48. Lu la 2e fois et référé, 53. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 59. Sanction royale, 114.

65. — BILL DES CAUSES IN FORMA PAUPERIS :—

Reçu et lu la 1re fois, 48. Lu la 2e fois et référé, 53. Rapport, 58. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 59. Sanction royale, 113.

66. — BILL DES OPPOSITIONS AUX MARIAGES :—

Reçu et lu la 1re fois, 48. Lu la 2e fois et référé, 53. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 58. Sanction royale, 114.

67. — BILL DE LA NAVIGATION DE LA GRANDE-RIVIÈRE :—

Reçu et lu la 1re fois, 48. Lu la 2e fois et référé, 53, 54. Rapport, Bill lu la 3e fois,

BILLS—Continuation.

passé et l'Assemblée en est informée, 59. Sanction royale, 114.

68. — BILL DE LA MUNICIPALITÉ DE LONDON :—

Reçu et lu la 1re fois, 48, 49. Motion, pour la 2e lecture instanter, motion en amendement adoptée, motion principale, tel qu'amendée, agréée et 2e lecture remise à 3 mois.

69. — BILL DES PÉAGES SUR LES VAISSEaux DU ST.-LAURENT :—

Reçu et lu la 1re fois, 49. Lu la 2e fois, 54. Lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 60, 61. Sanction royale, 114.

70. — BILL DES ASSEMBLÉES DES MUNICIPALITÉS, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 49. Lu la 2e fois et référé, 54. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 58. Sanction royale, 114.

71. — BILL DES DROITS SUR LES LIQUEURS :—

Reçu et lu la 1re fois, 49. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 54. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 61. Sanction royale, 114.

72. — BILL "THE HURON COPPER BAY COMPANY" :—

Reçu et lu la 1re fois, 49. Lu la 2e fois et référé, 62. Rapport d'amendement à la version française, considéré, adopté et Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 72. L'Assemblée concourt, 76. Sanction royale, 115.

73. — BILL DU COLLÈGE DE BYTOWN :—

Reçu et lu la 1re fois, 57. Lu la 2e fois et référé, 62. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 69. Sanction royale, 114.

74. — BILL DE LA PREUVE, (H. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 57. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 62.

Bill

BILLS—Continuation.

Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 67. Sanction royale, 114.

75. — BILL DES ÉCOLES, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 57. Lu la 2e fois et référé, 62. Rapport, 78. Lecture de l'ordre du jour pour considérer amendements, motion pour référer le bill de nouveau, question mise et négative, et 1er amendement lu et adopté, 81. 2e amendement lu et négative, amendements suivants lus et adoptés, 83. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois et passé, projet de l'honorable M. Viger, et Bill, tel qu'amendé, envoyé à l'Assemblée, 88. Conférence demandée par l'Assemblée au sujet du 1er amendement, 95. Accordée et l'Assemblée en est informée, directeurs de la conférence et rapport des raisons de l'Assemblée contre le 1er amendement 96. Raisons considérées, motion pour ne pas insister sur le 1er amendement soumise et adoptée, et l'Assemblée en est informée, 99. L'Assemblée acquiesce aux autres amendements, 103, Sanction royale, 116.

76. — BILL DU HAVRE DE PORT BURWELL :—

Reçu et lu la 1re fois, 57. Lu la 2e fois et référé, 62. Rapport, amendement proposé, considéré et adopté, 73. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 80. L'Assemblée concourt, 95. Sanction royale, 116.

77. — BILL DES BANQUES D'ÉPARGNES :—

Reçu et lu la 1re fois, 64. Lu la 2e fois et référé, 67. Rapport, 72. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 73. Réservé, 117.

78. — BILL DU NOTARIAT, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 64. Lu la 2e fois et référé, 67. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 70. Sanction royale, 114.

79. — BILL DE LA SANTÉ PUBLIQUE, QUÉBEC :—

Reçu et lu la 1re fois, 64. Lu la 2e fois et référé, 67. Rapport, Bill lu la 3e fois,

BILLS—Continuation.

passé et l'Assemblée en est informée, 70. Sanction royale, 114.

80. — BILL D'ANNEXION, DISTRICT DE BATHURST :—

Reçu et lu la 1re fois, 64. Lu la 2e fois et référé, 67. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 73. Sanction royale, 114.

81. — BILL DE LA BOURSE DES MARCHANDS, MONT-RÉAL :—

Reçu et lu la 1re fois, 64. Lu la 2e fois et référé, 67, 68. Amendements rapportés considérés et adoptés, 71. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 80. L'Assemblée concourt 95. Sanction royale, 116.

82. — BILL DES HYPOTHÈQUES SUR DES BIENS FONDS (H. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 64. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 68. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 71, 72. Sanction royale, 114.

83. — BILL DE LA SOCIÉTÉ ST. GEORGE, QUÉBEC :—

Reçu et lu la 1re fois, 64. Motion pour la 2e lecture objectée, question mise et adoptée, Bill lu la 2e fois, 68. Lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée 71, 72. Sanction royale, 114.

84. — BILL DES ACTIONS CONTRE LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES :—

Reçu et lu la 1re fois, 64. Lu la 2e fois et référé, 68. Rapport, 70. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 71. Sanction royale, 114.

85. — BILL DU TRANSPORT DES IMMEUBLES, (H. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 65. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 68. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 71, 72. Sanction royale, 114.

86. — BILL DU TOWNSHIP D'ELGIN :—

Reçu et lu la 1re fois, 68. Lu la 2e fois et

BILLS—Continuation.

et référé, 72. Rapport, 46e règle suspendue, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 76, 77. Sanction royale, 115.

87. — BILL DU CHEMIN ST. MICHEL :—

Reçu et lu la 1re fois, 69. Lu la 2e fois et référé, 72. Rapport, 46e règle suspendue, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 76. Sanction royale, 115.

88. — BILL DE LA COUR DE CHANCELLERIE, (H. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 69. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 73. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 80. Sanction royale, 115.

89. — BILL DE LA CONGRÉGATION BAPTISTE CALVINISTE DE PERTH :—

Reçu et lu la 1re fois, 69. Lu la 2e fois et référé, 74. (Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Bills.) Sanction royale, 112.

90. — BILL DES AMENDES CONTRE LES QUAKERS ET AUTRES :—

Reçu et lu la 1re fois, 69. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 74. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 80. Sanction royale, 115.

91. — BILL DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, (H. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 75. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 79. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 87. Sanction royale, 115.

92. — BILL DE LA MUNICIPALITÉ DE STE. ANNE-DES-MONTS :—

Reçu et lu la 1re fois, 75. Lu la 2e fois et 46e règle suspendue, 80. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 81. Sanction royale, 115.

BILLS—Continuation.

93. — BILL POUR ABROGER LES LOIS MUNICIPALES, (H. C.) :—

Reçu et lu 1re fois, 75. Lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 81. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 87. Sanction royale, 115.

94. — BILL DU PONT D'ARCHAMBAULT :—

Reçu et lu la 1re fois, 46e règle suspendue, Bill lu la 2e fois et référé, documents aussi référés, 75. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 83, 84. Sanction royale, 115.

95. — BILL DU PONT DE BÉLANGER :—

Reçu, 75. Lu la 1re fois, 46e règle suspendue, Bill lu la 2e fois et référé, 76. Rapport, amendement proposé, considéré et adopté, 83. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 88. L'Assemblée concourt, 95. Sanction royale, 115.

96. — BILL DU CANAL ENTRE LE CHAMPLAIN ET LE ST.-LAURENT :—

Reçu et lu la 1re fois, 46e règle suspendue, Bill lu la 2e fois et référé, 76. Rapport, amendements proposés et considérés, 78. Adoptés, 79. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 87. L'Assemblée concourt, 95. Sanction royale, 116.

97. — BILL DU PONT SUR LA RIVIÈRE DES PRAIRIES :—

Reçu et lu la 1re fois, 46e règle suspendue, Bill lu la 2e fois et référé, 84. Pétition de MM. Delisle et Le Moine, référée, 86. Rapport de discontinuer toutes procédures adopté, 109.

98. — BILL DE LA DISTRIBUTION DES LOIS :—

Reçu et lu la 1re fois, 84. Lu la 2e fois, la Chambre en comité, rapport, 46e règle suspendue, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 89. Sanction royale, 115.

99. — BILL DU PONT DE DORCHESTER :—

Reçu et lu la 1re fois, 84. Lu la 2e fois,

BILLS—Continuation.

la Chambre en comité, amendements rapportés et considérés, 89. Adoptés et 46e règle suspendue, 90. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 92, 93. L'Assemblée concourt, 102. Sanction royale, 116.

100. — BILL DES DÉFECTUOSITÉS DE LA JUSTICE CRIMINELLE :—

Reçu et lu la 1re fois, 46e règle suspendue, Bill lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 84, Sanction royale, 115.

101. — BILL DU BUREAU DES POSTES :—

Reçu et lu la 1re fois, 84. Lu la 2e fois, et la Chambre en comité, 90. Rapport, 46e règle suspendue, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 91. Sanction royale, 115.

102. — BILL DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE :—

Reçu, 84. Lu la 1re fois, 46e règle suspendue, Bill lu la 2e fois et référé, 85. Rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 86. Sanction royale, 115.

103. — BILL DES PRISONS ET MAISONS DE JUSTICE, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 85. Lu la 2e fois, la Chambre en comité, rapport, 46e règle suspendue, Bill lu la 3e fois et passé, protêt des honorables MM. Viger et W. Morris, et l'Assemblée est informée de la passation du Bill, 91. Sanction royale, 115.

104. — BILL DES BANQUEROUTES :—

Reçu, et lu la 1re fois, 85. Lu la 2e fois, la Chambre en comité rapport et 46e règle suspendue, 91. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 92. Sanction royale, 115.

105. — BILL DU CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL ET VERMONT :—

Reçu et lu la 1re fois, 85. Déchargé, 92.

BILLS—Continuation.

Motion pour la 2e lecture objectée, question mise et adoptée, l'honorable M. Jones se retire, Bill lu la 2e fois, protêt des honorables MM. W. Morris, Viger et Bruneau, et Bill référé, 98. Amendements rapportés et considérés, 106. Adoptés, Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 107. L'Assemblée concourt, 110. Sanction royale, 117.

106. — BILL DE LA PROFESSION MÉDICALE, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 85. Lu la 2e fois et référé, 92. Pétition de J. B. Le Bourdais et autres, contre le Bill, référée, 97. Rapport, motion pour qu'il soit adopté objectée, question mise et négative, motion pour référer le Bill à un comité de la Chambre, motion en amendement objectée, débats, question mise et négative, motion principale adoptée, la Chambre en comité, rapport et motion pour la 3e lecture du bill objectée, 108. Motion en amendement objectée, question mise et négative, nouvelle motion en amendement objectée, question mise et négative, motion principale adoptée, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 109. Sanction royale, 117.

107. — BILL DE LA DIVISION DE HURON :—

Reçu et lu la 1re fois, 46e règle suspendue, Bill lu la 2e fois et référé, 85. Rapport, amendement proposé et considéré, 86. Adopté, 87. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 92, 93. L'Assemblée concourt, 102. Sanction royale, 116.

108. — BILL DE LA GARANTIE DES CHEMINS DE FER :—

Reçu et lu la 1re fois, 85. Lu la 2e fois, la Chambre en comité, rapport, 46e règle suspendue, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 92. Sanction royale, 115.

109. — BILL DES ÉCOLES DE QUÉBEC ET MONTRÉAL :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 93. Sanction royale, 115.

BILLS—Continuation.

110. — BILL POUR CORRIGER UNE ERREUR DANS LE BILL DE JUDICATURE :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 93. Sanction royale, 115.

111. — BILL DE LEEDS ET LANSDOWNNE :—

Reçu et lu la 1re fois, 93. Lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 99. Sanction royale, 116.

112. — BILL DU TERRAIN DE L'ÉGLISE DE ST. JAMES, TORONTO :—

Reçu et lu la 1re fois, 93. Lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 94. Sanction royale, 115.

113. — BILL DES SUBSIDES :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 94. Sanction royale, 117.

114. — BILL DE YULE :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois et référé, 94. Amendements rapportés, et adoptés, 98. Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 99. L'Assemblée concourt, 103. Sanction royale, 116.

115. — BILL DE LA NOMINATION DE COMMISSAIRES, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 94. Sanction royale, 115.

116. — BILL DE LA CONTINUATION DES LOIS :—

Reçu et lu la 1re fois, 94. Lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 95. Sanction royale, 116.

117. — BILL DES BOIS SUR LES TERRES PUBLIQUES :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 99. Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 99, 100. Sanction royale, 116.

BILLS—Continuation.

118. — BILL DE L'ADMINISTRATION DES TERRES PUBLIQUES :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, la Chambre en comité, rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 100. Sanction royale, 116.

119. — BILL DE L'ÉGLISE ST.-ANDRÉ, MONTRÉAL :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 100. Sanction royale, 116.

120. — BILL DE DIVISION ENTRE WALPOLE ET WOODHOUSE :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, 100. Lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 101. Sanction royale, 116.

121. — BILL DES ARPENTEURS :—

Reçu et lu la 1re fois, 101. Lu la 2e fois, la Chambre en comité, rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 101. Sanction royale, 116.

122. — BILL DES DÉPRADATIONS SUR LES TERRES, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, la Chambre en comité et rapport, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 101, 102. Sanction royale, 116.

123. — BILL DU SALAIRE DU RAPPORTEUR DE LA COUR DE CHANCELLERIE. (H. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 102. Sanction royale, 116.

124. — BILL DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL POUR LA CONSTRUCTION DE CHEMINS, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, et référé, 102. Amendements rapportés, considérés, 109. Adoptés, Bill, tel qu'amendé, lu la 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, l'Assemblée concourt, 110. Sanction royale, 117.

125. — BILL DES ÉCOLES PUBLIQUES (H. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, la Chambre

BILLS—Continuation.

Chambre en comité, rapport, Bill lu la 2e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 103. Sanction royale, 116.

126. — BILL DES WRITS DE PRÉROGATIVE, (B. C.) :—

Reçu et lu la 1re fois, 103. Lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 104. Sanction royale, 116, 117.

127. — BILL DU HAVRE DE MONTRÉAL :—

Reçu, et lu la 1re fois, lu la 2e fois, la Chambre en comité, rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 104. Sanction royale, 116.

128. — BILL DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 104. Sanction royale, 117.

129. — BILL DES INCENDIAIRES ET FAUX MONNAYEURS :—

Reçu, 104. Lu la 1re fois, lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 105. Sanction royale, 117.

130. — BILL D'EMPRISONNEMENT POUR DETTES :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, la Chambre en comité, rapport, Bill lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 105. Sanction royale, 117.

131. — BILL POUR EXEMPTER LES POMPIERS DE SERVICE DANS LA MILICE :—

Reçu et lu la 1re fois, lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 105. Sanction royale, 116.

132. — BILL D'ENREGISTREMENT DE MÉGANTIC :—

Reçu, 105. Lu la 1re fois, lu la 2e fois, lu la 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 106. Sanction royale, 116.

Sanction royale donnée par Son Excellence le Député Gouverneur à des, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117.

BILLS—Continuation.

Réservés par Son Excellence le Député Gouverneur pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 117.

BOIS SUR LES TERRES PUBLIQUES.

Vente des. Voir Bill No. 117.

BONSECOURS.

Membres du Conseil s'assemblent au Marché, 1.

BOURSE DES MARCHANDS DE MONTRÉAL.

Voir Bill No. 81.

BREVETS D'INVENTIONS.

Voir Bill No. 10.

BRUNEAU, L'HONORABLE F. P.

Proteste contre l'adoption de l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général au sujet de l'incendie de la bâtisse du Parlement, et autres événements survenus dans la cité, 37.

Proteste contre la 2e lecture du Bill du chemin de fer de Montréal et Vermont, 98.

BUREAU DE POSTE.

Administration du. Voir Bill No. 101.

BURROUGHS.

Edouard, pétition de, 29. Voir Bill No. 39.

Et Fiset, pétition de, 29. Voir Bill No. 39.

BURWELL.

Havre de Port. Voir Bill No. 76.

BYTOWN.

Sœurs de charité de. Voir Bill No. 63.

Collège de. Voir Bill No. 73.

CALVINISTE BAPTISTE DE PERTH.Congrégation. *Voir* Bill No. 89.**CANADA.**Annonces Officielles dans la Gazette du. *Voir* Bill No. 34.Eglise presbytérienne du, en liaison avec l'église d'Ecosse, Pétition du Synode contre le Bill pour amender la charte de l'université de King's College, 1. *Voir* Bill No. 58.**CANAL POUR LES VAISSEAUX ENTRE LE CHAMPLAIN ET LE ST.-LAURENT.***Voir* Bill No. 96.**CAPIAS AD RESPONDENDUM, WRITS, (H. C.)***Voir* Bill No. 52.**CARRUTHERS, GEORGE.***Voir* Bill No. 44.**CATHOLIQUES ROMAINS.**Incorporation des évêques, (B. C.) *Voir* Bill No. 35.**CAUSES IN FORMA PAUPERIS.***Voir* Bill No. 65.**CHAMBLY ET LONGUEUIL.**Chemin à barrières de. *Voir* Bill No. 5.**CHAMPLAIN ET ST.-LAURENT.**Canal pour les vaisseaux entre le. *Voir* Bill No. 96.**CHANCELLERIE, COUR DE.**Haut-Canada. *Voir* Bill No. 38.Salaire du rapporteur de la. *Voir* Bill No. 123.**CHANGE.**Billets promissoires et lettres de. *Voir* Bill No. 47.Lettres de, protestées (H. C.) *Voir* Bill No. 14.**CHAUSSÉES DE MOULINS.**Glacis aux. *Voir* Bill No. 15.**CHEMINS.**De fer de Toronto et du lac Huron. *Voir* Bill No. 2.A barrières de Longueuil et Chambly. *Voir* Bill No. 5.Planchéié de Markham et des moulins d'Elgin. *Voir* Bill No. 16.**CHEMINS.**D'hiver, (B. C.) *Voir* Bill No. 20.St.-Michel. *Voir* Bill No. 87.De fer du St. Laurent et de l'Atlantique. *Voir* Bill No. 102.De fer, Garantie des obligations des compagnies de. *Voir* Bill No. 108.Compagnies à fonds social pour la construction de ponts et, (B. C.) *Voir* Bill No. 124.**CHEMINS DE FER.***Voir* Chemins.**CHEMIN DE FER DE JONCTION ENTRE MONT-RÉAL ET VERMONT.***Voir* Bill No. 105.**CHUTE DE NIAGARA.**Pont suspendu sur la. *Voir* Bill No. 24.**CIMETIÈRE DE MOUNT-HERMON.***Voir* Bill No. 8.**CIVILE.**Liste. *Voir* Bill No. 113. Adresse de l'Orateur de l'Assemblée en présentant icelle à la sanction royale, 117.

Estimation supplémentaire des dépenses du Gouvernement, pour l'année 1849, 77.

COLLÈGES.

Pétition des Étudiants en Théologie dans l'université de King's, 17.

Pétition du conseil de l'université de King's, 17.

Pétition du Synode de l'église presbytérienne du Canada, en liaison avec l'église d'Ecosse contre le bill pour amender la charte de l'université de King's, 41.

A Bytown, *Voir* Bill No. 73.**COMITÉS NOMMÉS.****—SPÉCIAUX.—**

1.—Pour faire rapport sur l'état des divers Bills devant la Chambre lors de l'incendie de l'hôtel du parlement, 1. 1er rapport lu, 2. 2d. rapport lu, 4. Lu 5. 3e rapport lu, 8. 4e rapport lu, 15. Ordre de prendre en considération les 4 rapports, 16. Déchargés 19.

Rapports

} *Voir* Bill No. 58.

COMITÉS NOMMÉS.—*Continuation.*

—SPÉCIAUX.—

Rapports considérés, adoptés et message envoyé à l'Assemblée, 21.

2.— Pour savoir quand Son Excellence recevra les deux Chambres avec leur adresse au sujet du Bill de l'éducation élémentaire, 25. Rapport et l'Assemblée en est informée, 34.

3.— Pour faire rapport sur la pétition du gentilhomme huissier de la verge noire, demandant une indemnité pour pertes souffertes lors de l'incendie du Parlement, 70. Motion pour une allocation aux messagers de la Chambre référée ainsi que la pétition du sergent d'armes, 70. Instruction au comité, 89. Rapport, 97. Référé au comité, sur les comptes contingents, 98. Voir comité No. 4.

4.— Pour faire rapport sur les comptes contingents: (A l'égard des procédés antérieurs— Voir l'Index de la première partie du Journal sous le titre de Comités.) Membres ajoutés, 99. Rapport, 107. Adopté et adresse à Son Excellence pour £3,000, présentée, 108.

—DE CONFÉRENCE.—

Demandé par l'Assemblée au sujet du 1er amendement fait par le Conseil au Bill des écoles, (B. C.) 95. Agréé et l'Assemblée en est informée, directeurs nommés et raisons de l'Assemblée pour ne pas acquiescer à l'amendement, 96. Raisons considérés, motion pour ne pas insister sur l'amendement adoptée et l'Assemblée en est informée, 99.

Relatifs à des Bills. Voir Bills.

De toute la Chambre. Voir Bill, Adresses, etc.

COMMERCIALES.

Actions contre les sociétés. Voir Bill No. 84.

COMMISSAIRES POUR PRENDRE AFFIDAVITS DANS LE BAS-CANADA.

Voir Bill No. 115.

COMMUNAUTÉ.

Des Sœurs de la Charité à Bytown. Voir Bill No. 68.

COMMUTATION DE LA TENURE, (B. C.)

Voir Bill No. 45.

COMPAGNIES A FONDS SOCIAL POUR DES OBJETS DE MANUFACTURE.

Voir Bill No. 40.

COMPAGNIES NON INCORPORÉES.

Actions contre les. Voir Bill No. 84.

COMPTES.

Contingents de la Chambre. Voir comités Nos. 3 et 4, et Adresse, No. 4.

Du pénitencier provincial, 11. Voir Messages.

COMTE, LOUIS.

Voir Bill No. 37.

CONFÉRENCE.

Voir comité No. 1.

CONGRÉGATION DES HOMMES DE QUÉBEC.

Voir Bill No. 36.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Assemblée au Marché Bonsecours, 1.

“ dans la Sacristie de Trinity Chapel, 4.

“ dans la Salle des Franc-Maçons.

Appel de la Chambre proposé, débats, motion en amendement, débats, négative, motion principale adoptée, 8. Appel, 35.

Membres du, entrent après les prières, 45, 46, 61, 63, 67, 73, 74, 86.

Un Membre se retire du, 98.

Membres du, qui prêtent serment 17, 34.

L'Assemblée se rend à la barre du, 111.

Ajournements spéciaux du, 1, 42, 75, 89, 102:

Voix prépondérante de l'Orateur du, 47.

Règles du. Voir Règles.

Messages du et au. Voir Messages.

Bills du et au. Voir Bills.

Comptes contingents du. Voir Comités Spéciaux No. 4, et Adresses No. 4.

Protêts des Membres du. Voir Protêts.

Retours et états transmis au. Voir Retours et Messages.

Adresses du. Voir Adresses.

Comités

CONSEIL LÉGISLATIF—*Continuation.*Comités du. *Voir* Comités.Messagers du. *Voir* Comités No. 3.

CONSEILS MUNICIPAUX.

Voir Municipalités.

CONTINUATION DE CERTAINS ACTES ET ORDONNANCES.

Voir Bill No. 116.

COPPER BAY COMPANY (HURON.)

Voir Bill No. 72.

COURS.

De District, (H. C.) *Voir* Bill No. 18.De division de Bathurst, *Voir* Bill No. 31.Du Banc de la Reine à Québec, pétitions des protonotaires de la, 29. *Voir* Bill No. 39.Limitation des actions des procureurs *ad lites* et des greffiers de. *Voir* Bill No. 39.D'appel pour le (B. C.) *Voir* Bill No. 41.De juridiction civile en première instance, (B. C.) *Voir* Bill No. 59.De Chancellerie (H. C.) *Voir* Bill No. 88.De loi commune, de pourvoi pour erreur et d'appel, (H. C.) *Voir* Bill No. 91.De justice et prisons, (B. C.) *Voir* Bill No. 103.Commissaires pour prendre affidavits, (B. C.) *Voir* Bill No. 115.De Chancellerie, salaire du rapporteur de la, *Voir* Bill No. 123.

CRIMINELLE.

Défectuosités dans la justice. *Voir* Bill No. 100.

CRIMINELS.

Extradition des. *Voir* Bill No. 26.

CROOKS, L'HONORABLE JAMES.

Proteste contre l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général au sujet de l'incendie de l'hôtel du Parlement, et autres événements récents 37.

DEBIEN ET AUTRES.

Pont de. *Voir* Bill No. 56.

DÉBITEURS.

Emprisonnement des, (B. C.) *Voir* Bill No. 130.

DÉBITEURS HYPOTHÉCAIRES, (H. C.)

Vente des biens fonds des. *Voir* Bill No. 82.

DE BLAQUIÈRE, L'HONORABLE P. B.

Prête serment, 34. Proteste contre l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général au sujet de l'incendie de l'hôtel du Parlement, et autres événements récents dans la cité, 37.

DÉFECTUOSITÉS DANS LA JUSTICE CRIMINELLE.

Voir Bill No. 100.

DELISLE ET AUTRES.

Pont de. *Voir* Bill No. 56. Pétition lue et référée au comite sur le Bill du pont sur la Rivière-des-Prairies, 86.

DÉPOSITIONS.

Voir Affidavits.

DÉPRADATIONS SUR LES TERRES (B. C.)

Voir Bill No. 122.

DÉPUTÉ GOUVERNEUR, SON EXCELLENCE LE.

Voir Gouverneur.

DISCOURS.

De Son Excellence le Député Gouverneur. *Voir* Gouverneur.De l'Orateur de l'Assemblée. *Voir* Assemblée et Adresses.

DISSENTIMENTS.

Voir Protêts.

DISSOLUTION DE L'UNION ENTRE LE HAUT ET LE BAS-CANADA.

Voir Adresses et Résolutions.

DISTRIBUTION ET IMPRESSION DES STATUTS.

Voir Bill No. 98.

DISTRICT.

Cours de, (H. C.) *Voir* Bill No. 18.Conseils de. *Voir* Municipalités.

DIVISION.

Cours de, No. 6, district de Bathurst. *Voir* Bill No. 31.

DORCHESTER.

Pont de. *Voir* Bill No. 99.

DROITS SUR LES LIQUEURS.

Voir Bill No. 71.

ÉCOLES.

Terres des. *Voir* Bill No. 29.

Publiques, (H. C.) *Voir* Bill No. 125.

Amendement à la loi des, (B. C.) *Voir* Bill No. 75.

A Québec et à Montréal. *Voir* Bill No. 109.

ECOSSE.

Pétition du Synode de l'église presbytérienne en liaison avec l'église d', 41. *Voir* Bill No. 58.

EDUCATION, (B. C.)

Voir Bill No. 75.

ÉGLISES.

Presbytérienne du Canada en liaison avec l'église d'Écosse, pétition de l', contre le Bill pour amender la charte de l'université de King's College, 41. *Voir* Bill No. 58.

St.-James, Toronto, terrain de l'. *Voir* Bill No. 112.

St.-André, Montréal. *Voir* Bill No. 119.

ELECTIONS.

Loi des. *Voir* Bill No. 12.

ELGIN.

Et Markham, chemin planchéié des moulins d'. *Voir* Bill No. 16.

Township d'. *Voir* Bill No. 86.

EMPRISONNEMENT POUR DETTES, (B. C.)

Voir Bill No. 130.

ENFANTS MINEURS.

Propriétés immobilières des. *Voir* Bill No. 64.

ENGAGEMENT DES MATELOTS.

Pétition contre la modification de la loi qui règle l', 10.

ENREGISTREMENT.

Saguenay. *Voir* Bill No. 6.

Rimouski. *Voir* Bill No. 13.

Des propriétés immobilières. *Voir* Bill No. 23.

Des titres, Montréal. *Voir* Bill No. 27.

Mégantic. *Voir* Bill No. 132.

ENREGISTREMENT DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.

Voir Bill No. 23.

EPARGNES.

Banques d'. *Voir* Bill No. 77.

ERREUR.

Cours de loi commune, d'appel et de pourvoi pour, (H. C.) *Voir* Bill No. 91.

Dans le Bill de judicature, (B. C.) *Voir* Bill No. 110.

ESTIMATION.

(Supplémentaire) de certaines dépenses du Gouvernement Civil, 77.

ETATS ET RETOURS OFFICIELS.

Voir Retours et Messages.

ÉTUDIANTS EN THÉOLOGIE DANS L'UNIVERSITÉ DE KING'S COLLEGE.

Pétition, 77. *Voir* Bill No. 58.

EVEQUES CATHOLIQUES ROMAINS DANS LE BAS-CANADA.

Incorporation des. *Voir* Bill No. 55.

EXPIRANTES.

Lois, continuées. *Voir* Bill No. 116.

EXTRADITION DES PRISONNIERS.

Voir Bill No. 26.

F AUX MONNAYEURS ET INCENDIAIRES.*Voir* Bill No. 129.**FERRIE, L'HONORABLE ADAM.**

Proteste contre l'adresse à Son Excellence au sujet de l'incendie de l'hôtel du Parlement, et autres événements survenus dans la cité, 37.

FERRIER, L'HONORABLE JAMES.

Proteste contre l'adresse dernièrement mentionnée, 37.

FISSET ET BURROUGHS.

Pétition de, 29. *Voir* Bill No. 39.

FISSET, L.

Pétition de. *Voir* Bill No. 39.

FLEUR ET GRAINS.

Motion pour une adresse relative à l'admission dans le Royaume-Uni de la, déchargée, 62.

FONDS SOCIAL.

Compagnies à, pour des objets de manufacture. *Voir* Bill No. 40.

Compagnies à, pour la construction de chemins. *Voir* Bill No. 124.

FORMA PAUPERIS, (B. C.)

Actions in. *Voir* Bill No. 65.

FRANC-MACONS.

Membres du Conseil assemblés à la Halle des, 17.

FRASER, L'HONORABLE ALEXANDER.

Proteste contre l'adresse à Son Excellence au sujet de l'incendie de l'hôtel du parlement, et autres événements survenus dans la cité, 37.

FRONTIÈRE ENTRE WALPOLE ET WOODHOUSE.

Voir Bill No. 120.

GARANTIE DES OBLIGATIONS DES CHEMINS DE FER.

Voir Bill No. 108.

GASPÉ.

Judicature de. *Voir* Bill No. 62.

GAZETTE DU CANADA.

Annonces Officielles dans la. *Voir* Bill No. 34.

GENTILHOMME HUISSIER DE LA VERGE NOIRE.

Pétition pour une indemnité, 69. *Voir* Comités Nos. 3 et 4.

GLACIS AUX CHAUSSÉES DE MOULINS, (H. C.)

Voir Bill No. 15.

GORDON, L'HONORABLE JAMES.

Proteste contre l'adresse à Son Excellence au sujet de l'incendie de l'hôtel du parlement, et autres événements survenus dans la cité, 37.

GOVERNEMENT.

Estimation supplémentaire, 1849, des dépenses du, 77.

GOVERNEUR GÉNÉRAL, SON EXCELLENCE LE.

Adresses à. *Voir* Adresses.

Messages de. *Voir* Messages.

GOVERNEUR.

Son Excellence le Député, se rend à la Chambre et requiert la présence de l'Assemblée, 111.

Donne la sanction royale à des Bills, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117.

Réserve des Bills pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 117.

Discours du, lors de la prorogation, 118.

GRACE.

Attainder de. *Voir* Bill No. 17.

GRAINS ET FLEUR.

Motion pour une adresse relative à l'admission dans le royaume-uni des, déchargée, 62.

GRANDE RIVIERE.

Navigation de la. *Voir* Bill No. 67.

GREFFIERS.

De la Chambre. *Voir* Conseil.

Limitation des actions des, des cours et procureurs
ad lites. *Voir* Bill No. 39.

HAMILTON.

L'honorable John, proteste contre l'adresse à Son
Excellence au sujet de l'incendie de l'hôtel
du parlement, et autres événements survenus
dans la cité, 37.

Association mercantile de la bibliothèque de. *Voir*
Bill No. 43.

Pétition de la corporation de, 42.

HATLEY.

Réclamation contre la municipalité de. *Voir* Bill
No. 25.

HAUT-CANADA.

Lettres de change protestées. *Voir* Bill No. 14

Glacis aux chaussées de moulins. *Voir* Bill No. 15.

Cours de District. *Voir* Bill No. 18.

Compagnies d'assurance mutuelle. *Voir* Bill No. 19.

Municipalités. *Voir* Bill No. 43.

Writs de *capias ad respondendum*. *Voir* Bill
No. 52.

Dissolution de l'union entre le Bas et le. *Voir*
Adresses et Résolutions.

Loi de la preuve. *Voir* Bill No. 74.

Ventes des hypothèques sur des biens fonds. *Voir*
Bill No. 82.

Cour de chancellerie. *Voir* Bill No. 88.

Cours de loi commune, d'appel et de pourvoi pour
erreur. *Voir* Bill No. 91.

Abrogation des lois municipales. *Voir* Bill No.
93.

HAUT-CANADA—Continuation.

Ecoles publiques. *Voir* Bill No. 125.

Salaire du rapporteur de la cour de chancellerie.
Voir Bill No. 123.

HAVRE.

De Port Burwell. *Voir* Bill No. 76.

De Montréal. *Voir* Bill No. 127.

HERMON.

Cimetière de Mount. *Voir* Bill No. 8.

HIVER.

Chemins d', (B. C.) *Voir* Bill No. 20.

HORTICULTURE DE MONTRÉAL.

Société d'. *Voir* Bill No. 1.

HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL.

Voir Bill No. 3.

HUISSIER DE LA VERGE NOIRE.

Pétition, 69. Référée ainsi que la motion pour
allocation en faveur des messagers, 70. *Voir*
Comités Nos. 3 et 4.

HURON.

Compagnie des mines de. *Voir* Bill No. 33.

Copper Bay Company. *Voir* Bill No. 72.

Chemin de fer d'union de Toronto et du lac. *Voir*
Bill No. 2.

Division du district de. *Voir* Bill No. 107.

IMMEUBLES.

Enregistrement des. *Voir* Bill No. 23.

IMMOBILIERES.

Propriétés, des enfants mineurs. *Voir* Bill No.
64.

Transport des propriétés, (H. C.) *Voir* Bill No.
85.

IMPRESSION ET DISTRIBUTION DES STATUTS.

Voir Bill No. 98.

INCENDIAIRES ET FAUX MONNAYEURS.

Voir Bill No. 129.

INCENDIE DE L'HOTEL DU PARLEMENT.

Rapport du comité sur divers Bills détruits par l'.
Voir Comité No. 1. et Messages.

Pétition du gentilhomme huissier de la verge noire,
demandant une indemnité pour pertes souffertes par suite de l', 69. Référée, 70.

Pétition du sergent d'armes, dito, référée, 70.
Voir Comités Nos. 3 et 4.

INCORPORÉES.

Saisie des actions des compagnies. *Voir* Bill No. 46.

INSTITUTEURS DE QUÉBEC.

Association. *Voir* Bill No. 4.

INTÉRIEUR.

Lettres de change à l'. *Voir* Bill No. 47.

INVENTIONS.

Brevets d'. *Voir* Bill No. 10.

IRVING, L'HONORABLE J. Æ.

Prête serment, 34.

JARVIS, F. S.

Pétition en sa qualité de gentilhomme huissier de
la verge noire, 69. *Voir* Comités Nos. 3 et 4.

JOHNSTOWN.

Pétition d'habitants de Leeds et Lansdowne dans
le district de, 63. *Voir* Bill No. 111.

JONES, L'HONORABLE ROBERT.

Proteste contre l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général au sujet de l'incendie de l'hôtel du Parlement, et autres événements survenus dans la cité, 37. Se retire de la Chambre, 98.

JOURNEAUX DE LA CHAMBRE.

Voir Conseil et Protêts.

JUDICATURE.

Du Bas-Canada. *Voir* Bill No. 59.

“ “ “ Erreur dans la. *Voir* Bill No. 110.

De Gaspé. *Voir* Bill No. 62.

Du Haut-Canada. *Voir* Bill No. 91.

JUSTICE.

Criminelle, défauts dans la. *Voir* Bill No. 100.

Limitation des actions des officiers de. *Voir* Bill No. 39.

Cours de justice et prisons (B. C.) *Voir* Bill No. 103.

KING'S COLLEGE.

Université de. *Voir* Colléges.

KNOWLTON, L'HONORABLE PAUL H.

Proteste contre l'adresse à Son Excellence au sujet de l'incendie de l'hôtel du parlement, et autres événements survenus dans la cité, 37. Proteste contre le Bill des congréganistes de Québec, 43.

LAC HURON ET TORONTO.

Chemin de fer d'union de. *Voir* Bill No. 2.

LANSDOWNE ET LEEDS.

Division de. *Voir* Bill No. 111. Pétition à ce sujet, 63.

LÉGISLATIF.

Conseil. *Voir* Conseil.

LÉGISLATIVE.

Assemblée. *Voir* Assemblée.

Omissions. *Voir* Bill No. 49.

LÉGISLATURE.

Voir Parlement.

LEMOINE ET AUTRES.

Pont de. *Voir* Bill No. 56 Pétition, 86 Lue et référée au Comité sur le bill de la Rivière-des-Prairies, 86.

LETTRES DE CHANGE.

A l'intérieur. *Voir* Bill No. 47.

Protestées, (H. C.) *Voir* Bill No. 14.

LIQUEURS.

Droits sur les. *Voir* Bill No. 71.

LOI DE LA PREUVE, (H. C.)

Voir Bill No. 74.

LOIS.

Expirantes. *Voir* Bill No. 116.

Au sujet des brevets d'inventions. *Voir* Bill No. 10.

Impression et distribution des. *Voir* Bill No. 98.

LONDON.

Municipalité de. *Voir* Bill No. 68.

LONGUEUIL ET CHAMBLY.

Chemin à barrières. *Voir* Bill No. 5.

MACAULAY, L'HONORABLE JOHN.

Proteste contre l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général au sujet de l'incendie de l'hôtel du parlement, et autres événements survenus dans la cité, 37.

MAITRES ET SERVITEURS, (B. C.)

Voir Bill No. 55.

MANUFACTURE.

Compagnies à fonds social pour des objets de. *Voir* Bill No. 40.

MARCHANDS.

Bourse des, Montréal. *Voir* Bill No. 81.

MARIAGES.

Opposition aux. *Voir* Bill No. 66

MARINE ET ARMÉE.

Officiers de la, exemptés de payer des péages aux barrières. *Voir* Bill No. 22.

MARKHAM ET ELGIN.

Chemin planchéié des moulins de. *Voir* Bill No. 16.

MATHESON, L'HONORABLE RODERICK.

Proteste contre l'adresse à Son Excellence au sujet de l'incendie de l'hôtel du parlement, et autres événements survenus dans la cité, 37.

Proteste contre le Bill des municipalités, (H. C.) 52.

Proteste contre le Bill de l'université de Toronto, 60.

MCGILL, L'HONORABLE PETER.

Proteste contre l'adresse à Son Excellence au sujet de l'incendie de l'hôtel du parlement, et autres événements survenus dans la cité, 37.

MCKAY. L'HONORABLE THOMAS.

Proteste contre l'adresse mentionnée en dernier lieu, 37.

Proteste contre le Bill des municipalités, (H. C.) 52.

MÉDICALE, PROFESSION, (B. C.)

Voir Bill No. 106.

MÉGANTIC, ENREGISTREMENT.

Voir Bill No. 132.

MEMBRES.

Du Conseil Législatif. *Voir* Conseil.

De l'Assemblée Legislative. *Voir* Assemblée.

MÉNONISTES ET AUTRES EXEMPTÉS DE PAYER L'AMENDE.

Voir Bill No. 90.

MERCANTILE.

Association, de la bibliothèque, de Hamilton. *Voir* Bill No. 43.

MESSAGES.

De Son Excellence le Gouverneur Général transmettant un Etat des comptes du pénitencier provincial pour 1848, 11.

A l'Assemblée relatif aux Bills détruits lors de l'incendie de la bâtisse du Parlement, 21.

De l'Assemblée, relatif à dito, 33.

De Son Excellence le Gouverneur Général transmettant un Etat supplémentaire des dépenses du gouvernement pour 1849, 77.

Relatifs à des Bills. *Voir* Bills.

Relatifs à des Adresses. *Voir* Adresses.

MESSAGERS DE LA CHAMBRE.

Motion pour une allocation en faveur des, 70.
Voir Comités Nos. 3 et 4.

MESURES ET POIDS, (B. C.)

Voir Bill No. 50.

MEUBLES, (H. C.)

Saisie des. *Voir* Bill No. 28.

MIDLAND,

Voir Bill No. 80.

MILICE.

Quakers exemptés de l'amende de la. *Voir* Bill No. 90.

Pompiers exemptés de servir dans la. *Voir* Bill No. 131.

MILITAIRES DE L'ARMÉE ET DE LA MARINE EXEMPTÉS DES PÉAGES AUX BARRIÈRES.

Voir Bill No. 22.

MINES DE HURON.

Compagnie des. *Voir* Bill No. 33.

MINES DE NEEPIGON.

Voir Bill No. 30.

MIXTES ET RÉELLES, (B. C.)

Actions. *Voir* Bill No. 51.

MONTREAL.

Société d'horticulture de. *Voir* Bill No. 1.

Hôtel-Dieu de. *Voir* Bill No. 3.

Et Troy, télégraphe de. *Voir* Bill No. 7.

Enregistrement des titres à. *Voir* Bill No. 27.

Société St. Jean Baptiste de. *Voir* Bill No. 38.

Maison de la Trinité de. *Voir* Bill No. 61.

Bourse des marchands de. *Voir* Bill No. 81.

Et Vermont, chemin de fer de jonction de. *Voir* Bill No. 105.

Ecoles de Québec et. *Voir* Bill No. 109.

Eglise St. André à. *Voir* Bill No. 119.

Havre de. *Voir* Bill No. 127.

Santé publique de. *Voir* Bill No. 128.

MORRIS, L'HONORABLE WILLIAM.

Proteste contre l'adresse à Son Excellence au sujet de l'incendie de l'hôtel du parlement, et autres événements survenus dans la cité, 37.

Proteste contre le Bill des congréganistes de Québec, 43.

Proteste contre le Bill des municipalités, (H. C.) 52

Proteste contre le Bill des Sœurs de la charité à Bytown, 57.

Proteste contre le Bill de l'université de Toronto, 60.

Proteste contre le Bill des prisons et maisons de justice, (B. C.), 91.

Proteste contre la 2e lecture du Bill du chemin de fer de Montréal et Vermont, 98.

MOTIONS.

Voir Bills, Adresses, Résolutions, etc.

MOULINS.

Glacis aux chaussées de. *Voir* Bill No. 15.

De Yule. *Voir* Bill No. 114.

MOUNT HERMON.

Cimetière de. *Voir* Bill No. 8.

MUNICIPALITÉ DE STE. ANNE DES MONTS.

Voir Bill No. 92.

MUNICIPALITÉS.

De Hatley, réclamations contre la. *Voir* Bill No. 25.

Du Haut-Canada, pétition, 42. *Voir* Bill No. 48.

De London, règlements de la. *Voir* Bill No. 68.

Premières assemblées des, (B. C.) *Voir* Bill No. 70.

Du Haut-Canada. *Voir* Bill No. 93.

MUTUELLE.

Compagnies d'assurance, (H. C.) *Voir* Bill No. 19.

NEEPIGON.

Compagnie des mines de. *Voir* Bill No. 30.

NIAGARA.

Pont suspendu sur la chute de. *Voir* Bill No. 24.

NOTARIAT, (B. C.)

Voir Bill No. 78.

OBLATS, PÈRES.

Voir Bill No. 53.

OBLIGATIONS DES CHEMINS DE FER.

Garantie des. *Voir* Bill No. 108.

OFFICIELLES.

Annonces, dans la Gazette du Canada. *Voir* Bill No. 34.

E. ts et retours. *Voir* Retours et Messages.

OFFICIERS.

Du Conseil Législatif. *Voir* Comités No. 3 et 4.

De la marine et de l'armée exemptés de payer les péages aux barrières. *Voir* Bill No. 22.

De justice, limitation des actions des. *Voir* Bill No. 39.

OPPOSITIONS AUX MARIAGES.

Voir Bill No. 66.

ORATEURS.

Du Conseil Législatif. *Voir* Conseil.

De l'Assemblée Législative. *Voir* Assemblée et Adresses.

ORDONNANCES ET ACTES EXPIRANTS.

Continuation des. *Voir* Bill No. 116.

ORDRES PERMANENTS.

Voir Règles.

PARLEMENT.

Rapport du comité sur divers Bills détruits lors de l'incendie de l'hôtel du. *Voir* Comité No. 1, aussi Messages et Adresses.

Pétition du gentilhomme huissier de la verge noire, demandant une indemnité pour pertes occasionnées par l'incendie de l'hôtel du, 69. Référée, 70.

Pétition du sergent d'armes, dito, dito, 70. *Voir* Comités Nos. 3 et 4.

PARLEMENTS ALTERNATIFS A QUÉBEC ET A TORONTO.

Résolution contre la tenue des, proposée, question mise et adoptée, 80. Résolution communiquée à Son Excellence le Gouverneur Général, 89.

PATENTES POUR INVENTIONS.

Voir Bill No. 10.

PAUPERIS, (B. C.)

Actions in formâ. *Voir* Bill No. 65.

PÉAGES.

Officiers de la marine et de l'armée exemptés des.
Voir Bill No. 22.

Droits de, sur les vaisseaux qui descendent le
St.-Laurent. *Voir* Bill No. 69.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL.

Comptes, 11. *Voir* Messages.

PÈRES OBLATS.

Voir Bill No. 53.

PERMANENTS.

Ordres et règles de la Chambre. *Voir* Règles.

PERRAULT, J. F. X.

Pétition, 29. *Voir* Bill No. 39.

PERTES SOUFFERTES PAR L'INCENDIE DE LA
BATISSE DU PARLEMENT.

Voir comité No. 3.

PERTH.

Congrégation calviniste baptiste de. *Voir* Bill
No. 89.

PÉTITIONS PRÉSENTÉS A LA CHAMBRE.

Voir les divers noms et sujets tels que disposés
alphabétiquement dans l'Index.

PINHEY, L'HONORABLE HAMNETT.

Proteste contre l'adresse à Son Excellence au su-
jet de l'incendie de l'hôtel du parlement, et
autres événements survenus dans la cité, 37.

PLANCHÉIÉS, CHEMINS.

Voir Chemins.

POIDS ET MESURES, (B. C.)

Voir Bill No. 50.

POMPIERS EXEMPTÉS DE SERVIR DANS LA MI-
LICE.

Voir Bill No. 131.

PONTS.

Suspendu de Queenston. *Voir* Bill No. 11.

Suspendu de la chute de Niagara. *Voir* Bill No.
24.

De Primeau et Trottier. *Voir* Bill No. 54.

D'Archambault. *Voir* Bill No. 94.

De Bélanger. *Voir* Bill No. 95.

Sur la Rivière des Prairies. *Voir* Bill No. 97.

Dorchester. *Voir* Bill No. 99.

Compagnies à fonds social dans le (B. C.) pour
la construction de chemins et. *Voir* Bill No.
124.

PORT BURWELL.

Havre de. *Voir* Bill No. 76.

PRAIRIES.

Pont sur la Rivière des. *Voir* Bill No. 97.
Pétition de MM. Delisle et LeMoine, lue et
référée au comité spécial sur ce Bill, 86.

PRÉROGATIVE.

Writs de, (B. C.) *Voir* Bill No. 126.

PRESBYTÉRIENNE DU CANADA.

Pétition du Synode de l'église, en liaison avec
l'église d'Ecosse, contre le Bill pour amen-
der la charte de King's College, 41. *Voir*
Bill No. 58,

PRÉPONDÉRENTE.

Voix, de l'Orateur, 41.

PREUVE, (H. C.)

Loi de la. *Voir* Bill No. 74.

PRIMEAU.

Pont de. *Voir* Bill No. 54.

PRISONNIERS.

Extradition des. *Voir* Bill No. 26.

PRISONS ET COURS DE JUSTICE, (B. C.)

Voir Bill No. 103.

PROCUREURS AD LITES ET GREFFIERS DES
COURS.

Durée des actions des. *Voir* Bill No. 39.

Promissoires

PROMISSOIRES.

Lettres de change à l'intérieur et billets. *Voir* Bill No. 47.

PROPRIÉTÉS.

Immobilières, enregistrement. *Voir* Bill No. 23.

Immobilières, transport. *Voir* Bill No. 35.

Des enfans mineurs. *Voir* Bill No. 64.

PROROGATION DE LA LÉGISLATURE PROVINCIALE.

Voir Parlement.

PROTESTÉES.

Lettres de change, (H. C.) *Voir* Bill No. 14.

PROTETS ENTRÉS SUR LES JOURNAUX.

DES honorables MM. DeBlaquiere, McGill, W. Morris, Fraser, Crooks, Macaulay, Hamilton, Bruneau, Ferrie, Knowlton, McKay, Walker, Gordon, Pinhey, Ferrier, Matheson et Jones contre l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général au sujet de l'incendie de l'hôtel du Parlement, et autres événements survenus dans la cité, 37.

Des honorables MM. W. Morris et Knowlton contre le Bill des congréganistes de Québec, 43.

Des honorables MM. W. Morris, McKay et Matheson contre le bill des municipalités, (H. C.) 52.

De l'honorable W. Morris contre la troisième lecture du Bill des Sœurs de la charité à Bytown, 58.

Des honorables MM. W. Morris et Matheson contre le Bill de l'université de Toronto, 60.

De l'honorable Denis B. Viger contre le Bill des écoles, (B. C.) tel qu'amendé, 88.

Des honorables MM. Viger et W. Morris contre le Bill des prisons et maisons de justice, (B.-C.) 91.

Des honorables MM. W. Morris, Viger et Bruneau contre la 2e lecture du Bill du chemin de fer de Montréal et Vermont, 98.

PROTONOTAIRES DE LA COUR DU BANC DE LA REINE DE QUÉBEC.

Pétition, 29. *Voir* Bill No. 39.

PROVINCIALE.

Législature. *Voir* Parlement.

Garantie, pour les obligations des compagnies de chemins de fer.

Voir Bill No. 108.

Pénitencier, comptes, 11. *Voir* Messages

PUBLIQUES.

Vente du bois sur les terres. *Voir* Bill No. 117.

Administration des terres. *Voir* Bill No. 118.

Terres pour les écoles. *Voir* Bill No. 29.

Écoles, (H. C.) *Voir* Bill No. 125.

Santé de Montréal. *Voir* Bill No. 128.

QUAKERS ET AUTRES EXEMPTÉS DE PAYER L'AMENDE.

Voir Bill No. 90.

QUÉBEC.

Pétition de constructeurs et propriétaires de vaisseaux, et marchands contre la modification de la loi qui règle l'engagement des matelots à, 10.

Association des instituteurs de. *Voir* Bill No. 4.

Société St. Patrice de. *Voir* Bill No. 9.

Société St. Jean Baptiste de. *Voir* Bill No. 21.

Pétitions des protonotaires de la Cour du Banc de la Reine de, 29. *Voir* Bill No. 39.

Congréganistes de. *Voir* Bill No. 36.

Maison de la Trinité de. *Voir* Bill No. 60.

Santé de la cité de. *Voir* Bill No. 79.

Société St. George de. *Voir* Bill No. 83.

Résolution contre la tenue des Parlements alternatifs à Toronto et à, proposée, question mise et adoptée, 80.

Résolution communiquée à Son Excellence, 89.

Ecoles de Montréal et de. *Voir* Bill No. 109.

QUEENSTON.

Pont suspendu de. *Voir* Bill No. 11.

QUORUM.

Ajournement de la Chambre faite d'un, 1.

Réelles

RÉELLES OU MIXTES.

Actions, (B. C.) *Voir* Bill No. 51.

RÈGLE DE LA CHAMBRE.

46e règle suspendue pour la session, 93.

Au sujet de Bills. *Voir* Bills.

RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DU DISTRICT DE LONDON.

Voir Bill No. 68.

REINE.

Banc de la. *Voir* Cours.

RELIGIEUSES.

Sociétés. *Voir* Bill No. 42.

RÉPONSES DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

Voir Adresses.

RÉSERVÉS.

Voir Bills, 117.

RÉSOLUTIONS.

Pour une adresse à la Reine, demandant la dissolution de l'union entre le Haut et le Bas-Canada, proposée, débattue et retirée, 45.

Contre la tenue de Parlements alternatifs à Québec et à Toronto, proposée, question mise et adoptée, 80. Résolution communiquée, 9.

RETOURS ET ÉTATS.

De la société d'agriculture du Bas-Canada, 79.

Transmis par Son Excellence le Gouverneur Général. *Voir* Messages.

RIMOUSKI.

Enregistrement. *Voir* Bill No. 13.

RIVIÈRE DES PRAIRIES.

Pont sur la. *Voir* Bill No. 97. Pétition de MM. Delisle et LeMoine lue et référée au comité sur ce Bill, 86.

ROMAINS.

Incorporation des évêques catholiques, (B. C.) *Voir* Bill No. 35.

ROYAUME-UNI.

Motion pour une adresse au sujet de l'admission de la fleur et du grain dans le, déchargée, 62.

SAGUENAY.

Enregistrement. *Voir* Bill No. 6.

SAINT.

Patrice de Québec, société. *Voir* Bill No. 9.

Jean Baptiste de Québec, société. *Voir* Bill No. 21.

François, académie de. Pétitions, 26.

Edouard. Pétition de Louis Comte. *Voir* Bill No. 37.

Jean Baptiste de Montréal, société. *Voir* Bill No. 38.

Laurent, péages des vaisseaux qui descendent le. *Voir* Bill No. 69.

George de Québec, société. *Voir* Bill No. 83.

Michel, chemin. *Voir* Bill No. 87.

Anne-des-Monts, municipalité. *Voir* Bill No. 92.

Laurent et Champlain, canal entre le. *Voir* Bill No. 96.

Laurent et Atlantique, chemin de fer. *Voir* Bill No. 102.

James, Toronto, terrain de l'église. *Voir* Bill No. 112.

André, Montréal, église. *Voir* Bill No. 119.

SAISIE DES ACTIONS DANS LE FONDS SOCIAL DES COMPAGNIES INCORPORÉES.

Voir Bill No. 46.

SALAIRES DU RAPPORTEUR DE LA COUR DE CHANCELLERIE.*Voir* Bill No. 123.**SANCTION ROYALE.**

Donnée par Son Excellence le Député Gouverneur à certains bills, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117.

SANTÉ.De la cité de Québec. *Voir* Bill No. 79.Publique de Montréal. *Voir* Bill No. 128.**SERGEANT D'ARMES.**Pétition pour une indemnité en conséquence de certaines pertes, référée, 70. *Voir* Comités Nos. 3 et 4.**SERMENT.**

Administré à des Membres, 17, 34.

SERVITEURS ET MAITRES, (B. C.)*Voir* Bill No. 55.**SŒURS.**De la charité à Bytown. *Voir* Bill No. 63.De l'Hôtel Dieu de Montréal. *Voir* Bill No. 3.**SPECIAUX.**

Ajournements, de la Chambre, 1, 42, 75, 89, 102.

STARR, DR. RICHARD N.Pétition au sujet de la succession du, 18. *Voir* Bill No. 44.**STATUTS.***Voir* Actes.**SUBSIDES.**Bill des. *Voir* Bill No. 113, et Adresses. Estimation supplémentaire pour laquelle il est demandé des, 77. *Voir* Messages.**SUSPENDU.**Pont, Niagara. *Voir* Bill No. 24.PONT, Queenston. *Voir* Bill No. 11.**TAYLOR, JOHN F. AINÉ, ÉCUYER.**

Administre le serment à des Membres, 17, 34.

TÉLÉGRAPHE DE MONTRÉAL ET TROY.*Voir* Bill No. 7.**TENURE.**Commutation de la, (B. C.) *Voir* Bill No. 45.**TERRES.**Publiques pour les écoles. *Voir* Bill No. 29.Vente du bois sur les. *Voir* Bill No. 117.Administration des. *Voir* Bill No. 118.Arpenteurs des. *Voir* Bill No. 121.Dégradations sur les, (B. C.) *Voir* Bill No. 122.**TESTATUM CAPIAS AD RESPONDENDUM, (H. C.)**Writs. *Voir* Bill No. 52.**THÉOLOGIE.**Pétition des étudiants de l'université de King's College en, 17. *Voir* Bill No. 58.**TITRES, MONTRÉAL.**Enregistrement des. *Voir* Bill No. 27.**TORONTO.**Et lac Huron, chemin de fer. *Voir* Bill No. 2.Université de. *Voir* Bill No. 58.

Résolution contre la tenue des Parlements alternatifs à Québec et à, proposée, question mise et adoptée, 80. Résolution communiquée à Son Excellence le Gouverneur Général, 89.

Eglise St. James à. *Voir* Bill No. 112.**TRAITÉ ENTRE SA MAJESTÉ ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE POUR L'EXTRADITION DES PRISONNIERS.***Voir* Bill No. 26.

TRANSPORT DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.

Simplification du. *Voir* Bill No. 85.

TRINITÉ DE QUÉBEC.

Maison de la. *Voir* Bill No. 60.

TRINITY CHAPEL.

Membres du Conseil assemblés dans la sacristie de, 4.

TROTIER ET PRIMEAU.

Pont de. *Voir* Bill No. 51.

TROY ET MONTRÉAL.

Télégraphe de. *Voir* Bill No. 7.

TUNKERS ET AUTRES EXEMPTÉS DE L'AMENDE DE LA MILICE.

Voir Bill No. 90.

UNION ENTRE LE HAUT ET LE BAS-CANADA.

Dissolution de l'. *Voir* Adresses et Résolutions.

UNIVERSITÉ DE KING'S COLLEGE.

Voir Collège.

VAISSEAUX QUI DESCENDENT LE ST. LAURENT.

Péages sur les. *Voir* Bill No. 69.

VALLERAND, O.

Pétition comme serment d'armes référée, 70. *Voir* Comités Nos. 3 et 4.

VERGE NOIRE.

Pétition du gentilhomme huissier de la, 69. Référée ainsi que motion pour une allocation aux messagers, 70. *Voir* Comités Nos. 3 et 4.

VERMONT ET MONTRÉAL.

Chemin de fer de. *Voir* Bill No. 105.

VIGER, L'HONORABLE DENIS B.

Proteste contre le Bill des écoles (B. C.) tel qu'amendé, 88.

Proteste contre le Bill des prisons et maisons de justice, (B. C.) 91.

Proteste contre la 2e lecture du Bill du chemin de fer de Montréal et Vermont, 98.

VOIX.

Prépondérante de l'Orateur, 47.

WALKER, L'HONORABLE WILLIAM.

Proteste contre l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général au sujet de l'incendie de l'hôtel du parlement, et autres événements survenus dans la cité, 37.

WALPOLE ET WOODHOUSE.

Frontières entre. *Voir* Bill No. 120.

WIDMER, L'HONORABLE CHRISTOPHER.

Prête serment, 17.

WRITS.

Testatum capias ad respondendum, (H. C.) *Voir* Bill No. 52.

De prérogative, (B. C.) *Voir* Bill No. 126

YULE.

Chaussée de. *Voir* Bill No. 114.

